

---

# Rapport annuel 2016

---





**CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**Ines Serrano-Gonzalez**

Président  
Président du comité d'audit et risques, du  
comité des nominations et du comité des  
rémunérations

**Carlos Aparicio Manuel**

Administrateur

**Andrea Bandinelli**

Administrateur

**Rémy Bayle**

Administrateur  
Membre du comité d'audit et risques, du  
comité des nominations et du comité des  
rémunérations

**Alain Martinez**

Administrateur  
Membre du comité d'audit et risques, du  
comité des nominations et du comité des  
rémunérations

**Martin Thomas**

Administrateur  
Membre du comité d'audit et risques, du  
comité des nominations et du comité des  
rémunérations

**DIRECTION GENERALE**

**Andrea Bandinelli**

Directeur Général

**Carlos Aparicio Manuel**

Directeur Général Délégué

**COMMISSAIRES AUX  
COMPTES TITULAIRES**

**Ernst & Young audit  
Mazars**

**COMMISSAIRES AUX  
COMPTES SUPPLEANTS**

**PICARLE et associés  
Guillaume Potel**

Situation au 31 décembre 2016

---

**PSA BANQUE FRANCE**

Société anonyme au capital de 144 842 528 euros

Siège social – 9, rue Henri Barbusse – 92230 GENNEVILLIERS

R.C.S. Nanterre 652 034 638 - Siret 652 034 638 00039

Code APE/NAF 6419Z

Code interbancaire 14749

[www.psa-banque-france.com](http://www.psa-banque-france.com)

Tél. : + 33 (0) 1 46 39 65 55

**1****RAPPORT DE GESTION****1**

1.1	Chiffres clés	3
1.2	Mot du Président	4
1.3	Lettre du Directeur Général	5
1.4	Activités du groupe PSA Banque France et son évolution	6
1.5	Analyse des résultats opérationnels	13
1.6	Situation financière	16
1.7	Facteurs de risque et gestion des risques	22
1.8	Contrôle interne	34
1.9	Renseignements à caractère général concernant PSA Banque France et actionnariat	36
1.10	Rapport Social et Environnemental	43

**2****COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016****61**

2.1	Bilan consolidé	62
2.2	Compte de résultat consolidé	63
2.3	Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	64
2.4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	64
2.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	65
2.6	Notes aux états financiers consolidés	66
2.7	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	108
	Déclaration de la personne responsable du rapport annuel 2016	110

# 1

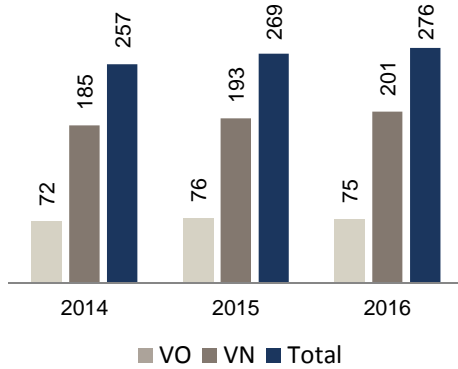
# RAPPORT DE GESTION

1.1	Chiffres clés	3
1.2	Mot du Président	4
1.3	Lettre du Directeur Général	5
1.4	Activités du groupe PSA Banque France et son évolution	6
1.4.1	Résumé des Informations Financières	6
1.4.2	Activités du groupe PSA Banque France	7
1.5	Analyse des résultats opérationnels	13
1.5.1	Les ventes de véhicules Peugeot, Citroën et DS	13
1.5.2	Activité commerciale du groupe PSA Banque France	13
1.5.3	Résultats des opérations	15
1.6	Situation financière	16
1.6.1	Actifs	16
1.6.2	Dépréciations sur créances douteuses	16
1.6.3	Politique de refinancement	17
1.6.4	Sécurité de la liquidité	18
1.6.5	Notations de crédits	19
1.6.6	Fonds propres et exigence de fonds propres	19
1.6.7	Perspectives	22
1.7	Facteurs de risque et gestion des risques	22
1.7.1	Gouvernance des risques	22
1.7.2	Risque d'activité	23
1.7.3	Risque de crédit	23
1.7.4	Risques financiers et risque de marché	26

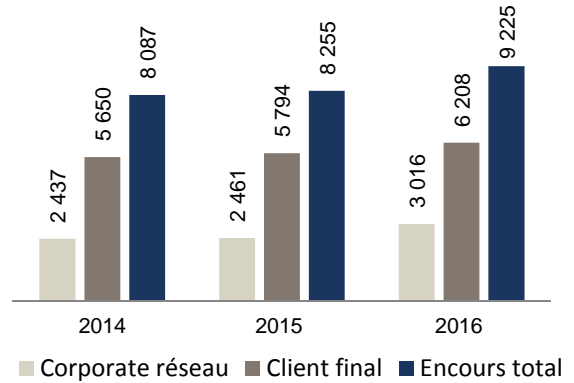
1.7.5	Risques liés aux opérations de titrisation	31
1.7.6	Risques de concentration	31
1.7.7	Risque opérationnel	32
1.7.8	Risque de non-conformité	32
1.7.9	Risque de réputation	33
1.7.10	Corrélation entre le groupe PSA Banque France et ses actionnaires	33
<b>1.8</b>	<b>Contrôle interne</b>	<b>34</b>
1.8.1	Le dispositif de contrôle permanent	34
1.8.2	Le dispositif de contrôle périodique	35
1.8.3	La surveillance du dispositif par les organes délibérant et exécutif	35
1.8.4	La base organisationnelle du contrôle interne de la Banque	35
		<b>3</b>
<b>1.9</b>	<b>Renseignements à caractère général concernant PSA Banque France et actionariat</b>	<b>6</b>
1.9.1	Présentation générale	36
1.9.2	Capital	36
1.9.3	Conseil d'administration et organes de direction	36
1.9.4	Rémunérations	37
1.9.5	Politique de diversité applicable à la sélection des membres de l'organe de direction	37
1.9.6	Responsable du contrôle des comptes	37
1.9.7	Investissements	38
1.9.8	Conventions intra-groupe	38
1.9.9	Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale du 15 mars 2017	39
1.9.10	Information sur les organes de direction générale et d'administration	41
<b>1.10</b>	<b>Rapport Social et Environnemental</b>	<b>44</b>
1.10.1	Stratégie de Développement Durable du groupe PSA Banque France	44
1.10.2	Aspects sociaux	44
1.10.3	Aspects environnementaux	47
1.10.4	Aspects sociétaux	50
1.10.5	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales	55

## 1.1 Chiffres clés

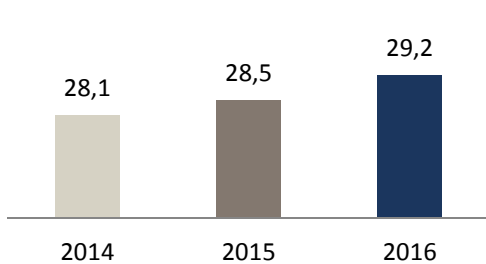
**EVOLUTION DES VEHICULES FINANCES A LA CLIENTELE FINALE** (en milliers de véhicules)



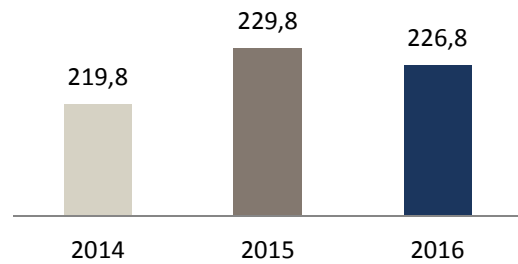
**EVOLUTION DES ENCOURS CLIENTELE FINALE ET RESEAU** (en millions d'euros)



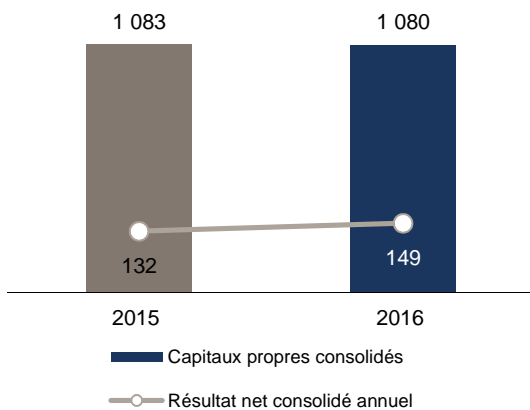
**TAUX DE PENETRATION FINANCEMENTS** (en %)



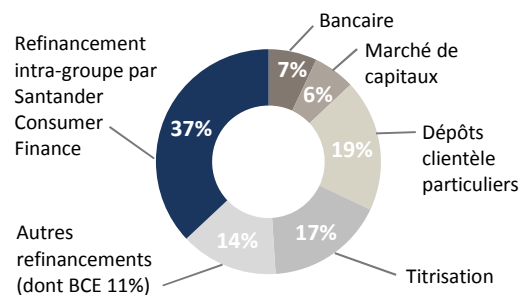
**TAUX DE PENETRATION SERVICES** (en %)



**CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT NET** (en millions d'euros)



**SOURCES DE REFINANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2016**



## 1.2 Mot du Président



Dans un environnement hautement complexe, concurrentiel et exigeant, le bilan est extrêmement positif pour PSA Banque France puisque la société a conclu l'exercice 2016 avec un bon résultat qui témoigne de la qualité de son offre, du dynamisme de ses équipes, ainsi que de sa maîtrise des coûts et des risques.

L'exercice a été, une fois de plus, marqué par une nouvelle progression du volume de clients, des crédits, des dépôts et de l'activité assurances, permettant à la société de maintenir une position forte dans le secteur du financement automobile en France. La bonne performance d'indicateurs clé est à souligner, en particulier le taux de pénétration du financement sur les immatriculations de véhicules neufs, l'augmentation des produits de location avec option d'achat, ou encore la pénétration des assurances et services sur les contrats financés.

PSA Banque France travaille main dans la main avec les trois marques automobiles Peugeot, Citroën et DS pour assurer un soutien efficace des ventes de véhicules par leurs réseaux, en proposant une gamme complète et innovante de produits financiers. Cette stratégie a porté ses fruits et conforte la bonne position de PSA Banque France dans le marché français.

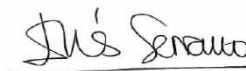
Le résultat net de PSA Banque France s'élève à 148,7 millions d'euros en 2016, en hausse de 13%. Outre la croissance de l'activité, ce résultat s'explique également par la compétitivité du coût de financement, ainsi que par la maîtrise des frais de fonctionnement et des coûts du risque qui sont à un niveau historiquement bas.

L'ensemble de ces résultats n'aurait pas été possible sans l'engagement et le haut niveau de professionnalisme des collaborateurs de PSA Banque France.

S'appuyant sur un groupe puissant et de taille européenne (Santander Consumer Finance), PSA Banque France continuera d'élargir et d'améliorer son offre commerciale pour répondre aux différents besoins de sa clientèle. La mobilité, l'évolution rapide des services connectés et le développement du digital vont continuer à faire l'objet d'une attention particulière.

Plusieurs défis et opportunités sont attendus au cours de l'année 2017. PSA Banque France a l'intention de donner un nouvel essor à sa stratégie commerciale en conciliant croissance, efficacité et maîtrise des risques.

Cette ambitieuse stratégie permettra à PSA Banque France d'assurer une rentabilité élevée de ses activités et de contribuer au succès des marques du Groupe PSA.



**Ines SERRANO-GONZALEZ**



## 1.3 Lettre du Directeur Général



L'année 2016 confirme les effets positifs du partenariat mis en place, début 2015, entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance. 2016 aura été une année de transformation pour PSA Banque France, avec notamment :

- La modification de la dénomination sociale de SOFIB, le 18 juillet dernier pour PSA Banque France.
- La création de la Business Unit « Free2Move » qui réunit désormais les équipes Marques et Financement dédiées à la Location Longue Durée. Cette nouvelle structure va permettre de devenir un acteur majeur du B2B.
- L'accès, depuis juin dernier, aux marchés de capitaux avec l'émission de titres de créance négociables.

L'engagement, le professionnalisme et le savoir-faire des collaborateurs de PSA Banque France ont permis, cette année encore, de confirmer le dynamisme de notre activité commerciale, aidée en cela par la vitalité du marché automobile français et l'accroissement des ventes de véhicules du Groupe PSA.

276 000 dossiers de financement ont ainsi été octroyés à la clientèle finale, soit une évolution positive de 2,6% par rapport à 2015. Cet accroissement s'accompagne d'une augmentation du montant moyen financé et de ce fait, d'une progression du montant total financé à 3 258 millions d'euros.

La pénétration sur les ventes de véhicules neufs, enregistre une évolution de +0,7 point par rapport à 2015, à 29,2%. Parallèlement, les prestations associées au financement (contrats de service, assurances des personnes et des biens...) se maintiennent à un bon niveau à 226,8%. Elles demeurent un axe fort de rentabilité pour PSA Banque France.

En 2016, les encours de PSA Banque France évoluent fortement (+12%) : ils s'établissent ainsi, à fin décembre, à 9 225 millions d'euros.

Le PNB s'établit à 419 millions d'euros à un niveau en hausse de 2,4%.

Le coût du risque est de bon niveau : il représente 0,24% de l'encours total.

L'effet conjugué de l'accroissement de nos performances commerciales et de la gestion maîtrisée du risque permet de dégager un résultat net de 149 millions d'euros, en progression de 13% par rapport à l'exercice précédent.

L'activité d'épargne en ligne "DISTINGO" poursuit son développement avec un accroissement de 143% sur 3 ans, du nombre de livrets d'épargne et comptes à terme détenus par les clients, et de 64% des encours.

Enfin, PSA Banque France a poursuivi sa stratégie de diversification de ses sources de financement en développant son accès aux marchés de capitaux avec la mise en place de plusieurs programmes d'émission en 2016 et a ainsi réalisé début janvier 2017 sa première émission obligataire à 3 ans pour un montant de 500 millions d'euros.

La complémentarité des équipes issues du partenariat est une vraie richesse pour l'entreprise. La conjugaison des talents, associée à l'engagement et l'implication des collaborateurs de PSA Banque France, constitue le ciment qui permettra, cette année encore, de réaliser ses objectifs ambitieux.

PSA Banque France continuera à soutenir et accompagner les marques Peugeot, Citroën et DS dans la conquête de nouveaux clients, en capitalisant sur ses forces, l'efficacité de ses process et sa capacité à proposer des offres innovantes.

Enfin, la digitalisation s'accélère. Elle est une nouvelle façon d'appréhender la relation client (axe important au cœur de nos préoccupations), via des interactions directes, ciblées, et personnalisées, ouvrant ainsi de nouvelles opportunités de développement au-delà du périmètre actuel de PSA Banque France.

**Andrea BANDINELLI**

## 1.4 Activités du groupe PSA Banque France et son évolution

### 1.4.1 Résumé des informations financières

Les informations financières présentées dans ce présent rapport annuel ont été préparées dans le respect des standards « IFRS » (*International Financial Reporting Standards*) adoptés par les pays de l'Union

Européenne. Les comptes consolidés ont été certifiés au 31 décembre 2016 par les commissaires aux comptes, Ernst & Young audit et Mazars.

#### COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %
Produit net bancaire	419	409	+2,4
Charges générales d'exploitation et assimilées	-155	-150	+3,3
Coût du risque	-20	-61	-67,2
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>244</b>	<b>198</b>	<b>+23,2</b>
Autre résultat hors exploitation	0	-7	-100,0
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>244</b>	<b>191</b>	<b>+27,7</b>
Impôts sur les bénéfices	-95	-59	+61,0
<b>Résultat net</b>	<b>149</b>	<b>132</b>	<b>+12,9</b>

#### BILAN CONSOLIDE

(en millions d'euros)

Actif	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %
Caisse, banques centrales, CCP	261	98	+166,3
Actifs financiers	4	136	-97,1
Prêts et créances sur les établissements de crédit	473	663	-28,7
Prêts et créances sur la clientèle	9 225	8 255	+11,8
Actifs d'impôts	2	3	-33,3
Autres actifs	231	170	+35,9
Immobilisations corporelles	10	5	+100,0
<b>Total de l'actif</b>	<b>10 206</b>	<b>9 330</b>	<b>+9,4</b>

Passif	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %
Passifs financiers	3	3	0
Dettes envers les établissements de crédit	4 638	4 773	-2,8
Dettes envers la clientèle	1 826	1 370	+33,3
Dettes représentées par un titre	1 967	1 542	+27,6
Passifs d'impôts	269	275	-2,2
Autres passifs	423	284	+48,9
Capitaux propres	1 080	1 083	-0,3
<b>Total du passif</b>	<b>10 206</b>	<b>9 330</b>	<b>+9,4</b>

#### ENCOURS DE FINANCEMENT PAR SEGMENT DE CLIENTELE

(en millions d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %
Corporate réseau	3 016	2 461	+22,6
Client final	6 208	5 794	+7,1
<b>Total des prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>9 225</b>	<b>8 255</b>	<b>+11,8</b>

## 1.4.2 Activités du groupe PSA Banque France

### 1.4.2.1 Présentation

Faisant suite à leur entrée en négociations exclusives le 19 février 2014, Banque PSA Finance, la captive bancaire du Groupe PSA, spécialisée dans le financement automobile, et Santander Consumer Finance, la division de Banco Santander spécialisée dans le crédit à la consommation, ont signé le 10 juillet 2014 un accord-cadre sur la constitution d'un partenariat bancaire qui porte sur 11 pays en Europe.

Ce partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance a pris la forme de sociétés communes constituées en 2015 s'agissant de la France, du Royaume-Uni, de l'Espagne, de la Suisse, puis en 2016 de l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Italie, les Pays-Bas ainsi que la Pologne, et d'un partenariat commercial au Portugal opérationnel depuis le 1er août 2015.

Le 2 février 2015, Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance après en avoir reçu l'autorisation de la Banque Centrale Européenne le 28 janvier 2015, ont formalisé leur coopération pour réaliser conjointement des opérations bancaires en

France au travers du groupe SOFIB dont la dénomination sociale a été changée en PSA Banque France le 18 juillet 2016.

Le groupe PSA Banque France a été constitué en 2015 par le regroupement des activités de financement en France du Groupe PSA opérées par les sociétés CREDIPAR, CLV, SOFIRA et SOFIB, devenue en 2016, PSA Banque France.

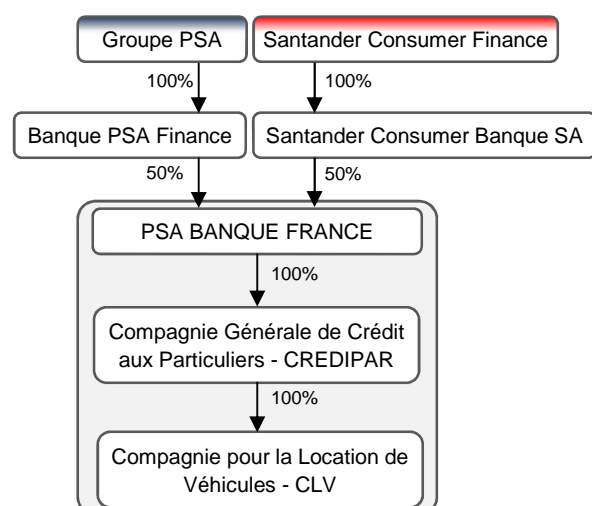
La coopération avec Santander Consumer Finance dynamise les activités du groupe PSA Banque France grâce notamment à des offres plus compétitives réservées aux clients et aux réseaux des marques Peugeot, Citroën et DS. Ces offres s'accompagnent d'une gamme complète d'assurances et de services permettant aux clients de bénéficier d'une offre globale et cohérente sur le lieu de vente. Le groupe PSA Banque France assure également aux réseaux des trois marques le financement de leurs stocks de véhicules (neufs et occasions) et de pièces de rechange, ainsi que d'autres financements tels que celui du besoin en fonds de roulement.

### A. Organisation

PSA Banque France est contrôlée à 50/50 par Banque PSA Finance et Santander Consumer Banque, filiale en France de Santander Consumer Finance, et se trouve consolidée par intégration globale par le groupe Santander.

PSA Banque France est un établissement de crédit et la société mère qui détient à 100% CREDIPAR qui possède elle-même 100% de CLV. Les activités de financement sont ainsi réalisées par PSA Banque France et ses filiales CREDIPAR et CLV.

#### STRUCTURE DU GROUPE PSA BANQUE FRANCE



Le groupe PSA Banque France est implanté et exerce son activité sur le territoire français depuis son nouveau siège social, sis au 9 rue Henri Barbusse, Gennevilliers (92230), et ses 13 agences réparties sur le territoire national.

## B. Organisation de la coopération avec Santander Consumer Finance

La coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance s'organise au sein du groupe PSA Banque France au travers d'une gouvernance partagée.

La règle de gouvernance des comités mis en place dans le cadre de la coopération dans tous les

domaines (commerce, risque, finance etc..) est compatible avec le cadre réglementaire de la gouvernance d'entreprise CRD IV (comités de nomination, rémunération, audit et risques).

## C. Activités et stratégie

Fort de son modèle économique fondé sur sa proximité avec les trois marques du Groupe PSA et leur réseau commercial ainsi que du support financier du groupe Santander, le groupe PSA Banque France a démontré sa capacité à réagir efficacement face à la conjoncture et maintenir un haut niveau de performance.

Ainsi les principaux leviers mis en œuvre par le groupe PSA Banque France sont :

- **Une offre de solutions de financement élargie, structurée et différenciée.** Une offre diversifiée a été développée pour répondre aux besoins des réseaux Peugeot, Citroën et DS ainsi qu'à ceux de leurs clients. Une relation de proximité avec les réseaux commerciaux a permis au groupe PSA Banque France de développer des solutions de financement et des packages de services sur mesure pour répondre à leurs besoins.
- **Une relation privilégiée de proximité avec les marques Peugeot, Citroën et DS et leurs réseaux de distribution.** Les solutions de financement, d'assurance et de services sont commercialisées par l'intermédiaire des réseaux de distribution Peugeot, Citroën et DS, avec une approche globale qui associe l'offre de financement à la vente du véhicule. Le taux de renouvellement du véhicule est habituellement plus élevé lorsque les clients financent leur véhicule via le groupe PSA Banque France.
- **Un système d'information performant intégré dans le point de vente.** L'infrastructure des systèmes d'information du groupe PSA Banque France est intégrée à celle des marques Peugeot, Citroën et DS, permettant ainsi aux distributeurs de ces marques de faire une proposition commerciale globale portant sur le véhicule, son financement et d'éventuels services accessoires. Les clients éligibles peuvent ainsi obtenir une décision concernant leur demande de crédit directement chez le distributeur.
- **Une offre d'assurances et de services diversifiée et à forte valeur ajoutée.** Les clients

finaux ont à leur disposition, différentes options d'assurances et de services liés au véhicule ou accessoires à son financement, proposées soit en même temps que les offres de financement, soit pendant la durée de détention du véhicule. L'idée d'une approche « one-stop-shopping » et immédiate est de rendre les financements, assurances et services plus attractifs pour les clients. Les assurances et les services contribuent en outre pour une part de plus en plus significative aux revenus du groupe PSA Banque France.

- **Une politique de refinancement qui se diversifie.** Le groupe PSA Banque France bénéficiait en 2015 du financement intra-groupe fourni par Santander Consumer Finance suite à l'entrée au capital de Santander Consumer France en février 2015, de financement apporté par la titrisation de créances, de l'activité d'épargne grand public auprès de la clientèle française, de lignes bancaires bilatérales et d'un accès aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE). La diversification du refinancement s'est poursuivie avec la mise en place en 2016 de programmes d'émission de titres de créance négociables (à court et moyen terme) et d'obligations moyen terme (EMTN). Les premières émissions de titres sont intervenues dès juin 2016 et la première émission obligataire a été réalisée en janvier 2017.

Bien que bénéficiant pleinement de son statut de partenaire commercial dédié du Groupe PSA, le groupe PSA Banque France opère selon une structure de management autonome qui vise au succès de ses activités tout en assurant un contrôle rigoureux des risques propres à son métier. La politique commerciale est quant à elle, déterminée en lien étroit avec la stratégie marketing des marques.

Le système de gestion des actifs inclut une politique robuste d'acceptation des crédits retail basée sur un score de crédit développé en interne, ainsi que sur des standards élevés d'analyse crédit pour le financement corporate.

### 1.4.2.2 Offre de produits et services

Le groupe PSA Banque France propose en France des offres de financement, d'assurances et de services ainsi que d'épargne grand public :

- **Le financement au client final (67% des encours au 31 décembre 2016).** L'offre aux particuliers et

entreprises se compose d'un ensemble de solutions incluant des ventes à crédit pour l'achat de véhicules neufs et d'occasion, ainsi que des solutions de location avec ou sans option d'achat.

- **Le financement au corporate réseau (33% des encours au 31 décembre 2016).** Les réseaux de distribution Peugeot, Citroën et DS ont à leur disposition des solutions de financement de leur stock de véhicules neufs, de véhicules d'occasion et de pièces détachées, ainsi que d'autres types de financement tels que leur besoin en fonds de roulement.
- **Les assurances et les services.** Destinés à la clientèle finale, une gamme étendue de produits d'assurance et de services peut être proposée : assurances liées au financement comme l'assurance décès-invalidité, l'assurance chômage, ou les assurances perte financière qui interviennent en cas de perte totale du véhicule financé. Il existe également des assurances liées au véhicule telles que l'assurance automobile ou les extensions de garantie pour les véhicules d'occasion, des prestations d'assistance intégrant des solutions de

mobilité ainsi que des services additionnels liés par exemple à la maintenance des véhicules et à l'offre de véhicule connecté.

- **Epargne grand public.** L'activité d'épargne grand public « PSA Banque » est constituée de Livrets d'épargne et de Comptes à Terme Fixe. L'année 2016 a été marquée par une consolidation de la position du groupe PSA Banque France sur le marché de l'épargne en ligne. Le succès commercial rencontré prouve également la confiance des épargnants dans les perspectives de développement du Groupe PSA et du groupe PSA Banque France ainsi que sa capacité à fidéliser ses clients.

## A. Portefeuilles de crédits

Les activités de financement et le capital restant dû sur les prêts et créances sont analysés par portefeuille, en fonction du segment de clientèle :

- Les activités de prêts à la clientèle finale représentent essentiellement des financements pour l'acquisition de véhicules par les particuliers, petites et moyennes entreprises et clients corporate hors réseau et assimilés, à travers des solutions de vente à crédit ou de location.
- Les activités de prêts au corporate réseau correspondent à des financements de stock de Véhicules Neufs (VN), de Véhicules d'Occasion

(VO), et de pièces détachées octroyés aux réseaux de distribution Peugeot, Citroën et DS. Sont également inclus dans ce portefeuille des financements, sous forme de prêts et locations, pour financer les véhicules et matériels utilisés dans leur activité courante, de financements de besoins en fonds de roulement, ainsi que des prêts de trésorerie, des prêts immobiliers pour financer leurs locaux, et d'autres types de produits parmi lesquels des comptes courants classiques.

## B. Activités de financement de la clientèle finale

Le groupe PSA Banque France finance l'achat et la location de véhicules neufs et d'occasion par les clients particuliers et entreprises à travers les réseaux de concessionnaires Peugeot, Citroën et DS. Les solutions de financement proposées incluent des ventes à crédit ainsi que des contrats de location avec ou sans option d'achat.

La grande majorité des financements porte sur des véhicules neufs. Des financements sont aussi proposés pour l'achat de véhicules d'occasion de toute marque automobile. Dans certains cas, des financements VO peuvent également être proposés à des clients corporate souhaitant refinancer leur flotte existante.

En 2016, le groupe PSA Banque France a soutenu les lancements des nouveaux modèles par la mise en place d'offres fidélisantes de type package (financement + assurance + service) en s'appuyant notamment sur les techniques de location.

Les taux d'intérêt sont de manière générale des taux fixes et des frais de dossier peuvent être demandés.

Une part de l'activité est composée d'offres promotionnelles qui bénéficient du support des marques Peugeot, Citroën et DS pour dynamiser les ventes de véhicules. Les procédures habituelles de score et de tarification sont appliquées à ces financements.

### Politique commerciale et taux de pénétration

Le groupe PSA Banque France travaille étroitement et de manière privilégiée en partenariat avec les réseaux de distribution Peugeot, Citroën et DS. Il finance 29,2% des véhicules neufs immatriculés en France par le Groupe PSA en 2016.

Les solutions de financement sont commercialisées par l'intermédiaire de ces réseaux, avec une approche globale associant à la vente du

véhicule une offre de financement, d'assurances et de services.

L'infrastructure des systèmes d'information du groupe PSA Banque France est intégrée à celle des marques, donnant au réseau de distribution une grande réactivité dans la conduite des processus de négociation et de contractualisation client ; cette capacité de « one stop shopping » est indéniablement un avantage apprécié par la clientèle. Les clients

éligibles peuvent ainsi obtenir une décision concernant leur demande de crédit directement chez le distributeur. Environ 90% des demandes de crédit de particuliers et près de 70% de celles demandées par les entreprises peuvent être traitées en moins de quatre heures. Ce système d'information intégré est en outre un levier majeur de réduction des coûts.

Accompagnant la communication et les offres des marques Peugeot, Citroën et DS sur leurs sites Internet, le groupe PSA Banque France a développé des outils de simulation de mensualité.

Une offre diversifiée a été développée pour répondre aux besoins des réseaux Peugeot, Citroën et DS et de leurs clients. Sa relation de proximité avec les réseaux commerciaux permet au groupe PSA Banque France de développer des solutions de financement incluant des assurances et des services pour répondre

#### **Financements de VN et VO à la clientèle finale**

La vente à crédit se fait le plus souvent à mensualités constantes, couvrant le remboursement progressif du capital et le paiement d'intérêts, bien que dans certains cas des offres de crédit-ballon puissent être proposées avec une dernière mensualité plus importante que les précédentes. Dans le cas des crédits-ballons, l'acheteur a la possibilité de revendre le véhicule au concessionnaire au terme du contrat pour un montant équivalent à la dernière mensualité «ballon» si un engagement de reprise du véhicule a été signé par le concessionnaire à son profit.

Le financement peut être total ou partiel. L'emprunteur effectue dans ce cas un apport personnel. Dans tous les cas, le montant du financement ne peut excéder 100% du prix de vente du véhicule, options et accessoires inclus. De nombreux clients (surtout des particuliers) choisissent de financer partiellement le prix d'achat du véhicule.

#### **Activités de location à la clientèle finale**

Les activités de location comprennent la location longue durée (LLD) et la location avec option d'achat (LOA) ou le crédit-bail (CB). Toutes les locations sont comptabilisées comme des locations financières dans les comptes consolidés du groupe PSA Banque France, et sont intégrées aux prêts et créances sur la clientèle. Les véhicules en location ne sont pas enregistrés comme actifs immobilisés dans les comptes consolidés.

Le groupe PSA Banque France achète des véhicules aux concessionnaires Peugeot, Citroën et DS et les loue aux clients finaux. Les contrats sont principalement proposés pour une durée de un à cinq ans. Le groupe PSA Banque France reste propriétaire du véhicule tout au long de la période de location. Au terme du contrat de LOA ou de CB, le client a le choix de rendre le véhicule ou d'exercer son option d'achat. Pour les contrats LLD, le concessionnaire ou le constructeur s'engagent à racheter le véhicule au groupe PSA Banque France à la restitution de celui-ci

au plus près des attentes de la clientèle finale. Le groupe PSA Banque France participe aux travaux des marques Peugeot, Citroën et DS pour identifier les produits spécifiques susceptibles d'attirer les segments de clientèle visés, en avance sur les tendances du marché automobile.

Le taux de pénétration est mesuré en rapportant le nombre de nouveaux financements de véhicules neufs Peugeot, Citroën et DS au nombre de véhicules particuliers et utilitaires légers immatriculés par le groupe PSA. Le nombre de nouveaux véhicules immatriculés inclut les véhicules achetés au comptant, donc sans financement. La part du groupe PSA Banque France dans le total des véhicules Peugeot, Citroën et DS financés comparée à celle provenant de la concurrence (banques, établissements spécialisés) est significativement supérieure.

Les durées des financements s'échelonnent principalement d'un à six ans. Les remboursements sont en général mensuels. Il est possible dans certains cas de repousser la première échéance à 60 ou 90 jours. L'emprunteur peut procéder à un remboursement anticipé à tout moment. Des pénalités peuvent être demandées en cas de remboursement anticipé.

Les financements de véhicules octroyés par le groupe PSA Banque France peuvent être assortis de garanties, notamment sur le véhicule financé et/ou en raison de la qualité du risque de contrepartie.

Le groupe PSA Banque France peut ainsi demander la caution d'un tiers. Pour les clients corporate hors réseau et assimilés, une garantie sur des actifs de l'entreprise ou sur le fonds de commerce peut être également demandée.

par le locataire en fin de contrat, à un prix déterminé au moment de la signature du contrat correspondant à la valeur résiduelle du véhicule en fin de location. Ce montage permet au groupe PSA Banque France de ne pas supporter le risque lié à la reprise du véhicule (tant que le concessionnaire ou le constructeur respectent leur obligation de rachat). Bien que le client puisse être dans l'obligation de payer des frais si le véhicule n'est pas dans un état satisfaisant ou si son kilométrage est supérieur à celui fixé dans le contrat de location, le prix que le concessionnaire ou le constructeur paye au groupe PSA Banque France n'en est pas pour autant affecté. Par contre, le groupe PSA Banque France supporte le risque sur la valeur du véhicule si pendant la durée du contrat le client interrompt le paiement de ses loyers, puisque le montant de la vente du véhicule peut ne pas être suffisant pour compenser la perte des versements non effectués. Les contrats de LLD incluent en conséquence une clause visant à compenser le préjudice dû à la résiliation du contrat pour défaut de paiement.



### **Acceptation, règlement et recouvrement**

Le groupe PSA Banque France a développé des scores d'acceptation différenciés pour les financements portant sur des VN ou sur des VO, pour les clients particuliers et les clients entreprises, et selon les techniques de financements, crédit ou location. Les données utilisées pour évaluer le risque de contrepartie des emprunteurs proviennent notamment des renseignements et/ou documents fournis par les clients, de bases de données internes établies à partir des profils détaillés des clients et des historiques de paiements. Les informations relatives aux clients sont vérifiées grâce aux différentes bases de données et fichiers sur les crédits qui sont mis à disposition par les organismes publics (comme la Banque de France). Pour les clients entreprises, le groupe PSA Banque France utilise des sources variées d'informations publiques et commerciales pour vérifier leur solvabilité. En cas de refus de financement, le groupe PSA Banque France conserve le dossier pendant une certaine période, ce qui engendre une alerte en cas de nouvelle demande de financement.

Les échéances et les loyers sont en général réglés par prélèvement automatique. En cas de détection d'impayé, un deuxième prélèvement est déclenché afin de traiter de manière automatique le plus grand nombre possible d'arriérés de paiement. Pour les impayés résiduels, des courriers ou appels téléphoniques sont effectués dans les jours suivant la détection de l'incident, et sont répétés si l'incident n'est pas résolu rapidement. Le groupe PSA Banque France utilise des équipes internes de recouvrement à l'amiable pour conduire cette tâche ainsi qu'un prestataire extérieur qui prend en charge le démarrage de la procédure.

### **C. Activités de financement corporate réseau**

Le groupe PSA Banque France propose des solutions de financement pour des véhicules neufs, de démonstration, d'occasion et de pièces détachées aux concessionnaires des réseaux Peugeot, Citroën et DS. Sont également inclus dans ce portefeuille divers financements aux concessionnaires pour répondre à leurs besoins (fonds de roulement, comptes courants classiques...).

Des lignes de crédit peuvent aussi être accordées aux concessionnaires pour financer leurs

### **D. Activités assurance et services**

Depuis de nombreuses années, le groupe PSA Banque France étoffe son offre commerciale en proposant à ses clients, des produits d'assurance élaborés avec :

- « PSA Insurance », la business unit assurances détenue, depuis 2015, à 50/50 par Banque PSA Finance et Santander Consumer Banque (notamment assurance emprunteur et assurance perte financière) ;
- Des assureurs partenaires, (programme d'assistance, extension de garantie véhicules d'occasion et assurance automobile) ;

Lorsque des impayés subsistent au-delà de 65 jours les équipes du recouvrement précontentieux gèrent les incidents de paiement. Des courriers et des appels téléphoniques sont alors effectués. En fonction des éléments du dossier, les équipes déterminent la solution la plus adaptée à la situation du client afin qu'il soit procédé à la mise à jour de l'arriéré. Elles pourront demander à un spécialiste terrain d'intervenir, mettre en place des réaménagements de créances consolidés, et si aucune solution n'est envisageable, reprendre possession du véhicule financé de façon amiable ou judiciaire déclenchant la résiliation du contrat.

Après la reprise du véhicule, le groupe PSA Banque France met en œuvre les procédures légales existantes (typiquement enchères) pour revendre le véhicule.

Lorsque des impayés subsistent au-delà de 150 jours, les dossiers sont déchus de leur terme et les équipes du recouvrement contentieux vont, afin d'obtenir les soldes de financement, lancer des procédures, procéder à des arrangements avec les clients ou reprendre possession du véhicule si cela n'a pas pu se faire antérieurement.

Lorsque des impayés subsistent au-delà des 48 mois (pour les ventes à crédit) ou 24 mois (pour les locations) de la échéance du terme, les équipes du recouvrement contentieux vont demander l'intervention de prestataires externes afin de recouvrer les impayés et le cas échéant procéder à une cession de créances.

rachats de véhicules dans le cadre de reprises ou des retours de locations et crédits-ballon : elles prennent dans ce cas la forme de lignes de crédit VO. Le financement couvre la totalité du prix d'achat du véhicule pour les concessionnaires, dans la limite fixée en montant cumulé des financements pour chaque concessionnaire. Une revue régulière de la solvabilité et de la situation globale des concessionnaires est menée par le groupe PSA Banque France afin d'ajuster si nécessaire les limites des financements.

- Les marques Peugeot, Citroën et DS pour les services automobiles élaborés et distribués par le groupe PSA Banque France (contrat de maintenance, services connectés et autres).

Le groupe PSA Banque France propose ainsi au client final, conjointement ou non avec l'offre de crédit, toute une offre d'assurances et de services liés à la personne ou au véhicule.

L'approche globale autour de la vente du véhicule, son financement et la proposition de services associés lors d'une même vente en point de vente rend

l'offre automobile plus attractive pour les clients. Les packages commerciaux qui peuvent être composés, en sus des prestations proposées individuellement, permettent également de bénéficier d'une offre encore plus compétitive tout en protégeant au mieux le client et le véhicule.

Des offres très spécifiques incluant financement, assurances et services ont ainsi été développées comme « Peugeot & Go » et « Citroën Simply Drive ». Ces offres intègrent à la fois un financement, un contrat de maintenance et une assurance automobile. Des produits également spécifiques pour les VO incluant le financement, une extension de garantie ou un contrat de maintenance ont également été créés pour permettre de répondre aux besoins du client d'un produit « tout en un », avec toujours la possibilité de

souscrire chacun des éléments individuellement s'il le préfère.

Concernant l'assurance automobile, le groupe PSA Banque France complète son offre, devenant benchmark sur le marché. Répondant ainsi à la notion de « one stop shopping », le groupe PSA Banque France met désormais le client en capacité, sur le seul lieu de vente, d'acquiescer tous les produits & services concernant son véhicule, son entretien ou son assurance automobile.

Fort de ses différentes gammes de produits d'assurance et de services, le groupe PSA Banque France a ainsi poursuivi en 2016 le renforcement de son offre de produits périphériques, lesquels participent fortement à la satisfaction et la fidélisation de ses clients et également à sa rentabilité globale.

## E. Activité d'épargne grand public

L'activité d'épargne grand public « PSA Banque », à destination de la clientèle française, transférée par Banque PSA Finance au groupe PSA Banque France en avril 2015 lui permet d'être présent sur le marché de l'épargne en ligne et de diversifier ses

sources de financement. Les produits livrets et comptes à terme à taux fixe s'adressent uniquement aux épargnants particuliers, résidant fiscalement en France.

### 1.4.2.3 Positionnement

Le statut du groupe PSA Banque France, financière en France des marques Peugeot, Citroën et DS, permet une relation de proximité avec le réseau de distribution et lui procure naturellement, à ce titre, un positionnement privilégié. Elle peut ainsi répondre efficacement aux besoins de financement des points de ventes, en lien étroit avec la politique commerciale des trois marques. Par ailleurs, le groupe PSA Banque France se différencie de la concurrence grâce à la spécificité de son offre à la clientèle finale, au travers des offres packagées « One-Stop-Shopping ». Cette offre conçue avec les marques Peugeot, Citroën et DS combine financement, assurances et services, et permet de répondre instantanément sur le point de vente aux besoins de chaque client.

Les concessionnaires Peugeot, Citroën et DS n'étant pas contractuellement tenus de passer par le groupe PSA Banque France pour obtenir des financements pour eux-mêmes ou pour en proposer à leurs clients, il se trouve dans une situation de mise en concurrence sur les deux segments de clientèle où il opère. Ses concurrents principaux sont les banques commerciales et les organismes de crédit à la consommation. Au quotidien, la possibilité que les clients finaux ont d'acquiescer leur véhicule au comptant ou à l'aide d'un crédit non-affecté est aussi une forme de concurrence.

### 1.4.2.4 Salariés

Au 31 décembre 2016, l'effectif global du groupe PSA Banque France s'élève à 858 collaborateurs, soit en équivalent temps plein 780,5 collaborateurs. Les recrutements ont continué en 2016 pour accompagner

le développement de la société commune, en particulier dans les métiers de la trésorerie/finance, de la conformité et du contrôle interne rattachés au secrétariat général et dans les métiers des risques.

### 1.4.2.5 Parc immobilier

Le groupe PSA Banque France n'est propriétaire d'aucun bien immobilier, ni pour son siège social, ni

pour ses 13 agences, qui font l'objet de contrats de baux.

### 1.4.2.6 Procédures judiciaires et enquêtes

Le groupe PSA Banque France respecte les lois et réglementations en vigueur. L'essentiel des procédures judiciaires est composé des litiges issus

des impayés enregistrés sur la clientèle finale et dans une moindre mesure sur les concessionnaires dans le cadre du déroulement normal de ses activités.



## 1.5 Analyse des résultats opérationnels

La majeure partie des activités du groupe PSA Banque France consiste dans le financement de l'achat de véhicules neufs et d'occasion Peugeot, Citroën et DS, et dans le financement de stock pour les concessionnaires Peugeot, Citroën et DS. Le produit net bancaire est principalement constitué des revenus d'intérêt nets sur les crédits et locations aux clients.

Une autre partie significative du produit net bancaire provient des assurances et autres services proposés aux clients des trois marques.

Le résultat d'exploitation du groupe PSA Banque France en 2016 s'élève à 244 millions d'euros comparés aux 198 millions d'euros obtenus en 2015.

### 1.5.1 Les ventes de véhicules Peugeot, Citroën et DS

En 2016, les ventes de PSA en France ont progressé de 1,4% à 688 000 unités.

Les ventes de la marque Peugeot progressent de 3,8% à 402 000 unités, grâce notamment à l'excellente performance de la Peugeot 208 (+8,3%), 2<sup>ème</sup> véhicule le plus vendu en France ainsi que du modèle Peugeot 2008 (+4,4%, en croissance pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive).

La marque Citroën a immatriculé quant à elle plus de 257 000 voitures en France, une performance quasi équivalente à celle de 2015, avec plus de

195 000 voitures particulières (VP) et plus de 62 000 véhicules utilitaires légers (VUL). En VP, l'arrivée de la Nouvelle C3 en toute fin d'année permet aux immatriculations de C3 de progresser de 23% au 4<sup>ème</sup> trimestre.

Avec 29 000 immatriculations en 2016, la marque DS se place 4<sup>ème</sup> marque du marché automobile premium en France. Une position tenue notamment grâce aux duos DS3 et DS3 Cabrio, numéro un des ventes de citadines premium berlines.

### 1.5.2 Activité commerciale du groupe PSA Banque France

#### 1.5.2.1 Activité de financement à la clientèle finale

Le groupe PSA Banque France enregistre une hausse des volumes de financement VN et VO à la clientèle finale en 2016 de +2,6%, passant ainsi de 268 845 à 275 925 contrats souscrits pour une production totale de 3 258 millions d'euros en hausse de plus de 8,9% par rapport à 2015.

La pénétration VN progresse à 29,2% en 2016 en hausse de 0,7 points par rapport à 2015 avec des performances en progression sur le second semestre grâce à la poursuite d'une bonne dynamique commerciale et d'une étroite collaboration avec les marques du groupe PSA permettant le développement d'opérations conjointes percutantes.

Le groupe PSA Banque France a financé 201 123 véhicules neufs du groupe PSA, à travers des ventes à crédit ou locations, ce qui représente une hausse de 4,1% par rapport à 2015.

Les financements aux particuliers ont tiré la croissance avec une hausse significative des performances réalisées : +5 points à 46,2%. Les meilleures conditions de refinancement, les politiques volontaristes des marques et l'engouement de la clientèle des particuliers ont stimulé l'offre de location avec option d'achat sur le marché.

Enfin, les volumes d'activité de financement VO restent à un niveau comparable à 2015. Le nombre de VO financés en 2016 est de 74 802 unités.

Les tableaux ci-dessous reprennent les principaux indicateurs de l'activité de financement à la clientèle finale du groupe PSA Banque France en 2016 et 2015.

#### PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS VN ET VO EN CLIENT FINAL

	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %
Nombre de nouveaux dossiers	275 925	268 845	+2,6
Montant de la production (en millions d'euros)	3 258	2 992	+8,9

#### ENCOURS DE FINANCEMENT SUR LE SEGMENT CLIENT FINAL

(en millions d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %
Encours de financement	6 208	5 794	+7,1

Cette évolution favorable est liée à des volumes de contrats souscrits plus importants ainsi qu'à un montant financé moyen plus élevé (+3,7% en VN)

grâce notamment à l'enrichissement du mix et à la montée en gamme des véhicules.

### 1.5.2.2 Activité de financement à la clientèle corporate réseau

L'activité de financement à la clientèle corporate réseau a connu une très forte hausse en 2016, portée par le rebond des ventes du groupe PSA ainsi que les effets de la politique de montée en gamme des marques.

Les encours à fin d'année 2016 progressent ainsi de 22,6% par rapport à fin 2015.

Le tableau ci-dessous présente l'encours accordé aux concessionnaires à fin 2015 et 2016.

#### ENCOURS DE FINANCEMENT SUR LE SEGMENT CORPORATE RESEAU

(en millions d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %
Encours de financement	3 016	2 461	+22,6

### 1.5.2.3 Activités d'assurance et de services

En 2016, les volumes de contrats d'assurances et de services ont progressé de 1,4% par rapport à 2015 avec 636 302 nouveaux contrats souscrits (vs 627 776 en 2015).

Le groupe PSA Banque France a vendu en moyenne 2,27 contrats d'assurance ou de services par client financé, en ligne avec 2015.

La progression se confirme donc tant en assurances liées à financements qu'en assurances et services automobiles.

Les tableaux ci-dessous reprennent les principaux indicateurs de l'activité d'assurances et de services du groupe PSA Banque France en 2016 et 2015 :

#### PRODUCTION DE NOUVEAUX CONTRATS D'ASSURANCES ET SERVICES

(en nombre de contrats)	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %
Assurances liées aux financements	315 706	311 500	+1,4
Assurances et services automobile	320 596	316 276	+1,4
<b>Total</b>	<b>636 302</b>	<b>627 776</b>	<b>+1,4</b>

#### TAUX DE PENETRATION SUR FINANCEMENTS

(en %)	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en pts
Assurances liées aux financements	112,5	114,0	-1,5
Assurances et services automobile	114,3	115,8	-1,5
<b>Total</b>	<b>226,8</b>	<b>229,8</b>	<b>-3,0</b>

### 1.5.2.4 Activités d'épargne grand public

L'activité d'épargne en ligne « PSA Banque » a été transférée de BPF au groupe PSA Banque France au 1<sup>er</sup> avril 2015, montrant la volonté du groupe de diversifier ses sources de financement. Elle s'est caractérisée par une très forte propension à attirer de nouveaux clients et à fidéliser les clients existants, grâce en particulier au succès du compte à terme et au positionnement autour de l'économie réelle.

Les encours liés à l'activité épargne ont progressé de 41% sur l'année 2016 pour atteindre

1 570 millions d'euros en fin d'année soit une hausse de près de 458 millions d'euros par rapport à fin 2015.

Les perspectives 2017 sont directement liées aux accords avec Santander Consumer Finance, et reposent désormais sur un socle solide faisant appel à des techniques marketing et à une organisation efficace et performante. Les enquêtes de satisfaction clients ont par ailleurs donné d'excellents résultats.

#### ACTIVITE D'EPARGNE

(en millions d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %
Encours final	1 570	1 112	+41,2

## 1.5.3 Résultats des opérations

### RESULTAT NET

(en millions d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %
<b>Produit net bancaire</b>	<b>419</b>	<b>409</b>	<b>+2,4</b>
dont client final	282	288	- 2,1
dont corporate réseau	51	46	+10,9
dont assurances et services	87	81	+7,4
dont non répartis et autres	-1	-6	-83,3
<b>Charges générales d'exploitation et assimilées</b>	<b>- 155</b>	<b>- 150</b>	<b>+3,3</b>
<b>Coût du risque <sup>1</sup></b>	<b>- 20</b>	<b>- 61</b>	<b>-67,2</b>
dont client final	- 18	- 54	-66,7
dont corporate réseau	- 2	- 7	-71,4
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>244</b>	<b>198</b>	<b>+23,2</b>
Autre résultat hors exploitation	0	- 7	-100,0
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>244</b>	<b>191</b>	<b>+27,7</b>
Impôts sur les bénéfices	- 95	- 59	+61,0
<b>Résultat net</b>	<b>149</b>	<b>132</b>	<b>+12,9</b>

(1) Le coût du risque 2015 incluait une dépréciation de l'encours sain sans impayé constatée en application du principe des pertes encourues mais non encore signifiées (cf. paragraphe C.6.4 de la Note 2 du rapport annuel). Ce changement d'estimation lié à l'homogénéisation des principes et méthodes comptables du nouvel actionnaire Santander Consumer Banque, a eu un impact de -28,7 millions d'euros sur le résultat 2015 avant impôt du groupe PSA Banque France (cf. Note 33.2 – Evolution du coût du risque) et de -17,8 millions d'euros après impôt.

#### 1.5.3.1 Produit Net Bancaire

Le produit net bancaire augmente de 2,4% à 419 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 409 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Cette hausse est essentiellement la résultante d'un coût de refinancement plus compétitif (impact du partenariat Banque PSA Finance-Santander Consumer

Finance, de la diversification des sources de refinancement et de la baisse des taux) et d'une marge sur prestations d'assurances et de services en augmentation en 2016 à 87 millions d'euros, à comparer aux 81 millions d'euros de l'année précédente.

#### 1.5.3.2 Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation et assimilées ont atteint 155 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 150 millions à fin décembre 2015.

Cette hausse est principalement la résultante de la montée en puissance du partenariat avec Santander Consumer Finance.

#### 1.5.3.3 Coût du risque

Le coût du risque ressort au 31 décembre 2016 à 20,5 millions d'euros soit 0,24% des encours nets moyens, contre 61,2 millions d'euros au 31 décembre 2015 représentant 0,77% des encours nets moyens.

Le coût du risque à fin décembre 2015 incluait une dépréciation de l'encours sain sans impayé constatée en application du principe des pertes encourues mais non encore signifiées (cf. paragraphe C.6.4 de la Note 2 – Principes comptables) à hauteur de -28,7 millions d'euros et réalisée dans le cadre de la création de la coopération.

L'ensemble des encours fait l'objet d'un provisionnement et deux révisions des taux de dépréciations retail ont eu lieu au cours de l'année permettant une approche au plus juste des montants à considérer pour les différents portefeuilles. Sur l'activité corporate réseau, une révision du taux de dépréciation de l'encours sain a eu lieu au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2016.

Le coût du risque sur les activités de financement retail s'établit à 17,2 millions d'euros à fin 2016. Les activités de recouvrement ont continué à être fortement soutenues au sein du groupe. Ceci s'est traduit par une croissance des niveaux de récupération sur l'ensemble des phases de recouvrement et une baisse des flux d'entrées en impayés sur l'ensemble du processus de recouvrement.

Sur l'activité corporate, le coût du risque s'est élevé à 3,3 millions d'euros. Concernant l'activité corporate hors réseau et assimilés, le coût du risque s'élève à 1,1 millions d'euros en 2016. Cette augmentation provient essentiellement d'une politique d'augmentation des niveaux de dépréciations sur les défauts existants. Concernant l'activité corporate réseau, le coût du risque s'élève à 2,1 millions d'euros. Cette augmentation résulte des entrées en défaut au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2016.

### 1.5.3.4 Résultat consolidé

Le résultat net avant impôts s'élève au 31 décembre 2016 à 244 millions d'euros en nette augmentation de 27,7% par rapport aux 191 millions d'euros au 31 décembre 2015 essentiellement en raison de la dépréciation de l'encours sain sans impayé constatée en 2015 en application du principe des pertes encourues mais non encore signifiées pour -28,7 millions d'euros. Le résultat net consolidé s'élève enfin à 149 millions d'euros.

Le taux effectif d'impôt sur les sociétés augmente à 39,5% du résultat imposable contre 30,8% en 2015. Cette hausse est principalement liée au reclassement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en impôt courant (IAS12) et à la contribution sur revenus distribués (cf. Note 35.3 – Preuve d'impôt du groupe PSA Banque France).

## 1.6 Situation financière

### 1.6.1 Actifs

Les actifs au 31 décembre 2016 s'élèvent à un total de 10 206 millions d'euros en hausse de 9,4% par rapport au 31 décembre 2015.

Les encours de crédits s'élèvent à 9 225 millions d'euros en hausse de 11,8% par rapport au

31 décembre 2015. Les prêts à la clientèle finale ont augmenté de 7,1% tandis que les financements au corporate réseau ont augmenté de 22,6%.

### 1.6.2 Dépréciations sur créances douteuses

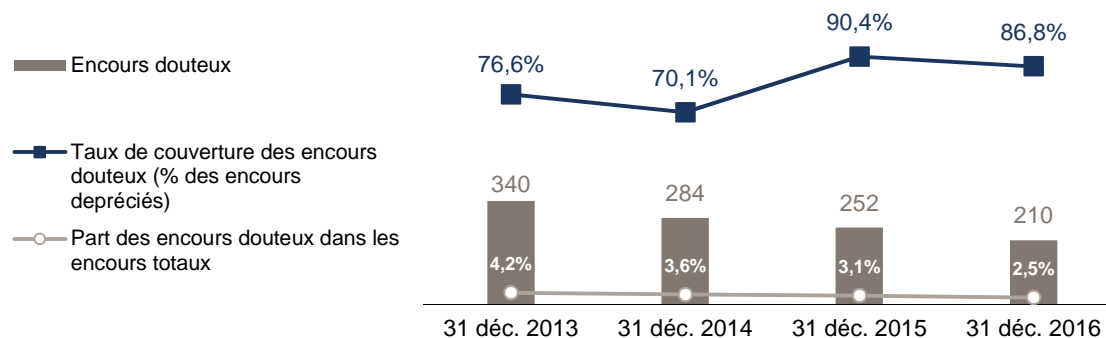
Les dépréciations sur encours de crédit viennent corriger la valeur des prêts au bilan, dès qu'un indice révélateur de risque apparaît. Les procédures de constatation des dépréciations sur les encours sont décrites en Note 2.C.6.4. Lorsqu'un prêt ou une créance est déterminé comme étant non recouvrable, ce dernier est passé en perte au compte de résultat. Toute dépréciation sur encours enregistrée précédemment l'est également dans le compte de résultat et il en va de même pour les récupérations sur créances amorties qui impactent le compte de résultat au crédit. Toutes ces écritures sont enregistrées dans le coût du risque.

Le tableau qui se trouve en Note 33.1 des comptes consolidés du groupe présente les créances saines avec impayés (créances incidentées) et les

créances douteuses avec les montants correspondants au 31 décembre 2016 et 2015. Pour les financements retail aux particuliers et petites et moyennes entreprises, des charges pour dépréciation sur encours sont enregistrées de manière statistique sur l'ensemble des créances (saines, incidentées, douteuses).

Pour les financements aux corporate réseau et hors réseau et assimilés, l'analyse au cas par cas des situations de défaut permet d'isoler les cas de risques aggravés. Ces derniers sont alors répertoriés comme créances douteuses et des charges pour dépréciation sur créances douteuses sont enregistrées. Des dépréciations des encours sains sont également enregistrées de manière statistique sur l'ensemble des portefeuilles corporate.

CRÉANCES DOUTEUSES SUR LE PORTEFEUILLE TOTAL  
(EN MILLIONS D'EUROS, SAUF POURCENTAGE)



Le montant des créances douteuses continue en 2016 la tendance de 2015, sous l'effet de l'amélioration du profil de risque des clients qui a permis de réduire les entrées en créances douteuses compromises.

Le taux de couverture des créances douteuses par des dépréciations se maintient autour de 90% en 2016

(taux supérieur à 100% sur les portefeuilles retail, particuliers et PME) provenant à la fois de la maîtrise des stocks de défaut et de l'augmentation du provisionnement sur les créances corporate.

### 1.6.3 Politique de refinancement

Le groupe PSA Banque France s'appuie sur une structure de capital adéquate, qui se traduit par un solide ratio de fonds propres conforté par la qualité des actifs de la banque.

La stratégie de refinancement du groupe repose sur la diversification de ses sources de liquidité, tout en assurant la cohérence des maturités de ses emplois et de ses ressources. Depuis début 2015, le groupe PSA Banque France a ainsi mis en place différentes sources de financement :

- Le 2 février 2015, jour de création de la société commune, les financements accordés par Banque PSA Finance aux entités du groupe PSA Banque France ont été substitués par la mise en place d'un refinancement accordé par Santander Consumer Finance, en complément du financement apporté par les titrisations placées dans le marché.
- Le 1er avril 2015, l'activité de dépôt « PSA Banque » (livret d'épargne grand public et comptes à terme) à destination de la clientèle française a été transférée par Banque PSA Finance au groupe PSA Banque France.
- Dès juin 2015, des lignes bilatérales ont été mises en place avec différentes contreparties bancaires.
- Dès septembre 2015, le statut d'établissement de crédit agréé a permis au groupe PSA Banque

France d'avoir accès (via la remise d'actifs par sa filiale CREDIPAR) aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE).

- En juin 2016, des programmes d'émission de titres de créance négociables à court et moyen terme et d'obligations moyen terme (EMTN) ont été mis en place pour permettre l'accès aux marchés de capitaux. Les premières émissions de titres de créances négociables du groupe PSA Banque France ont ainsi pu être réalisées dès la fin du premier semestre 2016.
- En juillet 2016, un programme de titrisation des contrats de location avec option d'achat a été mis en place.

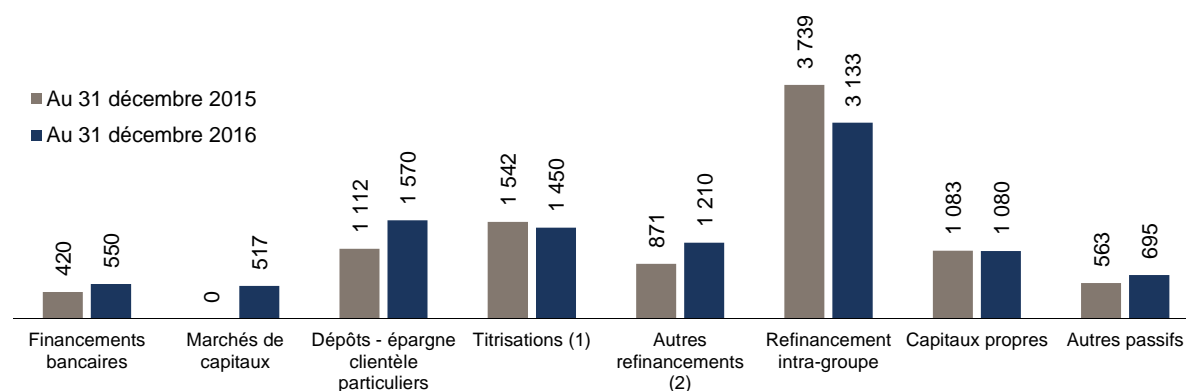
Au 31 décembre 2016, 7% des refinancements provenaient de crédits bancaires tirés, 6% des premières émissions de titres de créances négociables sur les marchés de capitaux, 19% de l'activité de dépôt bancaire, 17% d'opérations de titrisations sur les marchés, 14% d'autres refinancements (dont 11% de la BCE), et 37% de prêts intra-groupes accordés par Santander Consumer Finance.

Le tableau et les graphiques ci-après montrent une ventilation des modes de refinancement par source, au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015.

#### MODES DE REFINANCEMENT PAR SOURCE

(en millions d'euros)	31 déc 2016		31 déc 2015	
Financements bancaires	550	7%	420	5%
Marchés de capitaux	517	6%	-	-
Dépôts - épargne clientèle particuliers	1 570	19%	1 112	14%
Titrisations <sup>(1)</sup>	1 450	17%	1 542	20%
Autres refinancements <sup>(2)</sup>	1 210	14%	871	11%
<b>Refinancement externe</b>	<b>5 297</b>	<b>63%</b>	<b>3 945</b>	<b>51%</b>
<b>Refinancement intra-groupe</b>	<b>3 133</b>	<b>37%</b>	<b>3 739</b>	<b>49%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 080</b>		<b>1 083</b>	
<b>Autres passifs</b>	<b>695</b>		<b>563</b>	
<b>Total Bilan</b>	<b>10 206</b>		<b>9 330</b>	

#### SOURCES DE REFINANCEMENT (en millions d'euros)



(1) les titrisations comprennent toutes les titrisations placées.

(2) dont refinancement auprès de la BCE (participation aux TLTRO-I et TLTRO-II) pour un total de 950 millions d'euros au 31 décembre 2016 et dépôts concessionnaires.

L'encours de financements bancaires (sous forme de lignes bilatérales tirées à leur mise en place) atteint 550 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les encours de financement sur les marchés de capitaux représentent 517 millions d'euros au 31 décembre 2016, suite aux premières émissions de titres de créance négociables sous programme visé par la Banque de France depuis juin 2016.

Les encours de l'activité d'épargne grand public atteignent 1 570 millions d'euros.

Le refinancement par titrisation du groupe PSA Banque France s'appuie sur 6 opérations au 31 décembre 2016 avec un montant total des créances vendues à ces structures de titrisation de 3 356 millions d'euros (cf. Note 8.4 des comptes consolidés) :

- Le compartiment 2013-2 du Fonds Commun de Titrisation Auto ABS, en amortissement depuis novembre 2014.
- Le compartiment 2013-A du Fonds Commun de Titrisation Auto ABS2, en amortissement depuis novembre 2015.
- Le compartiment 2014-1 du Fonds Commun de Titrisation AUTO ABS3.
- Le programme d'émission mensuelle Auto ABS French Loans Master dont la période de

rechargement en créances (période de revolving) a été étendue de 4 ans, lors du renouvellement annuel du programme en juin 2015.

- Le programme d'émission mensuelle Auto ABS DFP Master Compartiment France 2013, dont le financement par un pool d'investisseurs des titres seniors de classe A a été reconduit suite à l'extension de 2 ans de la maturité attendue des titres seniors de classe A, lors du renouvellement annuel de ce programme en mai 2015.
- Au second semestre 2016, un nouveau programme d'émission mensuelle Auto ABS French Leases Master Compartiment 2016 a été financé pour 635 millions d'euros de titres senior par un pool d'investisseurs privés.

Avec cette dernière opération, l'encours des titrisations placées représente 1 450 millions d'euros au 31 décembre 2016.

De plus, le groupe PSA Banque France bénéficie de financements collatéralisés obtenus auprès de la BCE dans le cadre des différentes opérations de refinancement TLTRO I et de la première série de TLTRO II de fin juin 2016 pour un total de 950 millions d'euros (cf. Note 14 des comptes consolidés).

#### 1.6.4 Sécurité de la liquidité

Le groupe PSA Banque France recherche le compromis entre la sécurité en terme de liquidité et l'optimisation de ses coûts de financement. Il emprunte les ressources nécessaires à la continuité de son activité commerciale et procède aux équilibrages actif-passif en gérant l'exposition au risque de taux par l'utilisation de swaps de taux d'intérêts.

La part des financements tirés à durée initiale de douze mois et plus a représenté près de 50% des financements au 31 décembre 2016.

La maturité moyenne des financements à moyen et long terme mis en place en 2016 est d'environ 2,5 ans après la participation en juin à la première série des opérations TLTRO II annoncées par la BCE, qui ont une maturité de 4 ans.

Les lignes de crédit bancaire, en vie au 31 décembre 2016, n'obligent pas à respecter des obligations en matière de constitution de sûretés, défaillance et clauses similaires, au-delà des pratiques de marché. Trois éléments peuvent entraîner l'annulation de ces lignes de crédit :

- Si Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance ne détiennent pas chacun de manière

directe ou indirecte 50% des actions de PSA Banque France ;

- La perte par le groupe PSA Banque France de son statut bancaire ;
- Le non-respect du niveau réglementaire pour le ratio de fonds propres Common Equity Tier One.

Par ailleurs, le groupe PSA Banque France dispose d'une sécurité financière solide qui s'appuie sur le support de Santander Consumer Finance et d'une réserve de liquidité de 240 millions d'euros au 31 décembre 2016, sous forme d'actifs liquides de grande qualité (« High Quality Liquid Assets ») composés uniquement de réserves auprès de la banque centrale, donc de niveau 1, suivant la classification pour le calcul du « Liquidity Coverage Ratio » (LCR). Le ratio de liquidité LCR consolidé du groupe PSA Banque France s'établit à 122% au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2016, le groupe PSA Banque France a des engagements de financements donnés en faveur de la clientèle à hauteur de 438 millions d'euros. En outre, le montant des engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle se monte à 8 millions d'euros (cf. Note 23 des comptes consolidés).



## 1.6.5 Notations de crédit

Après la mise en place du partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance, *Moody's Investors Service* a attribué au groupe PSA Banque France le 23 décembre 2015 la notation Baa2/P2 assortie d'une perspective positive.

Cette notation a été confirmée le 15 avril et le 4 novembre 2016 par *Moody's Investors Service*.

La notation du groupe PSA Banque France est liée au support de Santander Consumer Finance, à celle du groupe PSA et à son niveau d'activité ainsi qu'à la structure financière de la banque.

Toute révision de notation est susceptible d'affecter la capacité à obtenir des financements à court, à moyen et à long terme.

### NOTATIONS DE CREDIT AU 31 DECEMBRE 2016

(en millions d'euros)	Programmes actifs	Plafonds au 31 déc. 2016	Encours au 31 déc. 2016
<b>Moody's</b>			
<b>Court terme</b>			
P2	CD/NEU CP	1 000	217
<b>Long terme</b>			
Baa2	BMTN/NEU MTN	500	300
Baa2	EMTN	4 000	0

Le 8 mars 2017, *Moody's Investors Service* a relevé la notation de crédit long-terme de PSA Banque France à Baa1, assortie d'une perspective stable.

## 1.6.6 Fonds propres et exigence de fonds propres

Dans le cadre de l'application de la réforme Bâle III CRD IV, le groupe PSA Banque France possède une position financière robuste. Au 31 Décembre 2016, le ratio de fonds propres Bâle III CRD IV au titre du pilier I atteint 12,6%. Les fonds propres prudentiels Bâle III ressortent à 884 millions d'euros, tenant compte de la déduction de l'écart dépréciations comptables / pertes attendues sur périmètre IRB (-48 millions d'euros), et les exigences de fonds propres s'établissent à 562 millions d'euros.

### Fonds propres

Il est à noter que le périmètre prudentiel utilisé pour calculer le ratio de solvabilité est identique au périmètre de consolidation tel que décrit dans l'annexe 1-C des comptes consolidés.

Les fonds propres prudentiels sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base de catégorie 1, les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2), composées d'instruments de capital et de dettes, sur lesquels sont effectués des ajustements réglementaires. PSA Banque France ne dispose que d'instruments de fonds propres de base de catégorie 1, constitués des éléments suivants:

- Montant du capital social et des primes d'émission afférentes ;
- Report à nouveau et autres réserves ;
- Eléments du résultat comptabilisés directement en capitaux propres.

A noter qu'en principe les établissements assujettis doivent faire l'objet d'une double surveillance, sur base consolidée et sur base individuelle. Toutefois, le 29 janvier 2015, l'ACPR a rendu un avis favorable à la demande de dérogation qui lui a été soumise pour une surveillance prudentielle sur base consolidée uniquement, conformément aux modalités du règlement CRR article 7.

Les déductions réglementaires effectuées sur ces fonds propres portent sur les éléments suivants :

- Montants estimés des prévisions de dividendes ;
- Différence négative entre le montant des dépréciations et des pertes attendues calculées par méthode statistique pour les actifs pondérés par les risques (RWA) traités en méthode « IRB » (internal rating based).

## TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES COMPTABLES AU FONDS PROPRES

(en millions d'euros)

	31 déc. 2016	31 déc. 2015
<b>Capitaux Propres comptables<sup>1</sup></b>	<b>1 080</b>	<b>1 083</b>
Résultat distribuable 2016 <sup>2</sup> / Dividendes versés en 2015	- 149	- 150
Montants négatifs résultant du calcul des montants de pertes attendues	- 47	- 47
<b>Fonds propres prudentiels Catégorie 1</b>	<b>884</b>	<b>886</b>

(1) Capitaux propres comptables et prudentiels sont égaux.

(2) Au moment du calcul du ratio de solvabilité à fin décembre 2016, la cinquième résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 15 mars 2017 prévoyant une distribution de dividendes de 72 millions d'euros n'était pas connue. Le calcul du ratio de solvabilité a donc été établi en considérant que l'intégralité du résultat 2016 soit 149 millions d'euros était distribuable. Ce scénario est prudent car il minore le ratio de solvabilité qui reste malgré tout robuste à 12,6%.

### Exigence de fonds propres

Au 6 avril 2009, Banque PSA Finance a obtenu de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution l'autorisation d'utiliser les approches internes « avancées » du risque de crédit (« IRBA », Internal Rating Based Advanced) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires sur le portefeuille retail ainsi que les approches internes « fondation » du risque de crédit (« IRBF », Internal Rating Based Foundation) pour le portefeuille corporate. Cette mesure s'est appliquée au groupe PSA Banque France dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la coopération de Banque PSA Finance avec Santander Consumer Finance, les 2 partenaires ont pour objectif de réutiliser les modèles de notation interne développés par Banque PSA Finance, après revue et validation par les organes de contrôle du groupe Santander, puis accord des autorités de supervision compétentes.

Dans ce contexte, PSA Banque France a reçu de la Banque Centrale Européenne l'autorisation temporaire de maintenir les méthodes internes développées par Banque PSA Finance pour le calcul des actifs pondérés. Un plan d'actions a été mis en œuvre au sein de PSA Banque France afin de permettre l'intégration du système de notation interne dans le périmètre de consolidation de Santander Consumer Banque, en accord avec les standards du groupe Santander. Le système de notation interne du

groupe PSA Banque France est en cours d'examen par la BCE.

L'ensemble des données nécessaires à la modélisation et aux calculs du risque de crédit est issu des applicatifs de gestion. Ces derniers alimentent les bases communes de risques BRC (Base Risque Centrale pour le retail) et BUIC (base corporate) qui permettent un suivi homogène de l'ensemble des paramètres de risque du groupe PSA Banque France.

Les informations issues des bases de risques alimentent l'outil central de gestion des fonds propres. Parallèlement, certaines données comptables sont également intégrées à cet outil central. Après une phase de réconciliation des données de gestion et comptables, les exigences en fonds propres sont calculées à partir de l'outil précité et les états réglementaires sont produits.

Le risque opérationnel est traité en méthode standard, l'exigence en fonds propres est ainsi calculée à partir de l'application d'un ratio de 12% sur le Produit Net Bancaire retail et un ratio de 15% sur le Produit Net Bancaire des autres segments d'actifs.

Par ailleurs, conformément aux dispositions du Règlement 575/2013/UE, comme les fonds propres Bâle III du groupe PSA Banque France sont supérieurs au plancher de 80% des fonds propres Bâle I, il n'y a pas d'exigence additionnelle de fonds propres au titre du plancher Bâle I.



**EXIGENCE DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDERES DU GROUPE**

(en millions d'euros)	31 déc. 2016		31 déc. 2015	
	Actifs pondérés	Exigences de Fonds Propres	Actifs pondérés	Exigences de Fonds Propres
<b>Risque de crédit</b>	<b>6 377</b>	<b>510</b>	<b>6 042</b>	<b>482</b>
<b>Méthode standard</b>	<b>768</b>	<b>62</b>	<b>995</b>	<b>79</b>
Souverains	12	1	12	1
Etablissements	115	9	151	12
Corporate	296	24	342	27
Retail	111	9	246	20
Autres actifs pondérés	234	19	244	19
<b>Méthode de Notation Interne Fondation (IRBF)</b>	<b>3 098</b>	<b>247</b>	<b>2 759</b>	<b>221</b>
Corporate	3 098	247	2 759	221
<b>Méthode de Notation Interne Avancée (IRBA)</b>	<b>2 511</b>	<b>201</b>	<b>2 288</b>	<b>183</b>
Retail	2 511	201	2 288	183
<b>Risque opérationnel (méthode standard)</b>	<b>645</b>	<b>52</b>	<b>609</b>	<b>49</b>
<b>Risque de Marché</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Risques</b>	<b>7 022</b>	<b>562</b>	<b>6 652</b>	<b>532</b>
<b>Total Fonds propres prudentiels</b>		<b>884</b>		<b>886</b>
<b>Ratio de Solvabilité</b>		<b>12,6%</b>		<b>13,3%</b>

**Ratio de levier**

Le ratio de levier, correspondant au rapport non pondéré des expositions brutes sur les fonds propres durs (Tier 1), vise notamment à encadrer le recours excessif au hors-bilan dans l'activité bancaire. L'Union Européenne n'impose aucune exigence au titre de ce ratio avant 2018 mais il fait l'objet d'une obligation d'information par les banques depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le groupe a choisi de piloter son ratio de levier consolidé à un niveau minimum de 3%, tel qu'évoqué par les recommandations du Comité de Bâle. Un dispositif de suivi, de contrôle et d'alerte a été mis en place afin de gérer tout risque de levier excessif.

Le ratio de levier est calculé selon les modalités du règlement (UE) n° 575/2013 article 429, et s'élève pour PSA Banque France à 8,4% au 31 décembre 2016 contre 9,0% au 31 décembre 2015.

A noter que l'exemption au suivi sur base individuelle reçue au titre du ratio de solvabilité est étendue au ratio de levier dans le régime CRD IV. Les obligations relatives au ratio de levier sont donc effectuées sur base consolidée uniquement.

**RATIO DE LEVIER ET DETAIL DES EXPOSITIONS DE LEVIER AU 31/12/2016**

(en millions d'euros)	31 déc. 2016
<b>Total de l'actif selon les états financiers publiés</b>	<b>10 206</b>
Déductions prudentielles sur les Fonds propres CET1	-47
<b>Total Expositions au Bilan</b>	<b>10 159</b>
Expositions sur dérivés	10
Coût de remplacement des transactions sur dérivés	6
<b>Total Exposition sur les dérivés</b>	<b>16</b>
Expositions relatives aux engagements donnés	1 409
Application des facteurs de conversion réglementaire	-956
<b>Total Exposition sur éléments de Hors Bilan</b>	<b>453</b>
<b>Total Autres ajustements</b>	<b>-125</b>
<b>Total Exposition de levier</b>	<b>10 503</b>
<b>Fonds propres prudentiels Catégorie 1</b>	<b>884</b>
<b>Ratio de Levier</b>	<b>8,4%</b>

## 1.6.7 Perspectives

L'année 2017 sera pour le groupe PSA Banque France la troisième année de la coopération de Banque PSA Finance avec Santander Consumer Finance. Elle doit permettre de renforcer encore en France la dynamique commerciale et marketing de chacune des marques Peugeot, Citroën et DS, notamment par une compétitivité améliorée des offres proposées à leurs clients.

Enfin, le groupe PSA Banque France entend poursuivre la diversification de son refinancement en 2017, notamment en développant son accès aux marchés de capitaux après sa première émission obligataire réalisée en janvier 2017 sous programme EMTN.

## 1.7 Facteurs de risque et gestion des risques

### 1.7.1 Gouvernance des risques

L'identification, la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques du groupe PSA Banque France sont assurées par la nouvelle direction des risques qui a été constituée suite à la création de la coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance. Le directeur des risques est membre du comité de direction et il rend également compte de ses missions au comité d'audit et risques.

La gouvernance des risques couvre notamment leur pilotage, la validation des méthodes ou modèles de mesure ainsi que la fixation du niveau de risque souhaitable. Cette gouvernance tient compte, en premier lieu, du recensement des risques et de l'évaluation de leur criticité potentielle compte tenu des politiques de gestion retenues, ainsi que du contexte conjoncturel.

Ces différents éléments sont présentés, analysés et décidés au sein de comités présidés par la direction des risques: le comité de gestion et contrôle des risques à fréquence mensuelle, le comité crédit à fréquence hebdomadaire et les comités avec les marques à fréquence mensuelle.

La direction des risques participe aussi aux Comités d'Asset and Liability Management (ALCO), à fréquence mensuelle et d'opérations et recouvrement, à fréquence bimestrielle. Les membres de l'organe exécutif sont soit partie prenante à ces comités, soit sont informés de leur teneur.

Le modèle de gestion des risques a aussi comme pilier fondamental, les politiques des risques qui ont été définies par la direction des risques et validées par le Conseil d'Administration du groupe PSA Banque France en 2015. Dans ce cadre, la gestion des risques est sous-tendue par les principes suivants :

- Intégration de la culture de risques dans l'organisation, de manière que l'ensemble des attitudes, des valeurs, des compétences et des instructions relatives à l'activité soit intégré dans tous les processus ;
- Implication de la direction générale dans la gestion et le contrôle des risques ;
- Indépendance de la fonction risque des autres métiers et séparation entre les services générateurs de risques et les services chargés de contrôler et surveiller les risques. Ces derniers, ayant l'autorité suffisante et un accès direct au management et aux instances responsables de la définition de la stratégie de risques ;
- Prise en compte globale des risques pour élaborer une vision complète du risque assumé. Comprendre les relations entre les différents types de risques et fournir leur évaluation globale ;
- Anticipation et prévisibilité : l'évaluation des risques a essentiellement une fonction d'anticipation ;
- Décisions par les organismes collégiaux en incluant dans le processus de décision une variété de points de vue méthodologiques proportionnés à l'impact potentiel de la décision et à la complexité des facteurs qui entrent en jeu ;
- Limitation des risques par l'établissement de limites objectives et vérifiables avec une infrastructure de gestion, de contrôle et de reporting qui garantit leur efficacité.

Le groupe PSA Banque France est soumis à plusieurs facteurs de risque dont l'identification et l'évaluation sont cruciales dans le modèle de gestion des risques.

## 1.7.2 Risque d'activité

### Facteurs de risque

Cinq facteurs de risques principaux ont un impact sur le niveau d'activité du groupe PSA Banque France :

- Les facteurs externes concourant à l'achat de véhicules ;
- La politique des pouvoirs publics en matière d'incitation à l'acquisition de véhicules neufs ;
- Des évolutions réglementaires ou fiscales qui pourraient conduire à modifier l'activité ou à en altérer la rentabilité ;

### Mesure, maîtrise et surveillance de ces risques

Ces facteurs de risque sont évalués au moins une fois par an dans le cadre des processus d'élaboration du budget et du plan à moyen terme. Les prévisions budgétaires sont revues quatre fois au cours

## 1.7.3 Risque de crédit

### Facteurs de risque

Le risque de crédit est le risque de perte résultant de l'incapacité d'un client à faire face au paiement ou à d'autres stipulations d'un contrat conclu avec le groupe PSA Banque France. Si le groupe a généralement la possibilité de reprendre et revendre le véhicule financé suite à un défaut de paiement, le prix de revente d'un véhicule peut ne pas suffire à couvrir la perte encourue suite au défaut de paiement. Par

### Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La mesure du risque est appréhendée quotidiennement.

A l'octroi, la mesure du risque est fondée sur des modèles de notations internes développés et backtestés par des experts risques. La sélection de la clientèle s'opère à partir de modèles de grading (corporate) ou d'outils décisionnels (retail), tous deux gérés et contrôlés par le groupe PSA Banque France avec le support apporté par les actionnaires, Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance. Les systèmes décisionnels sont paramétrés selon les caractéristiques propres au marché automobile français, permettant ainsi d'en optimiser l'efficacité et d'en assurer la conformité. Un monitoring est très régulièrement réalisé afin de mesurer l'efficacité des outils mis en œuvre.

Pour le retail, les décisions d'octroi sont soit automatiques soit nécessitent des analyses complémentaires demandées dans le cadre des systèmes expert d'analyse du risque ou réalisées à l'initiative de l'analyste. Les modèles sont enrichis de données provenant de bases de données externes, ou d'informations internes comme le comportement payeur d'un client (cas d'un renouvellement d'un financement consécutif à l'achat d'un nouveau véhicule).

- Le volume de ventes des marques Peugeot, Citroën et DS ainsi que la politique marketing des marques qui privilégie plus ou moins les opérations conjointes réalisées avec le groupe PSA Banque France;
- Le positionnement concurrentiel du groupe PSA Banque France tant en terme d'offre qu'en terme de prix.

de l'année considérée. Le risque d'activité est également couvert par la démarche des stress scénarios.

ailleurs, contractuellement, le groupe PSA Banque France ne supporte pas de risque de valeur résiduelle.

Indépendamment de la politique de sélection des risques qui est prudente, le niveau du risque de crédit est influencé par la conjoncture économique et ce, tant au niveau des défauts qu'au niveau de la valeur de marché des véhicules repris.

Les décisions sont encadrées par des règles de délégations précises. Pour les portefeuilles corporate elles vont jusqu'à reposer sur la décision de comités de crédit du groupe PSA Banque France ou les comités de crédit assurés par les actionnaires.

Les modèles internes de mesure du risque à l'octroi sont développés et backtestés par des équipes de Banque PSA Finance et contrôlés par des équipes de Santander. Chaque évolution est validée par le groupe PSA Banque France. Les équipes de risques vérifient que l'ensemble des profils de clientèle sont correctement appréhendés par les outils de mesure du risque.

Pour l'activité retail les modèles de mesure du risque de crédit en portefeuille sont des modèles bâlois (IRBA). Les taux de défaut et les taux de pertes sont mesurés sur la base des classes de risques qui sont-elles mêmes modélisées. L'estimation des probabilités de défaut et des pertes en cas de défaut, utilisées pour calculer les exigences en fonds propres, sont modélisées à partir des taux de défaut et des taux de pertes. Pour l'activité corporate hors réseau et assimilés, un modèle de notation des contreparties (IRBF) est utilisé et régulièrement backtesté. Pour l'activité corporate réseau, un modèle spécifique à l'activité du groupe PSA Banque France existe (IRBF) qui est utilisé tant pour l'octroi que pour les contrats en portefeuille.

Tous les modèles sont régulièrement backtestés et soumis à une validation technique réalisée par Banque PSA Finance et Santander. Le groupe PSA Banque France valide également depuis 2015 tous les modèles et leurs évolutions.

En ce qui concerne la mesure comptable du risque de crédit, l'ensemble des encours retail est déprécié à partir de taux de dépréciation qui sont calculés plusieurs fois par an à partir d'un modèle d'estimation des recouvrements futurs actualisés, basé sur des données historiques de récupérations des encours incidentés. Les encours douteux des portefeuilles corporate réseau et corporate hors réseau et assimilés sont dépréciés sur la base d'une analyse individuelle pour les encours en défaut en tenant compte de la valorisation des garanties éventuellement détenues. La dépréciation de ces portefeuilles intervient dès le déclassement en créances douteuses si la perte estimée suite à l'analyse individuelle est non nulle. De surcroît, une dépréciation des encours corporate sain est réalisée.

La maîtrise du risque est notamment fondée sur:

- Une offre produit qui fixe notamment la nature juridique du produit et les garanties associées, la durée maximum du produit, le niveau d'apport minimum et le niveau des éventuels paliers et valeurs résiduelles ;
- Une vérification du risque de surfacturation du montant financé ainsi qu'une vérification du double financement ;
- Des octrois qui peuvent être conditionnés ;
- Une procédure d'octroi et des règles de délégation strictes ;
- Une vérification, avant la mise en place du financement, des documents justificatifs demandés à l'octroi y compris les éventuelles garanties qui conditionnaient l'octroi.

A cela s'ajoute pour les portefeuilles corporate réseau et corporate hors réseau et assimilés:

- La fixation de lignes de crédit et des durées de validité associées, les lignes de crédit sont associées à des produits financiers qui disposent de leurs propres lignes sachant que celles-ci ne sont pas fongibles entre elles ;
- Des dispositifs de garantie collectifs ou des prises de garanties au moment de l'entrée en relation, lors du renouvellement des lignes ou en cas de dégradation du niveau de risque entre deux renouvellements de lignes. Les garanties peuvent être personnelles, porter sur des biens identifiés ou être données par des assureurs crédit ou sous forme de garanties bancaires ;

### Expositions au risque de crédit

Les expositions de PSA Banque France au risque de crédit, traitées en partie en méthode avancée, s'appuient sur la valeur comptable des actifs financiers auxquels s'ajoutent les éléments de hors bilan, les engagements de financement et de garantie

- Un suivi quotidien des éventuels incidents de paiement ;
- Un dispositif gradué d'alerte allant de la mise sous surveillance à la mise en défaut y compris sous forme de défaut conditionnel c'est-à-dire même si aucun défaut selon la définition bâloise du défaut n'a été constaté ;
- Un dispositif qui déclenche une nouvelle notation des concessionnaires selon l'évolution d'indicateurs financiers ou commerciaux de son activité ;
- Des audits de stock dont la fréquence dépend du profil de risque du concessionnaire ainsi que la conservation des documents d'immatriculation et enfin des contrats de financement qui prévoient qu'à tout moment selon les dispositions en vigueur, les véhicules financés peuvent être gagés.

La surveillance du risque de l'activité retail concerne notamment:

- L'évolution de la qualité de la demande de financement et la qualité de la production de financements ;
- Les indicateurs relatifs au comportement de paiement par technique, segment de clientèle, année de production, etc. ;
- Les indicateurs Bâlois de mesure du risque des contrats en portefeuille.

Les indicateurs de surveillance du risque sont analysés par des analystes PSA Banque France. Les zones de risques décelées peuvent induire la modification de la mesure ou de la maîtrise du risque.

Pour les portefeuilles corporate la surveillance du risque s'exerce principalement via:

- Le suivi des utilisations des lignes ;
- Le suivi de la situation financière de la contrepartie ;
- Le suivi des incidents de paiement et des impayés ;
- Le suivi d'événements potentiellement graves comme les cessations d'activité, les redressements ou liquidations judiciaires ;
- Le suivi des utilisations de lignes, des éventuels incidents de paiement et des constats dégagés lors des audits de stock ;
- Le suivi très rapproché des concessionnaires figurant en tableau de surveillance ou étant en situation de défaut ou de défaut conditionnel ;
- Un comité de crédit mensuel auquel participent sans voix délibérative des représentants des marques Peugeot, Citroën et DS.

Une surveillance transversale du risque est également réalisée en continue par le département de risque *Oversight*. Des monitorings très réguliers (quantitatifs et qualitatifs) sur le risque de crédit sont notamment réalisés sur l'ensemble des portefeuilles et communiqués au sein du groupe PSA Banque France ainsi qu'aux actionnaires.

donnés, et les lignes autorisées non tirées. Ces actifs sont retraités des dépréciations, ainsi que des actifs non soumis à un risque de crédit et des éléments directement déduits des fonds propres.

**VENTILATION DES EXPOSITIONS BRUTES DU GROUPE AU 31/12/2016**

(en millions d'euros)	Banque et Administration	Corporate	dont PME	Retail	dont PME	Autres catégories	Total Expositions Brutes	Répartition en %
<b>France</b>	<b>854</b>	<b>5 065</b>	<b>1 162</b>	<b>5 503</b>	<b>1 984</b>	<b>227</b>	<b>11 649</b>	100%
Méthode Standard	854	1 389	144	212	148	227	2 682	23%
Méthode Avancée	-	3 676	1 018	5 291	1 836	-	8 967	77%
<b>Europe (hors France)</b>	<b>37</b>	-	-	-	-	-	<b>37</b>	0%
Méthode Standard	37	-	-	-	-	-	37	0%
Méthode Avancée	-	-	-	-	-	-	-	0%
<b>Total général</b>	<b>891</b>	<b>5 065</b>	<b>1 162</b>	<b>5 503</b>	<b>1 984</b>	<b>227</b>	<b>11 686</b>	100%
Méthode Standard	891	1 389	144	212	148	227	2 719	23%
Méthode Avancée	-	3 676	1 018	5 291	1 836	-	8 967	77%
<b>Répartition en %</b>	<b>7%</b>	<b>44%</b>	<b>10%</b>	<b>47%</b>	<b>17%</b>	<b>2%</b>	<b>100%</b>	

**VENTILATION PAR ECHEANCE RESIDUELLE DES EXPOSITIONS AU BILAN DU GROUPE AU 31/12/2016 <sup>1</sup>**

(en millions d'euros)	Banque et Administration	Corporate	Retail	Autres catégories	Total Expositions Bilan
Durée résiduelle inférieure à 3 mois	750	2 292	578	247	3 868
de 3 mois à 1 an	20	952	1 224	0	2 197
de 1 à 5 ans	31	653	3 439	0	4 122
Supérieure à 5 ans	0	5	14	0	19
<b>Total général</b>	<b>801</b>	<b>3 902</b>	<b>5 256</b>	<b>247</b>	<b>10 206</b>

(1) Ces expositions ne sont pas retraitées des éléments déduits des fonds propres. Les ventilations par échéance résiduelle sont basées sur le reporting réglementaire NSFR à fin décembre 2016.

**VENTILATION DES EXPOSITIONS NETTES DU GROUPE AU 31/12/2016 PAR CATEGORIE D'EXPOSITION**

(en millions d'euros)	Expositions brutes	Expositions en défaut	Ajustements pour risque général	Ajustements pour risque spécifique	Expositions nettes de provisions
Banque et Administration	859	0	0	0	858
Corporate	5 097	- 72	- 6	- 24	4 996
Retail	5 503	- 134	- 40	- 81	5 249
Autres catégories	227	0	0	0	227
<b>Total général</b>	<b>11 686</b>	<b>- 206</b>	<b>- 46</b>	<b>- 105</b>	<b>11 329</b>

**DETAIL DES AJUSTEMENTS POUR RISQUE DE CREDIT AU 31/12/2016**

(en millions d'euros)	Banque et Administration	Corporate	Retail	Autres catégories	Total général
Expositions brutes	859	5 097	5 503	227	11 686
Expositions Bilan	838	3 874	5 082	227	10 021
Expositions Hors Bilan	5	1 147	257	0	1 409
Autres expositions au risque de crédit <sup>1</sup>	16	72	134	0	222
CCF moyen du HB	100%	95%	100%	100%	97%
<b>Valeur exposée au risque</b>	<b>859</b>	<b>4 028</b>	<b>5 457</b>	<b>227</b>	<b>10 571</b>
<b>RWA</b>	<b>111</b>	<b>3 415</b>	<b>2 624</b>	<b>227</b>	<b>6 377</b>
<b>RW Moyen</b>	<b>13%</b>	<b>85%</b>	<b>48%</b>	<b>100%</b>	<b>60%</b>

(1) Expositions sur les instruments dérivés et expositions en défaut.

## 1.7.4 Risques financiers et risque de marché

### 1.7.4.1 Risque de liquidité

#### Facteurs de risque

Le groupe PSA Banque France se refinance sous forme de lignes bancaires, par des opérations de titrisation, par des activités de dépôts clients, par la participation aux opérations de refinancement mises en place par la Banque Centrale Européenne et par l'émission de Titres de Créance Négociables à court et moyen termes.

Ainsi, le risque de liquidité constitue l'un des principaux risques financiers auquel le groupe est confronté.

Ce risque résulte de la possibilité que, sur une période donnée, l'entité ne puisse pas respecter ses engagements en temps voulu du fait de facteurs externes (situation sur les marchés financiers mondiaux, crises de liquidité interbancaire etc.) ou de paramètres internes (liés par exemple à la notation du groupe par les agences de notation).

Les principaux objectifs de la gestion du risque de liquidité sont de :

- Réduire autant que possible les effets négatifs des éventuelles évolutions des marchés qui impactent la capacité de financement du groupe ;

#### Mesure, maîtrise et surveillance du risque

En référence à la méthodologie standard des sociétés mères, les principaux indicateurs d'évaluation du risque de liquidité sont calculés sur une base mensuelle :

- Le Gap de liquidité : le gap de liquidité se définit comme la différence entre les flux d'actifs et les flux de passifs à une période donnée ;
- Les Ratios de liquidité de gestion interne : ces ratios sont des indicateurs des besoins structurels en liquidités. Leur analyse fournit une approximation de l'évolution des liquidités prenant en compte les caractéristiques spécifiques du bilan ;

Exemple : Ratio de liquidité minimum (« MLR »)

$$\text{MLR} = \frac{\text{Liquidité disponible} + \text{Entrées de trésorerie jusqu'à 12 mois}}{\text{Sorties de trésorerie jusqu'à 12 mois}}$$

- Les ratios LCR et NSFR dans le cadre des exigences du règlement européen CRR. Ces ratios sont devenus obligatoires et supervisés par les régulateurs. Le ratio NSFR sera effectif à partir du 1er janvier 2018 ;
- En complément des indicateurs précédents, pour accroître la surveillance effective de la liquidité et être en conformité avec l'exigence prudentielle de la Commission Européenne, PSA Banque France a mis en place un suivi supplémentaire de la liquidité à travers des reportings mensuels (Additional Liquidity Monitoring Metrics) des éléments concernés depuis l'année 2016 ;

- Parvenir à répondre aux variations saisonnières des sources de financement et des demandes de crédit ;
- Pouvoir répondre rapidement aux variations des cycles économiques qui affectent la disponibilité et la demande de fonds ;
- Surmonter les conséquences d'une situation de crise donnée.

Ceux-ci sont accompagnés par les principes d'exécution suivants :

- Etablir des besoins de liquidités stables sur le bilan à moyen et long terme ;
- Diversifier les sources de financement en termes d'instruments et de marchés ;
- Respecter les obligations spécifiques établies par les autorités de réglementation.

L'analyse et le suivi du risque de liquidité se basent sur les hypothèses de :

- Bilan de fin de période avec l'hypothèse d'écoulement contractuel ou conventionnel ;
- Et la prise en compte des données comportementales (ex. remboursements anticipés).

- A tout moment les exigences du régulateur ont été respectées pendant l'exercice 2016 ;
- le Stress test de liquidité : permet d'estimer le temps durant lequel l'entité peut continuer à opérer avec des sorties de trésorerie sous différents scénarios de crise. C'est une composante du plan d'urgence de liquidité dont dispose PSA Banque France pour évaluer les mesures à considérer pendant une situation de crise.

Des limites sont définies en référence aux indicateurs de liquidité, aux exigences réglementaires et en conformité avec l'appétit du risque du groupe PSA Banque France.

La surveillance du risque de liquidité est donc fondée sur le calcul quotidien, mensuel ou trimestriel selon les cas, des indicateurs de risque afin d'évaluer le niveau de risque actuel et anticiper le respect des limites et les éventuelles mesures à prendre pour encore mieux mesurer, maîtriser ou surveiller le risque.

Ce suivi fait l'objet de rapports de gestion mensuels au comité ALCO et au comité des risques ainsi que de reportings de liquidités réglementaires (CRD IV) mensuels et trimestriels.

Le Ratio LCR moyen sur l'année 2016 du groupe PSA Banque France est de 102%.

#### LIQUIDITY COVERAGE RATIO (LCR) MOYEN SUR 2016

(en millions d'euros)	Valeurs pondérées (moyenne mensuelle)
<b>Total HQLA</b>	<b>226,5</b>
Total des sorties de trésorerie	891,6
Total des entrées de trésorerie après cap	668,7
<b>Total des sorties nettes de trésorerie</b>	<b>222,9</b>
<b>Ratio LCR</b>	<b>102%</b>

Les actifs grevés sont calculés et suivis dans le cadre de la gestion de liquidité, selon l'arrêté du 19 décembre 2014 du ministre des finances et des

comptes publics, la situation des actifs grevés au niveau consolidé à fin décembre 2016 se présente comme ci-dessous.

#### Publications relatives aux actifs grevés

##### MODELE A - ACTIFS

(en millions d'euros)	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
	010	040	060	090
<b>010 Actifs de l'établissement déclarant</b>	<b>3 414</b>	-	<b>6 792</b>	-
020 Prêts à vue	195		539	
030 Instruments de capitaux	0	0	0	0
040 Titres de créances	0	0	0	0
100 Prêts et avances autres que prêts à vue	3 219		6 005	
120 Autres actifs	0	-	248	-

Non applicable pour la juste valeur

##### MODELE B – GARANTIES REÇUES

(en millions d'euros)	Juste valeur de la garantie reçue grevée ou des titres de créance propres émis grevés	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créance propres émis disponibles pour être grevés
	010	040
<b>110 Garanties reçues par l'établissement déclarant</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
150 Instruments de capitaux	0	0
160 Titres de créances	0	0
230 Autres garanties reçues	0	0
<b>240 Titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties propres ou des titres propres adossés à des actifs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

##### MODELE C – ACTIFS GREVES/GARANTIES REÇUES ET PASSIFS ASSOCIES

(en millions d'euros)	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garantie reçue et titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
	010	030
<b>010 Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés</b>	<b>2 400</b>	<b>3 414</b>
020 Dérivés	0	0
040 Dépôts (dont : banques centrales)	950	1 481
090 Titres de créances émis (dont : titrisations)	1 450	1 933
120 Autres	0	0

##### MODELE D – INFORMATIONS SUR L'IMPORTANCE DES CHARGES PESANT SUR LES ACTIFS

L'utilisation de créances remises en garantie dans le cadre d'opérations de refinancement permet au groupe PSA Banque France de diversifier ses sources de financement notamment par l'émission de titres de titrisations.

Elle peut également intervenir dans le cadre des opérations de politique monétaire de la BCE.



## 1.7.4.2 Risque de taux d'intérêt

### Facteurs de risque

Le risque de taux d'intérêt est la possibilité de pertes dues à l'impact des mouvements de taux d'intérêt sur la structure des capitaux propres de l'entité (via revenus, charges, actif, passif et d'autres transactions de bilan).

L'objectif du groupe PSA Banque France est de limiter les effets défavorables de l'évolution des taux de marché sur ses bénéfices et sa valeur économique et renforcer sa sécurité et sa solidité. Pour ajuster la structure de taux des emprunts avec celle des prêts, une souplesse limitée est admise dans la couverture du risque de taux.

### Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Le risque de taux peut essentiellement impacter la marge d'intérêt nette et la valeur de marché des fonds propres de l'entreprise. La gestion du risque de taux d'intérêt est encadrée par des limites de sensibilité en accord avec l'appétit du risque.

Les principaux indicateurs d'évaluation du risque sont calculés sur une base mensuelle :

- Le Gap de taux d'intérêt : il s'agit de la différence entre les actifs et les passifs en fonction du type de taux (fixe ou variable) sur une période donnée ;
- La sensibilité de la marge d'intérêt nette (NIM) : mesure les pertes ou profits supplémentaires sur les marges d'intérêts de l'entité induite par une variation du taux d'intérêt dans les 12 prochains mois. L'évaluation de la sensibilité de la Marge Nette d'intérêt constitue une approche à court terme et est basée sur l'analyse des outils de gap de taux ;
- La sensibilité de la valeur de marché des fonds propres (MVE) : impact sur la valeur actuelle des actifs et passifs de l'entité lors d'une variation du taux d'intérêt. La notion de MVE se réfère à une approche à long terme. La sensibilité de la valeur de marché des fonds propres est également calculée à l'aide d'analyses des outils de gap de taux.

Les indicateurs de suivi du risque de taux se basent sur les hypothèses de :

- Bilan statique : les montants qui arrivent à la maturité sont renouvelés par de la nouvelle production de quantité identique, les soldes restent par conséquent constants ;
- L'analyse est basée sur la maturité contractuelle et conventionnelle et les dates de révision des taux ;

La politique en matière de risque de taux d'intérêt est plutôt conservatrice et évite toute spéculation. Elle vise à piloter et encadrer des positions en risque de taux à l'intérieur des limites de sensibilité en accord avec l'appétit du risque défini.

La gestion du risque de taux consiste à respecter cette politique et à s'en assurer par un contrôle régulier et des mesures de couverture.

Au cours de l'exercice 2016, le portefeuille des swaps de taux d'intérêt est un des principaux éléments utilisés pour couvrir l'exposition de risque de taux du bilan.

- Les calculs prennent en compte une courbe de taux de zéro coupon et de différents scénarii de variation de taux d'intérêts. Par exemple : +/- 100 bp ; +/-75 bp ; +/- 50 bp et +/- 25 bp.

Les limites du risque de taux d'intérêt sont fixées en référence aux indicateurs de risque de taux que sont la sensibilité NIM et la sensibilité MVE. Ces limites sont formellement approuvées par le Conseil d'Administration. Lorsque l'analyse des mesures révèle une situation pouvant exposer à des niveaux de risques hors des limites validées, ou pouvant indiquer un changement dans les conditions du marché, la direction financière devra concevoir et proposer des plans d'action appropriés.

Parallèlement, dans le cadre de la maîtrise des risques lors de la mise en place de nouveaux instruments exposant au risque de taux d'intérêt, des tests d'efficacité de couverture sont réalisés.

La maîtrise du risque de taux est, enfin, assurée par le suivi mensuel de ces indicateurs, le contrôle du respect des limites établies et des éventuelles mesures à prendre pour encore mieux mesurer, maîtriser ou surveiller le risque. Ce suivi fait l'objet de rapports de gestion mensuels au comité ALCO et au comité des risques.

Au 31 décembre 2016, la sensibilité des différents indicateurs à une hausse de 1% de l'ensemble de la courbe des taux est restée conforme aux limites fixées par le Conseil d'Administration du groupe.



## GAP DE TAUX D'INTERET AU 31 DECEMBRE 2016

(en millions d'euros)

	Total	< 1 mois	1-3 mois	3 mois - 1 an	<= 2 ans	<= 5 ans	> 5 ans	Non Sensible
Actif	10 206	2 440	1 738	1 869	1 844	1 825	41	449
Passif	10 206	3 043	2 560	1 357	549	886	0	1 811
Hors bilan	0	1	407	- 275	- 181	47	1	0
Impasse de taux net	0	- 602	- 415	236	1 115	986	41	- 1 362

En décembre 2016, la sensibilité de la NIM par rapport à un scénario de hausse des taux parallèle de +100 bp ressort à -17 millions d'euros.

En décembre 2016, la sensibilité de la MVE, par rapport à un scénario de hausse des taux parallèle de +100 bp, ressort à -44 millions d'euros.

### 1.7.4.3 Risque de contrepartie

#### Facteurs de risque

Le risque de contrepartie représente la perte potentielle réalisée par le groupe PSA Banque France

dans l'hypothèse d'une défaillance future d'une de ses contreparties.

#### 1.7.4.3.1 Risque de contrepartie bancaire

##### Facteurs de risque

Ce risque regroupe deux composantes de natures différentes : le risque de livraison et le risque de crédit.

- Le risque de livraison concerne toutes les opérations de marché intégrant un échange simultané de devises, de flux d'intérêts, de titres ou autres. Le risque naît de la non simultanéité des opérations ;
- Le risque de crédit peut être défini comme la perte totale potentielle enregistrée par le groupe PSA Banque France sur une opération suite à la défaillance de la contrepartie.

Ainsi, le groupe PSA Banque France est exposé au risque de contrepartie à plusieurs titres :

- Les opérations de marché réalisées pour couvrir le risque de taux et un éventuel risque de change opérationnel ;
- La gestion, par mandat, dans le cadre des opérations de titrisation, du placement des réserves des Fonds Communs de Titrisation (FCT).

##### Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La direction des risques est chargée de la validation des évolutions du dispositif de mesure et de surveillance du risque de contrepartie.

La surveillance du risque est fondée sur les principes suivants :

- chaque contrepartie fait l'objet d'une analyse financière pour s'assurer de sa pérennité et de sa solvabilité, et se voit attribuer une évaluation sur la base de la notation d'une agence de rating ;
- des limites d'allocation sont fixées pour chaque contrepartie en fonction de sa notation externe ;
- le contrôle du respect des limites prudentielles soit 25% des Fonds propres ;

- Des limites de gestion internes, par contrepartie, ont été établies. Ces limites internes renforcent la procédure de contrôle du risque de contrepartie en place ;
- Les utilisations des limites sont mesurées et vérifiées quotidiennement dans le déroulement de l'activité courante : les éventuels dépassements sont communiqués chaque jour ;
- Les informations relatives au suivi du risque de contrepartie font l'objet d'un reporting mensuel au comité ALCO (concernant les expositions financières) et au comité gestion et contrôle des risques.

#### 1.7.4.3.2 Risque de contrepartie corporate

##### Facteurs de risque

En matière de crédit aux clientèles corporate (flottes et réseaux), le groupe PSA Banque France est exposé à un risque de crédit caractérisé par une perte

potentielle en cas de défaillance de la contrepartie financée.

##### Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Afin de maîtriser le risque de crédit aux clientèles corporate, le groupe PSA Banque France et en particulier sa direction des risques définit et met en œuvre des politiques de gestion du risque fondées sur :

- Une analyse a minima annuelle de chaque contrepartie corporate afin d'établir un diagnostic juridique, économique et financier et d'évaluer la solvabilité et la capacité de la contrepartie à faire face à ses engagements ;

- Une notation systématique sur la base d'un modèle interne dont la pertinence est régulièrement contrôlée ;
- La mise en place de lignes de crédit dans le cadre d'une politique produits et garanties robuste et en fonction du diagnostic et de la notation de la contrepartie ;
- La déclaration du défaut, le plus souvent avant 90 jours d'impayés (défaut conditionnel).

La direction des risques assure une surveillance permanente des indicateurs de risque du portefeuille par :

- L'utilisation quotidienne des limites dans le cadre du financement des stocks et des lignes de crédit bancaires des concessionnaires ;
- Un monitoring des dépassements et des retours dans les lignes sur base quotidienne et hebdomadaire ;

#### 1.7.4.4 Risque de change

##### Facteurs de risque

Le groupe PSA Banque France ne dispose pas d'activité en devise qui peut exposer aux risques de change. Néanmoins, en cas de position de change, la

#### 1.7.4.5 Risques de marché

Le groupe PSA Banque France a pour politique de ne pas être en situation de risques de marché au sens de la réglementation bancaire. Les opérations sur instruments dérivés, de taux ou de change, qui sont conclus ont pour vocation de couvrir des éléments du bilan qui par ailleurs, n'ont pas pour vocation d'être cédés à court terme.

Le groupe PSA Banque France n'est pas autorisé, ni pour le compte de client, ni pour ses propres comptes, à exercer d'activité spéculative de marché.

- Le suivi quotidien des impayés, retards de paiement, contrôles des stocks réseau ;
- Le suivi des défauts et provisions sur une base mensuelle ;
- Le contrôle du respect des limites prudentielles soit 25% des Fonds propres.

Dans le cadre de la gouvernance du groupe PSA Banque France, la direction des risques :

- Tient des comités de crédit bi-hebdomadaires, organes de décision sur les risques de contrepartie corporate ;
- Informe les organes de direction de la performance du portefeuille dans le cadre des comités mensuels de mesure des risques : comité des risques, comité de surveillance, comité Buy-Back, comité flottes ;
- Echange avec les marques du groupe PSA sur la politique et les enjeux de la gestion des risques corporate sur une base mensuelle.

couverture des opérations en devise serait validée par le comité compétent.

Le groupe s'assure régulièrement du respect de cette règle interne et du bon adossement des couvertures aux éléments couverts.

Les organes de gouvernance doivent être informés régulièrement des expositions aux risques de marchés aux travers des principaux comités compétents.

## 1.7.5 Risques liés aux opérations de titrisation

### Facteurs de risque

Les titrisations du groupe PSA Banque France sont des cessions sans recours par sa filiale CREDIPAR à des Fonds Commun de Titrisation et CREDIPAR conserve une partie du risque au travers de la détention d'au moins 5% des titres émis par ces FCT, de même qu'au travers d'autres mécanismes de rehaussement de crédit y compris les réserves de liquidité.

Outre la détention de titres du Fonds Commun de Titrisation, les risques encourus par le groupe sont:

- Une dégradation inattendue et exceptionnelle de la qualité des actifs cédés ;
- Un fort infléchissement de la production nouvelle de financements ayant un impact sur les titrisations en phase de rechargement.

Ces deux risques débouchent sur une activation des triggers et potentiellement sur un amortissement accéléré qui au-delà, pourrait entraîner un risque de réputation et une plus grande difficulté à émettre sur le marché des ABS Auto.

### Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Lors du montage d'une opération de titrisation, Le groupe PSA Banque France s'entoure du conseil de banques arrangeuses. Par ailleurs, le groupe PSA Banque France dispose maintenant d'un savoir-faire de plus de dix ans en matière de titrisation de créances. Afin d'assurer et maintenir une connaissance approfondie des créances titrisées, chaque opération de titrisation s'adresse à un « portefeuille » très cohérent ; à savoir, une technique de financement, une typologie de clientèle. Les créances sont toujours originées, portées et gérées par la filiale CREDIPAR du

groupe PSA Banque France (aucun indicateur n'est laissé à la connaissance des équipes de gestion de clients et de recouvrement leur permettant d'identifier le caractère titrisé ou non des créances sur lesquelles elles sont amenées à intervenir). Les opérations de titrisation du groupe PSA Banque France sont généralement notées par les agences de notation, puis suivies durant toute la vie du fonds. Ceci permet d'intégrer différents scénarios de crise, avant le placement des titres puis pendant toute la vie du fonds.

## 1.7.6 Risque de concentration

### Facteurs de risque

Le groupe PSA Banque France est soumis à plusieurs natures de risque de concentration :

- Le risque de concentration individuel des opérations de crédit ;

- le risque de concentration sectoriel des opérations de crédit ;
- Le risque de concentration des refinancements bancaires.

### Mesure, maîtrise et surveillance du risque

#### Refinancements bancaires

Le groupe PSA Banque France a pour principe de respecter la diversification des sources de financement interbancaire.

Ainsi dans le cadre de la mise en place des lignes de financement nécessaires à son activité, une limite maximale d'emprunts est établie pour chaque contrepartie bancaire autorisée en fonction :

- D'un palier de diversification en fonction du total des encours de financement ;
- Du montant total financé ;
- De critères géographiques (contrepartie française, membre de la zone euro hors France ou hors zone euro) ;
- Des notations externes (Agences de notations).

Une fois établis, le suivi et le contrôle du respect de ces seuils sont assurés de la manière suivante :

- lorsqu'une contrepartie bancaire contrôle de manière exclusive une ou plusieurs autres contreparties bancaires, l'ensemble ainsi constitué est considéré comme une seule et même contrepartie pour leur respect ;
- le système de surveillance ainsi mis en place, permet de vérifier périodiquement et lors de la conclusion d'un nouvel emprunt, le respect des seuils fixés ;
- pour chaque nouveau financement impliquant un dépassement du niveau fixé sur une des contreparties, avant sa mise en place, il doit faire l'objet d'une présentation au comité ALCO et la demande d'autorisation auprès du comité des risques.

### Opérations de crédit

Le niveau du risque de concentration est appréhendé par des indices de concentration pour les risques de concentration sectorielle et individuelle des opérations de crédit. Des limites de risque ont été fixées pour les risques de concentration individuelle, de concentration sectorielle et de concentration des établissements de crédit accordant des lignes bancaires aux sociétés du groupe PSA Banque France.

Selon leur nature, les limites de risque de concentration sont présentées à fréquence trimestrielle au comité des risques ainsi qu'aux différents organes de surveillance du groupe PSA Banque France.

Le groupe PSA Banque France suit tout particulièrement le niveau de ses engagements vis-à-vis du groupe PSA.

Au 31 décembre 2016, les encours du groupe PSA Banque France envers le groupe PSA s'élèvent à 144,5 millions d'euros soit 16% des fonds propres prudentiels.

A cette même date, les 10 principaux encours du groupe PSA Banque France, hors ceux sur le groupe PSA, représentent un montant total de 1 223 millions d'euros. Par catégorie de contrepartie ces 10 principaux engagements se décomposent de la façon suivante :

- Banques : 98,2 millions d'euros / 11% des fonds propres prudentiels ;
- Corporate réseau (hors PSA) : 972,3 millions d'euros / 110% des fonds propres prudentiels ;
- Corporate hors réseau et assimilés : 152,9 millions d'euros / 17% des fonds propres prudentiels.

Aucune exposition nette sur une même contrepartie ne dépasse 25% des Fonds propres.

## 1.7.7 Risque opérationnel

### Définition du risque et facteurs de risque

Le groupe PSA Banque France définit le risque opérationnel comme « le risque résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, au personnel et aux systèmes internes ou

à des événements extérieurs, y compris d'événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort risque de perte ».

### Identification et évaluation du risque, maîtrise et surveillance du risque

Le groupe PSA Banque France est exposé à un risque d'incident sur l'ensemble des familles bâloises de risque opérationnel:

- Fraude interne et fraude externe ;
- Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail ;
- Clients, produits et pratiques commerciales ;
- Dommages aux actifs corporels ;
- Dysfonctionnements de l'activité et des systèmes ;
- Exécution, livraison et gestion des processus.

Le groupe PSA Banque France est principalement exposé à des « risques opérationnels » en rapport avec le risque de crédit, de marché, des fraudes externes et dans une mesure largement moindre, à des risques sur ses activités externalisées auprès de prestataires ou de partenaires.

La cartographie des risques couvrant l'ensemble des activités du groupe PSA Banque France identifie et hiérarchise sur trois niveaux les risques opérationnels qui sont classés par activités, processus et sous-processus.

La maîtrise des risques s'exerce par des dispositifs de maîtrise du risque qui sont intégrés aux procédures ou instructions de travail et font l'objet de contrôles de second niveau exercés par les fonctions de contrôle permanent. Ils peuvent aussi se décliner sous forme de règles de décision et de délégations ainsi que dans des dispositions spécifiques intégrées aux systèmes informatiques. Des Plans de Reprise d'Activité ont été définis et déployés pour les locaux et systèmes d'information. Ils sont testés une fois par an.

## 1.7.8 Risque de non-conformité

### Définition et facteurs de risque

Le risque de non-conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques,

ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Les facteurs de risque sont liés à une interprétation incorrecte des textes ou à une déclinaison insuffisante de ceux-ci au niveau des modes opératoires, procédures ou instructions internes.

### Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La mesure du risque est réalisée en amont via un dispositif de veille réglementaire. Le dispositif mis en place vise à recenser les changements ainsi que les motifs des sanctions émanant des autorités de tutelle, analyser les informations ainsi recueillies et enfin en évaluer les impacts sur : la relation client, les processus et l'organisation, les systèmes d'information, le périmètre d'activité et plus généralement sur le modèle économique.

personnes politiquement exposées ou faisant l'objet d'une mesure de gel des avoirs, la fixation de critères et de seuils de significativité des anomalies en matière de lutte contre le blanchiment et de financement du terrorisme ainsi qu'un dispositif d'alerte professionnelle.

La maîtrise du risque de non-conformité s'effectue notamment via l'adaptation des procédures, instructions ou modes opératoires, la détection des

La surveillance du risque de non-conformité s'effectue au travers de la réalisation d'un programme de contrôles. Les résultats de ces contrôles sont

présentés aux comités conformité organisés de façon trimestrielle.

## 1.7.9 Risque de réputation

### Définition du risque de réputation et facteurs de risque

Pour le groupe PSA Banque France, le risque de réputation se décompose en:

- Un risque spécifique, correspondant au « Risque de réputation et d'image auprès notamment des clients

finaux, clients réseaux, tiers bancaires et autorités de tutelle (hors risque d'image interne) » ;

- Une répercussion éventuelle d'un incident opérationnel.

### Mesure, maîtrise et surveillance du risque de réputation

Le risque d'image et de réputation est dans une large mesure lié à des risques déjà identifiés, couverts par des dispositifs de contrôle interne : il en est notamment ainsi pour les risques de fraude interne ou externe ou pour le risque de non-conformité.

La prévention de ces risques s'effectue au travers de plusieurs dispositifs tels que:

- Le respect du secret bancaire et l'obligation de réserve professionnelle ;
- La validation par les services juridiques des modèles de courriers adressés aux clients et des messages publicitaires ;
- Le suivi Qualité des relations avec la clientèle ;
- La validation des nouveaux produits par les entités juridiques, fiscales et conformité ;
- Le dispositif d'alerte professionnelle.

## 1.7.10 Corrélation entre le groupe PSA Banque France et ses actionnaires

### Définition du risque de corrélation et facteurs de risque

De par son appartenance à Banque PSA Finance ainsi qu'à Santander Consumer Banque (et aux groupes PSA et Santander), l'activité et la rentabilité du groupe PSA Banque France peuvent être partiellement influencées par un certain nombre de facteurs prenant naissance au niveau de ses actionnaires :

- Des facteurs économiques et financiers : la performance commerciale, les résultats financiers, les perspectives de rentabilité et le rating des groupes PSA et Santander ;
- Des facteurs stratégiques : développement produit et implantations géographiques ;
- Des facteurs liés à la réputation et à l'image de marque des deux actionnaires.

### Mesure, maîtrise et surveillance de la corrélation entre le groupe PSA Banque France et ses actionnaires

Le risque de corrélation principal concerne celui qui lie étroitement, du fait de la méthodologie retenue par les agences de notation, le niveau de notation à court et à long terme de ses actionnaires. La répercussion sur la notation du groupe PSA Banque

France d'une éventuelle dégradation de la notation de ses actionnaires a été étudiée dans le cadre des scénarios de stress de liquidité, inclus aussi dans le plan d'urgence de liquidité.

## 1.8 Contrôle interne

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, relatif au contrôle interne des établissements de crédit, le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par le groupe PSA Banque France s'articule autour des fonctions du contrôle permanent et du contrôle périodique, et d'un premier niveau de responsabilité qui a pour cadre les unités opérationnelles.

Le groupe PSA Banque France a défini dans une charte les principes fondamentaux d'organisation et de fonctionnement de son dispositif de contrôle interne. La charte de contrôle interne fixe les organisations, les moyens, les champs d'action et les missions, ainsi que les modalités de fonctionnement du dispositif de contrôle du groupe PSA Banque France.

### 1.8.1 Le dispositif de contrôle permanent

#### 1.8.1.1 Les contrôles de premier niveau, socle du dispositif de contrôle interne

Ces contrôles se situent au sein des structures opérationnelles. Les contrôles y sont exercés par l'ensemble des salariés dans le cadre de leurs activités quotidiennes, en application de procédures intégrant

les divers contrôles à effectuer, ou par des agents dédiés à ces fonctions au sein même de ces structures. Les contrôles de premier niveau font l'objet d'une surveillance par les organes du contrôle permanent.

#### 1.8.1.2 Le contrôle permanent

Contrôle de deuxième niveau, cette fonction rattachée au Secrétariat Général est en charge de différentes missions :

- Le contrôle de la conformité ;
- Le contrôle permanent des risques des entités du groupe, y compris celui des prestations externalisées.

La fonction conformité assure la prévention, le contrôle et la surveillance permanente des risques de non-conformité. Elle veille notamment au respect des obligations relatives à la protection des données, à la lutte contre le blanchiment des capitaux, et à la conformité des produits nouveaux ou modifiés de façon significative. Elle met en œuvre les outils et formations appropriés. Elle est enfin responsable de la veille réglementaire.

Les missions de contrôle des risques opérationnels portent sur :

- L'évaluation récurrente du niveau de maîtrise des risques opérationnels atteint par les dispositifs de contrôle mis en œuvre dans les entités du groupe, ainsi que chez les prestataires ;
- L'exercice de contrôles spécifiques de deuxième niveau dans l'ensemble des structures ;

- L'animation d'un dispositif de certification d'auto-évaluation des contrôles de premier niveau, par lequel les responsables opérationnels attestent de l'exécution et du résultat de contrôles clés sur les risques majeurs. Ce dispositif couvre la comptabilité, les activités de refinancement et de trésorerie ainsi que la sécurité des accès aux principales applications informatiques du groupe PSA Banque France ;
- La formalisation et le suivi des recommandations ;
- La collecte, l'analyse et le suivi des pertes et incidents opérationnels, enregistrés dans la cartographie des risques.

Ces fonctions contrôlent notamment l'exécution régulière par les opérationnels des contrôles clés de premier niveau effectués sur les risques identifiés comme majeurs.

Une cartographie des risques est maintenue par la fonction de gestion des risques, qui recense l'ensemble des risques auxquels le groupe PSA Banque France est exposé. Elle contribue à vérifier la robustesse du dispositif de contrôle du groupe PSA Banque France, en mettant en regard les risques bruts identifiés, les pertes liées à ces risques ainsi que le résultat des contrôles de deuxième niveau et enfin le risque résiduel.



## 1.8.2 Le dispositif de contrôle périodique

Le contrôle périodique, contrôle de troisième niveau, vérifie la conformité des opérations, le niveau de risque, le respect des procédures et l'efficacité du contrôle permanent.

Il est exercé par les équipes d'audit sous forme de missions ponctuelles conduites selon un plan triennal couvrant l'ensemble des organisations et

entités du groupe PSA Banque France, y compris la sous-traitance.

En rendant compte de ses activités aux dirigeants effectifs, au Conseil d'Administration et au comité d'audit et risques, il contribue à l'amélioration des processus et à la maîtrise des risques du groupe PSA Banque France.

## 1.8.3 La surveillance du dispositif par les organes délibérant et exécutif

Le dispositif de contrôle interne est suivi par les organes délibérant et exécutif, notamment par la tenue de comités.

Le Conseil d'Administration veille à la maîtrise des principaux risques encourus par le groupe PSA Banque France et s'assure de la fiabilité du dispositif de contrôle interne. Par l'intermédiaire du comité d'audit et risques, il examine les principaux enseignements issus de la surveillance des risques et des travaux des contrôles périodiques et permanents.

Le comité d'audit et risques du groupe PSA Banque France priorise ses missions en fonction des risques identifiés. Parmi ses prérogatives se trouvent la planification, la supervision et la revue des audits internes, et la revue du plan d'audit des commissaires aux comptes. Il est aussi responsable de la résolution des faiblesses potentielles dans les contrôles internes identifiées par les auditeurs externes.

Le comité d'audit et risques s'assure également du respect de la conformité aux exigences

réglementaires, Bâle III entre autres, et de la mise en place des mesures de conformité à ces normes. Enfin, le comité d'audit et risques passe en revue les comptes consolidés de la Banque ainsi que les états financiers respectifs des filiales du groupe à la lumière des méthodes comptables utilisées.

Le cas échéant, le comité d'audit et risques peut demander à consulter Mme le Président de PSA Banque France, les directeurs généraux ainsi que les commissaires aux comptes ou toute autre personne utile à l'exercice de sa fonction. Plusieurs fois par an, le Président du comité d'audit et risques reçoit les représentants des contrôles périodiques et permanents et de la filière risques.

L'organe exécutif est responsable de la définition et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne. Par l'intermédiaire des comités contrôle et des comités conformité réunis trimestriellement, il en surveille le bon fonctionnement et veille à l'adéquation des missions et des moyens.

## 1.8.4 La base organisationnelle du contrôle interne de la Banque

Les processus de contrôle s'appuient sur un ensemble de contrôles réguliers qui s'exerce au moyen de délégations applicables aux entités opérationnelles. Ces délégations concernent notamment les opérations bancaires et financières, les accords de crédit, les conditions appliquées à la clientèle, les nouveaux produits et les engagements de dépenses.

Dans le cadre du comité d'audit et risques ou dans le cadre de comités opérationnels, les principales orientations de la Banque sont précisées et mises en œuvre. Ces comités spécifiques concernent notamment les risques de crédit, où sont examinées les évolutions des impayés et des pertes, analysées les performances des outils de sélection du risque pour les portefeuilles retail et entreprise (flottes et réseaux de distribution).

Au cours de ces comités, sont également présentés pour décision :

- Les évolutions du dispositif Bâle III ;
- Les marges relatives à l'activité de financement ;
- Les produits et processus, y compris les risques associés ;
- Les dossiers de financement des réseaux et des flottes d'entreprises examinés soit au niveau d'un comité de crédit du groupe Santander, soit au niveau du comité de crédit du groupe PSA Banque France selon les délégations en vigueur ;
- Le suivi et l'examen des résultats de la politique mise en œuvre dans le cadre du refinancement, et de la gestion des risques de liquidité, taux et change ;
- Le suivi de la politique de sécurité en matière informatique ;
- Les travaux de la conformité.

## 1.9 Renseignements à caractère général concernant PSA Banque France et actionariat

### 1.9.1 Présentation générale

Dénomination sociale :  
PSA BANQUE FRANCE

Nationalité : française

Siège social : 9 rue Henri Barbusse,  
92230 Gennevilliers, France  
Tél. : + 33 (0) 1 46 39 65 55

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration dont les actions ne sont pas négociables sur un marché réglementé.

Registre et numéro d'identification : PSA Banque France est immatriculée au R.C.S. Nanterre sous le numéro 652 034 638.

- N° Siren : 652 034 638
- N° Siret : 652 034 638 00039
- Code APE/NAF: 6419Z

PSA Banque France est un établissement de crédit agréé sous la supervision principale du régulateur bancaire européen, la Banque Centrale Européenne depuis décembre 2015 et du régulateur français, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution pour les questions relevant de sa compétence.

Date de constitution et durée : PSA Banque France (SOFIB à l'origine) a été constituée le 24 juin 1965, elle est immatriculée depuis le 20 juillet 1965. La date d'expiration de la Société est le 31 décembre 2064.

L'objet social de la société est celui d'une banque de plein exercice.

Exercice social : l'exercice social commence le 1er janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

### 1.9.2 Capital

Actionariat : au 31 décembre 2016, le capital social de l'entité PSA Banque France s'établit à 144 842 528 euros divisé en 9 052 658 actions de 16 euros chacune entièrement libérée dont la répartition est paritaire entre :

- Banque PSA Finance qui détient 4 526 329 actions et le même nombre de droits de vote, et
- Santander Consumer Banque qui détient 4 526 329 actions et le même nombre de droits de vote.

Modifications intervenues dans la répartition du capital dans les 3 dernières années : entrée au capital de PSA Banque France de Santander Consumer Banque le 2 février 2015 à hauteur de 50%.

### 1.9.3 Conseil d'administration et organes de direction

Le Conseil d'Administration de PSA Banque France est composé de six membres, soit trois choisis par chacun des deux actionnaires. Pour les trois premières années de la coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Banque, les deux actionnaires de PSA Banque France, la Présidence du Conseil est assurée par un administrateur désigné par Santander Consumer Banque, tout comme le mandat du Directeur Général Délégué. Banque PSA Finance a désigné de son côté le Directeur Général de la banque. A l'issue de la première période de trois ans de coopération, ce principe sera inversé. Une rotation desdites fonctions interviendra ainsi tous les trois ans entre les partenaires. Huit Conseils d'Administration se sont tenus en 2016. La gouvernance du groupe PSA Banque France résulte de l'application des accords

conclus entre les deux actionnaires qui se conforme strictement aux obligations légales et réglementaires en vigueur. Ainsi Mme le Président avec son Conseil et ses Comités spécialisés exercent la surveillance de l'activité de PSA Banque France pilotée par le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, le Comité de Direction et les Comités opérationnels. A ce jour, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les obligations des membres des organes de direction et leurs intérêts privés à l'égard du groupe PSA Banque France. Il est précisé qu'il n'existe aucune délégation, en cours de validité ou utilisée au cours de l'exercice 2016, accordée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital.



## 1.9.4 Rémunérations

### Rémunération des dirigeants

En vertu des dispositions légales prévues par l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, la Société indique que les rémunérations et avantages en nature versés non par elle-même, mais par une société affiliée à ses mandataires sociaux durant l'exercice, s'établissent à la somme globale (brut fiscal) de 586 105,81 euros pour les mandataires exerçant leur activité chez PSA Banque France.

Concernant, le montant des rémunérations versées aux mandataires sociaux de la Société qui exercent également un mandat au sein des entités ayant le contrôle conjoint de la Société, cette information n'est pas reprise dans les rémunérations évoquées ci-dessus et peut faire l'objet d'une publication par celles-ci conformément à leur réglementation applicable.

### Rémunération des catégories de personnel dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur le profil de risque du groupe PSA Banque France

Conformément à l'article L.511-73 du Code Monétaire et Financier l'enveloppe globale des rémunérations versées durant l'exercice 2016, aux cinq personnes de la Société répondant aux critères définis à l'article L.511-71 du même Code, non par la Société elle-même mais par une société affiliée, s'élève à un montant global (brut fiscal) de 1 097 066,69 euros se décomposant en rémunérations fixes à hauteur de 656 691,50 euros, en rémunérations variables à hauteur de 185 000,84 euros et au titre des avantages en nature à hauteur de 255 374,35 euros, étant ici précisé qu'aucun salarié ne perçoit une rémunération annuelle supérieure à 1 million d'euros.

Si la rémunération variable atteint un montant supérieur à un seuil, fixé à 50 000 euros sur l'exercice 2016, elle donne lieu à un étalement sur une durée de trois ans et peut pour partie prendre la forme d'un paiement en instruments financiers non monnayables pendant leur première année de détention.

PSA Banque France n'attribue aucune action ou stock option.

## 1.9.5 Politique de diversité applicable à la sélection des membres de l'organe de direction

PSA Banque France dispose d'une équipe de direction diversifiée qui constitue une source de valeur ajoutée et de performance pour l'entreprise.

En effet, en valorisant la représentation au sein de son conseil d'administration comme au sein de son comité de direction de différentes catégories socio-démographiques et de différentes compétences, appréciées sur des critères objectifs de résultats dans un souci de recherche de complémentarité, PSA

Banque France fait de ces différences un atout et traduit ainsi la richesse générée par la mise en place depuis février 2015 en France, de l'accord de partenariat conclu entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance.

En étendant progressivement ces mêmes pratiques à l'ensemble de l'entreprise, PSA Banque France souhaite aussi favoriser l'engagement et la motivation de chaque salarié.

## 1.9.6 Responsables du contrôle des comptes

### Ernst & Young Audit

1/2, place des Saisons,  
92400 Courbevoie – Paris La Défense 1,  
société à capital variable enregistrée au R.C.S. de Nanterre n° 344 366 315

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles

Durée du mandat : six ans

Date de fin de mandat : exercice comptable 2016

Représentée au 31 décembre 2016 par Luc Valverde

### Mazars

61 rue Henri Régnauld,  
92400 Courbevoie,  
société anonyme au capital de 8 320 000 €, enregistrée au R.C.S. de Nanterre n° 784 824 153

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles

Durée du mandat : six ans

Date de fin de mandat : exercice comptable 2019

Représentée au 31 décembre 2016 par Anne Veaute

## 1.9.7 Investissements

Principaux investissements réalisés au cours de 5 derniers exercices :

Années	Cessions – dissolutions – fusions	Acquisitions
2016	-	-
2015	1 <sup>er</sup> mai 2015 : fusion absorption de SOFIRA dans CREDIPAR	30 janvier 2015 : acquisition de CREDIPAR et SOFIRA
2012-2014	-	-

## 1.9.8 Conventions intra-groupe

Le groupe PSA Banque France est engagé avec le groupe Banque PSA Finance qui réalise des prestations de services de soutien au groupe PSA Banque France au titre de contrats de services portant notamment sur la comptabilité et les services informatiques. En outre, le groupe PSA Banque France

est engagé avec Santander Consumer Banque et le groupe Santander avec ses entités en ce qui concerne certaines prestations de services telles que l'audit interne, la supervision, l'évaluation et le monitoring des risques.

## **1.9.9 Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale du 15 mars 2017, telles que proposées par le Conseil d'administration du 1er mars 2017 s'agissant des comptes sociaux et consolidés de PSA Banque France**

### **Première résolution : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016**

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui sont présentés, qui font ressortir un bénéfice de 282.204.445,87 €.

### **Deuxième résolution : Approbation du rapport de gestion sur les comptes sociaux et du rapport général des Commissaires aux Comptes**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice 2016, du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour ce même exercice et du rapport général des Commissaires aux comptes sur ces mêmes comptes, approuve dans toutes ses dispositions le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

### **Troisième résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes consolidés de l'exercice 2016 préparés selon le référentiel IFRS, qui font ressortir un produit net bancaire de 419 438 K€, approuve ces comptes tels qu'ils lui sont présentés.

### **Quatrième résolution : Approbation du rapport de gestion sur les comptes consolidés et du rapport général des Commissaires aux Comptes**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes consolidés de l'exercice 2016, du rapport de gestion Consolidé du Conseil d'Administration pour ce même exercice et du rapport général des Commissaires aux comptes sur ces mêmes comptes, approuve dans toutes ses dispositions le rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration.

### **Cinquième résolution : Affectation du résultat**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, constate que le bénéfice distribuable s'établit à la somme de **329.082.080,57 €** constitué du bénéfice de l'exercice 2016 pour 282.204.445,87 € cumulé avec le solde du compte "Report à nouveau antérieur" s'élevant à la somme de 46.877.634,70 €.

Elle décide d'affecter comme suit ce bénéfice distribuable :

- |                           |                  |
|---------------------------|------------------|
| • A « la réserve légale » | 13.442.541,03 €  |
| • Au « report à nouveau » | 243.942.488,18 € |
| • Aux actions             | 71.697.051,36 €  |

Un dividende de **7,92 €** par action sera mis en paiement en deux fois suivant la tenue de l'Assemblée Générale. Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'un dividende de 16,58 € a été versé au titre de l'exercice 2015 et qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices 2013 et 2014.

### **Sixième résolution : Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial présenté par les Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, approuve ce rapport.

### **Septième résolution : Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur**

L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Monsieur Arnaud de LAMOTHE, né le 24 septembre 1966, en qualité d'administrateur, selon décision prise par le Conseil d'Administration le 8 février 2017, en remplacement de Monsieur Alain MARTINEZ, démissionnaire, pour le temps restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée en 2021 à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

### **Huitième résolution : Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire**

L'Assemblée Générale décide de nommer le Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, dont le siège social est à Neuilly-sur-Seine, 92200, 63 rue de Villiers, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement du Cabinet ERNST & YOUNG Audit (dont le mandat venu à échéance n'a pas été renouvelé) pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée en 2023 à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

### **Neuvième résolution : Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant**

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Jean-Baptiste DESCHRYVER, 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement du Cabinet PICARLE (dont le mandat venu à échéance n'a pas été renouvelé) pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée en 2023 à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

### **Dixième résolution : Enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées aux dirigeants responsables et à certaines catégories de personnel**

Conformément à l'article L.511-73 du Code Monétaire et Financier, l'Assemblée Générale est consultée sur l'enveloppe globale des rémunérations versées aux personnes travaillant pour la Société visées à l'article L.511-71 du même Code durant l'exercice 2016.

La Société indique qu'il a été versé en 2016 aux personnes visées à l'article L.511-71, non par elle-même, mais par une société affiliée, un montant global (brut fiscal) de 1.097.066,69 € se décomposant en rémunérations fixes à hauteur de 656.691,50 €, en rémunérations variables à hauteur de 185.000,84 € et au titre des avantages en nature à hauteur de 255.374,35 €.

Le montant des rémunérations versées aux mandataires sociaux de la Société qui exercent également un mandat au sein des entités ayant le contrôle conjoint de la Société, fait l'objet d'une publication par celles-ci conformément à leur réglementation applicable.

### **Onzième résolution : Formalités**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives, ainsi que toutes mesures de publicité et notamment tout dépôt au greffe du Tribunal de Commerce, prévues par la législation en vigueur.

## 1.9.10 Information sur les organes de direction générale et d'administration

### 1.9.10.1 Conseil d'administration

Liste des mandats exercés et expirés sur l'exercice 2016 par les Administrateurs de PSA Banque France et les Représentants Permanents d'Administrateurs.

---

#### **Ines SERRANO-GONZALEZ**

##### **Président du Conseil d'Administration**

Début de mandat : 23 avril 2015

Echéance du mandat: 2021

##### **Administrateur**

Début de mandat : 30 janvier 2015

Echéance du mandat: 2021

Née le 31 juillet 1965

---

#### **Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2016**

##### **Directeur Général, Membre du Comité Exécutif et Administrateur**

- Santander Consumer Finance S.A. (Espagne)

##### **Membre du Conseil de Surveillance**

- Santander Consumer Banque S.A.
- Santander Consumer Bank AG (Allemagne)
- Santander Consumer Holding GmbH (Allemagne)

##### **Administrateur**

- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR
- Financiera El Corte Ingles, E.F.C. S.A. (Espagne)
- Grupo Multitel S.A. (Espagne)

#### **Mandat expiré au cours de l'exercice 2016**

##### **Membre du Conseil de Surveillance**

- PSA Bank Deutschland GmbH

---

#### **Andrea BANDINELLI**

##### **Directeur Général et Administrateur**

Début de mandat : 14 septembre 2012

Echéance du mandat : 2018

Né le 5 Août 1974

---

#### **Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2016**

##### **Directeur Général et Administrateur**

- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR

##### **Représentant permanent de la Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR**

- Conseil d'administration de la Compagnie pour la Location de Véhicules - CLV

#### **Aucun mandat expiré au cours de l'exercice 2016**

---

#### **Carlos APARICIO MANUEL**

##### **Directeur Général Délégué**

Début de mandat : 2 février 2015

Echéance du mandat : 2021

##### **Administrateur**

Début de mandat : 30 janvier 2015

Echéance du mandat : 2021

Né le 1<sup>er</sup> février 1967

---

#### **Autre mandat exercé au cours de l'exercice 2016**

##### **Directeur Général Délégué et Administrateur**

- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR

#### **Aucun mandat expiré au cours de l'exercice 2016**

---

**Rémy BAYLE****Administrateur**

Début de mandat : 23 avril 2015

Echéance du mandat : 2021

Né le 26 décembre 1961

---

**Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2016**

---

**Directeur Général et Administrateur**

- Banque PSA Finance

**Président du Conseil d'Administration et Administrateur**

- Compagnie pour la location de véhicules - CLV

**Administrateur**

- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR
- PSA Finance UK (Royaume-Uni)

**Mandat expiré au cours de l'exercice 2016****Président**

- France Lion S.A.S.

---

**Alain MARTINEZ****Administrateur**

Début de mandat : 30 janvier 2015

Fin du mandat : 8 février 2017

Né le 20 septembre 1958

---

**Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2016**

---

**Directeur Général Délégué**

- Banque PSA Finance

**Président et Administrateur**

- PSA Factor Italia SPA
- PSA Renting Italia SPA

**Président**

- Bank PSA Finance Rus

**Membre du Conseil de Surveillance**

- PSA Financial Holding B.V. (Pays-Bas)

**Administrateur**

- Peugeot Finance International NV (Pays-Bas)
- PSA Financial d.o.o. (Croatie)
- PSA Bank Deutschland
- Banco PSA Italia
- PSA Financial Services Spain.

**Mandat expiré au cours de l'exercice 2016****Membre du Conseil de Surveillance**

- PSA Financiranje d.o.o. (Slovénie)

---

**Martin THOMAS****Administrateur**

Début de mandat : 30 janvier 2015

Echéance du mandat : 2021

Né le 22 février 1974

---

**Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2016**

---

**Président du Conseil d'Administration et Administrateur**

- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR

**Président du Directoire**

- Santander Consumer Banque S.A.

**Aucun mandat expiré au cours de l'exercice 2016**

## 1.9.10.2 Comités

### A. Le comité d'audit et risques

Au 31 décembre 2016, le comité d'audit et risques est constitué des membres suivants :

<b>Nom</b>	<b>Fonction au sein du groupe PSA Banque France</b>
Ines SERRANO-GONZALEZ, Président	Président du Conseil d'Administration de PSA Banque France
Rémy BAYLE	Administrateur de PSA Banque France
Martin THOMAS	Administrateur de PSA Banque France
Alain MARTINEZ	Administrateur de PSA Banque France

### B. Le comité des nominations

Au 31 décembre 2016, le comité des nominations est constitué des membres suivants :

<b>Nom</b>	<b>Fonction au sein du groupe PSA Banque France</b>
Ines SERRANO-GONZALEZ, Président	Président du Conseil d'Administration de PSA Banque France
Rémy BAYLE	Administrateur de PSA Banque France
Martin THOMAS	Administrateur de PSA Banque France
Alain MARTINEZ	Administrateur de PSA Banque France

### C. Le comité des rémunérations

Au 31 décembre 2016, le comité des rémunérations est constitué des membres suivants :

<b>Nom</b>	<b>Fonction au sein du groupe PSA Banque France</b>
Ines SERRANO-GONZALEZ, Président	Président du Conseil d'Administration de PSA Banque France
Rémy BAYLE	Administrateur de PSA Banque France
Martin THOMAS	Administrateur de PSA Banque France
Alain MARTINEZ	Administrateur de PSA Banque France

### D. Le comité exécutif

Au 31 décembre 2016, le comité exécutif est constitué des membres suivants :

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
Andrea BANDINELLI	Directeur Général
Carlos APARICIO MANUEL	Directeur Général Délégué
Laurent AUBINEAU	Directeur Marketing et Digital
Joaquin BERRAL CHACON	Directeur des Risques
Philippe JEUNET	Directeur des Ressources Humaines
Philippe MEOT	Directeur des Opérations
Catherine NOGUIER	Secrétaire Général
Gilles PEREZ	Directeur du Recouvrement
Frédéric VUARIN	Directeur des Ventes
Artur WAWRZYNIAK	Directeur Financier



## 1.10 Rapport Social et Environnemental

### 1.10.1 Stratégie de Développement du groupe PSA Banque France

Détenue à 50/50 par Banque PSA Finance et par Santander Consumer Banque depuis le 2 février 2015, PSA Banque France et les sociétés qui lui sont pleinement affiliées, CREDIPAR et CLV, intègrent la dimension Développement Responsable aussi bien à leur stratégie moyen et long terme que dans leurs opérations au quotidien. Pour l'ensemble des domaines transversaux - Ressources humaines, Charte éthique, Management de la santé et de la Sécurité au Travail - le groupe PSA Banque France applique les politiques qui sont le fruit de la concertation menée avec ses deux actionnaires Banque PSA Finance et Santander Consumer Banque.

Le groupe PSA Banque France contribue activement, dans le cadre de sa responsabilité sociétale, à la stratégie de développement de la mobilité durable mise en place par les marques du groupe PSA en concevant et commercialisant auprès de la clientèle des dites marques, des offres spécifiques de financement et de services répondant à cette exigence nouvelle de mobilité.

Concernant sa responsabilité sociétale, le groupe PSA Banque France respecte la réglementation française applicable, en particulier celle relative à la protection des consommateurs et à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, en concertation avec les politiques de ses deux actionnaires.

Il applique pleinement la politique RH décidée en commun avec ses deux actionnaires et développe également des enquêtes auprès de ses collaborateurs et met en place les actions correctrices nécessaires.

La mise en action de ces dimensions combinées – politique RH, offres de mobilité, respect des réglementations liées à l'exercice des activités bancaires – fait du groupe PSA Banque France un acteur essentiel de l'évolution des nouveaux comportements sociétaux, répondant ainsi au mieux aux nouvelles attentes des agents économiques que sont ses clients finaux particuliers et entreprises et les réseaux de distribution automobile des marques et DS.

Le périmètre couvert par ce rapport, inclut le siège de l'entreprise et ses 13 agences régionales (hors installation à Poissy, soit moins de 10% de l'effectif total).

Le groupe PSA Banque France soutient, par la conception et le déploiement d'offres de financement et de services dédiés, le développement des innovations issues de l'activité automobile du groupe PSA et prend ainsi en compte les risques environnementaux.

Le périmètre considéré, pour l'ensemble de ce rapport, est constitué de la structure centrale et des 13 agences régionales sur le territoire français.

### 1.10.2 Aspects sociaux

Actions menées et orientations prises par l'entreprise pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable.

Dans le domaine RH, le groupe PSA Banque France applique la politique concertée avec ses deux actionnaires (Santé/Sécurité et bien-être au travail, dialogue social, diversité, gestion de l'emploi et développement des compétences...).

Toutefois le groupe a conservé le bénéfice de certains outils du groupe PSA mis à disposition de l'ensemble des managers visant à améliorer leurs pratiques managériales : des modules d'auto-formation proposant des solutions concrètes pour traiter des situations précises et un outil d'auto-évaluation contribuant également à l'amélioration des pratiques managériales.

Le groupe PSA Banque France déploie une démarche de progrès : la mise en place d'entretiens avec les salariés prévoyant un Plan de Développement Personnel (PDP). Ainsi, chaque collaborateur bénéficie d'un PDP issu des échanges qui ont lieu avec son manager lors de son entretien annuel d'évaluation visant à mettre en place des actions de nature à favoriser une évolution à court et moyen terme.

#### a) Emploi

Le groupe PSA Banque France conserve ses priorités et maintient ses fondamentaux : le développement des talents et la préservation de la santé et de la sécurité, grâce à des politiques appliquées partout dans l'entreprise. Elle apporte une attention particulière à chaque personne pour garantir l'égalité des chances.

- Effectif total :

Effectifs inscrits		
2014	2015	2016
818	847	858

- La répartition des salariés par genre et par statut

2016	Hommes	Femmes	Total
<b>Techniciens</b>	135	333	468
<b>Cadres</b>	233	157	390
<b>Total</b>	368	490	858

- Dont 43 alternants

2016	Hommes	Femmes	Total
<b>Total</b>	10	33	43

- Embauches et licenciements

Recrutements en CDI		
	2015	2016
Cadres	38	24
Employés	34	47
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>71</b>

Départs en CDI		
	2015	2016
Autres départs	16	41
Démissions	18	17
Licenciements économiques	0	0
Licenciements individuels	8	7
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>65</b>

- Rémunération et évolution

Évolution de la masse salariale	
<b>2016</b>	<b>36 439 835</b>
2015	34 490 179
2014	33 522 499
2013	32 992 660

Le groupe PSA Banque France applique d'un commun accord entre ses deux actionnaires la politique Ressources Humaines du groupe PSA détaillée au chapitre 2.4 du Document de Référence 2016 de celui-ci.

b) Organisation du temps de travail

2016 a vu la mise en œuvre de l'accord relatif au télétravail signé en novembre 2015.

Télétravail mis en place en 2016		
Cadres	Techniciens	Total
29	18	47

Heures supplémentaires	
<b>2016</b>	<b>13 585</b>
<b>2015</b>	<b>14 174</b>
<b>2014</b>	<b>11 628</b>
<b>2013</b>	<b>13 716</b>

Temps partiel			
	Techniciens	Cadres	Total
<b>Hommes</b>	3	3	6
<b>Femmes</b>	41	12	53
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>15</b>	<b>59</b>

Quatre accords ont été signés en 2016 :

- Avenant n° 19 à l'accord d'entreprise relatif à la mise en œuvre de la réduction du temps de travail 25/11/16 (signé par 3 organisations)
- Avenant 2016 à l'accord d'entreprise relatif à la participation et à l'intéressement 07/06/2016 (signé par 3 organisations)
- Avenant n°4 relatif à l'accord de prévoyance 25/11/2016 (signés par 3 organisations)
- Accord relatif aux salaires 2016 – 14/04/16 (signé par 3 organisations)

**c) Relations sociales**

Aucun accord spécifique relatif à la santé sécurité des collaborateurs n'a été signé en 2016.

Ci-dessous les accords existants :

- Régime de prévoyance
- Remboursements complémentaires des frais médicaux
- Mise en œuvre de la réduction du temps de travail
- Accord relatif à la maladie des cadres
- Garde d'enfant malade à domicile – Congé pour enfant malade
- Accord sur le dispositif d'évaluation et de prévention du stress professionnel
- Accord cadre mondial de responsabilité sociale de PSA
- Accord d'adhésion relatif à l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées

**d) Santé et sécurité**

Accidents	Sans arrêt	Avec arrêt
Accident de travail	4	6
Accident de trajet	3	4
Total	7	10
Maladies professionnelles		0

Accidents de travail	
Avec arrêt	0
Mortel	0

Le groupe PSA Banque France applique d'un commun accord entre ses deux actionnaires la politique Ressources Humaines du groupe PSA, détaillée au chapitre 2.4 du Document de Référence 2016 de celui-ci.

**e) Formation**

Nombre total d'heures de formation

Heures de formation	Nombre heures	Moyenne/ collaborateur
Total 2015	13 353	15,8
Total 2016	15 290	20,66

Le groupe PSA Banque France applique d'un commun accord entre ses deux actionnaires la politique Ressources Humaines du groupe détaillée au chapitre 2.4 du Document de Référence du groupe PSA 2016.

**f) Egalité de traitement**

Taux de féminisation		
Part des femmes	2015	2016
	57,5%	57,11%

Personnel handicapé	
2016	18
2015	16
2014	12

- g) Promotion et respect des conventions de l'OIT**      Compte tenu de la réglementation du travail en France (liberté syndicale, travail des enfants..), les enjeux relatifs à la promotion et au respect des conventions de l'OIT sont bien considérés.

### 1.10.3 Aspects environnementaux

- a) Politique générale en matière environnementale**      Le groupe PSA Banque France met en place des actions ponctuelles pour prendre en compte les questions environnementales

Depuis plusieurs années déjà, le groupe PSA Banque France affirme son engagement et mène des actions dans le cadre du développement durable et de l'environnement.

Elles se traduisent par :

- Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement
- la collecte de certains déchets (piles, encre, papier...),
- la création d'un bail vert,
- le suivi et le contrôle des consommations d'eau, d'électricité et de chauffage.

Les informations recueillies permettent une orientation vers des réductions de coûts et l'investissement dans des équipements moins énergivores.

D'une façon générale, le groupe PSA Banque France intègre autant qu'il se peut, dans ses décisions, les aspects écologiques et l'efficacité énergétique de ses projets. Ainsi, par exemple, l'Agence commerciale de Maxéville, près de Nancy, est installée depuis 2012 dans un bâtiment BBC.

Depuis plusieurs années déjà, le groupe PSA Banque France affirme son engagement et mène des actions dans le cadre du développement durable et de l'environnement.

Elles se traduisent par :

- la collecte de certains déchets (piles, encre, papier...),
- la création d'un bail vert,
- le suivi et le contrôle des consommations d'eau, d'électricité et de chauffage.

Les informations recueillies permettent une orientation vers des réductions de coûts et l'investissement dans des équipements moins énergivores.

D'une façon générale, le groupe PSA Banque France intègre autant qu'il se peut, dans ses décisions, les aspects écologiques et l'efficacité énergétique de ses projets. Ainsi, par exemple, l'Agence commerciale de Maxéville, près de Nancy, est installée depuis 2012 dans un bâtiment BBC.

- Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

Au Siège à Levallois jusqu'au 4 octobre 2016 :

- La production de chaleur était assurée par un raccordement au réseau urbain de Levallois.
- Une variation de températures était appliquée selon les jours d'ouverture et les weekends. Le chauffage de nuit était régulé par un programmateur de mise en veille entre 19h et 7h. La régulation du chauffage en journée était assurée par un thermostat extérieur réglé à 16°C. Afin de renforcer l'isolation thermique, les ouvrants sont vérifiés deux fois par an et les joints changés si nécessaire.
- La consommation d'eau était relevée quotidiennement afin d'alerter sur d'éventuelles surconsommations et d'y remédier rapidement. Les chasses d'eau et les évacuations avaient été vérifiées régulièrement. Des économiseurs d'eau ont été installés sur chaque robinet dans les sanitaires permettant de réduire de 50% la consommation.
- L'éclairage général était coupé à partir de 21h, celui des enseignes lumineuses avait été supprimé et les cabines d'ascenseurs avaient fait l'objet d'une modification de l'éclairage permettant de ramener la consommation électrique à 110W au lieu de 1500W. Les sanitaires avaient été équipés de détecteurs de présence ainsi que les parkings. La priorité avait donnée à l'utilisation d'ampoules basse consommation ou leds dans les halls, les ascenseurs, les parties communes, les escaliers et les sanitaires.
- L'éclairage permanent des circulations avait été ramené à 3 éclairages actifs sur 4 et une minuterie permet de réduire l'éclairage des parkings. Des détecteurs de mouvement pour les véhicules avaient également été posés et les points d'éclairage permanent avaient été réduits.
- La production de froid était réalisée par des groupes frigorifiques récents dont la puissance frigorifique totale est 280KW au lieu de 340KW. Celle-ci concerne

exclusivement les centrales de traitement d'air, les ventilo-convecteurs de quelques salles de réunion et les armoires de climatisation de locaux techniques (serveurs, autocoms, ...).

Au Siège à Gennevilliers depuis le 4 octobre 2016 :

- PSA Banque France est dans un bâtiment neuf répondant aux normes HQE/BBC
- Le Restaurant Inter Entreprise est un « Restaurant Vert »
- les locaux sont équipés de détecteurs de présence pour la lumière
- une GTC (Gestion Technique Centralisée) permet le pilotage de l'énergie du bâtiment
- une organisation du tri sélectif (le papier et DIB) est en place : apport volontaire à des points de collecte
- le bâtiment est équipé d'ampoules LED

Concernant les consommables :

- Des campagnes de sensibilisation sur la bonne utilisation du papier, ainsi que la mise en place d'un système de gestion des impressions sur les imprimantes partagées permettaient de maîtriser la consommation de papier.
- Les donneurs d'ordres du groupe PSA Banque France ou émetteurs d'imprimés, privilégient les papiers provenant de forêts gérées de manière durable (labels PEFC ou FSC) et confient, pour une large part, leurs travaux d'impression aux imprimeurs homologués « IMPRIM'VERT » (utilisateurs d'encres à base « végétal ») ou PEFC. Depuis 2006, le groupe PSA Banque France déclare annuellement les tonnages des imprimés qu'elle émet ou fait émettre, auprès d'ECOFOLIO. En tant qu'adhérent, PSA Banque France appose depuis 2014, la boucle papier ECOFOLIO sur l'ensemble de ses imprimés émis.
- En 2013, le papier utilisé est passé de 80 gr à 75 gr
- à noter que PSA Banque France a moins commandé de papier sur 2016, car elle a récupéré beaucoup de cartons de ramettes dans les étages au moment du curage de Malraux
- La récupération des cartouches d'encre et de piles est assurée par une Société extérieure.

Le groupe PSA Banque France encourage l'utilisation de réunions à distance (Audioconférences, vidéo Live), a mis en place le télétravail fin 2015 et propose aux collaborateurs, sur le site Intranet, un espace de covoiturage.

Toutes ces informations sont mises en ligne dans l'Intranet du groupe.

Enfin, le groupe PSA Banque France poursuit la mise en place de stages d'ECO CONDUITE destinés à ses collaborateurs itinérants disposant d'un véhicule de fonction. Pour 2016, 73 salariés de PEUGEOT FINANCE y ont participé.

Aucune provision pour risques et charges liés à l'environnement ne figure au bilan consolidé du groupe PSA Banque France au 31 décembre 2016.

**b) Pollution et gestion des déchets**

		Tonnes
<b>Papier / carton</b>	Mise en décharge	8,15
	Recyclage	93,06
<b>Bois et palettes</b>	Mise en décharge	0
	Recyclage	75,8
<b>Autres déchets non dangereux</b>	Mise en décharge	79,86
	Recyclage	50,54
	Traitement physico chimique ou biologique	0
<b>M<sup>2</sup></b>	Siège	10 000
<b>M<sup>2</sup></b>	Agence	5 360

- Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Non pertinent au regard de l'activité du groupe PSA Banque France

- Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Cf. tableau ci-dessus

- Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Non pertinent au regard de l'activité du groupe PSA Banque France

**c) Utilisation durable des ressources**

- Consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Non pertinent au regard de l'activité du groupe PSA Banque France

- Consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

- Consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Le groupe PSA Banque France avait recours pour son siège, à l'énergie géothermique pour le chauffage de ses locaux à Levallois.

	Consommation en kWh	kgCO2e / kWh	tCO2e
<b>Chauffage urbain</b>	550 900	0,249	137
<b>Electricité</b>	1 606 380	0,079	127

- Utilisation des sols

Non pertinent au regard de l'activité du groupe PSA Banque France

**d) Changement climatique**

Emissions de GES liées à l'électricité : 94,4 tonnes équivalent CO2

- Rejets de gaz à effet de serre (GES)

Emissions de GES liées au chauffage urbain : 189 tonnes équivalent CO2

- Adaptation aux conséquences du changement climatique

Non pertinent au regard de l'activité du groupe PSA Banque France

**e) Protection de la biodiversité**

- Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Non pertinent au regard de l'activité du groupe PSA Banque France

## 1.10.4 Aspects sociétaux

### L'offre de mobilité

Innovations technologiques des produits au service de la prévention des risques environnementaux.

En 2016 CREDIPAR a participé à la mise en place de sites internet pour les 2 marques sur lesquels nous retrouvons les véhicules électriques du Groupe avec une approche loyer et un accord de principe du financement en ligne.

Avec un parc de 230 000 véhicules en Location Longue Durée, CREDIPAR est un acteur majeur du financement des flottes d'entreprises en France, figurant à la troisième place du marché français (source SNLVLD à fin décembre 2015).

Les solutions de financement de flottes de véhicules permettent aux entreprises, d'opter soit pour un loyer variable en fonction du kilométrage réalisé, soit pour un budget constant pour des utilisations stables. Un site extranet « Interparc » est proposé aux entreprises clientes afin de permettre à leurs gestionnaires de parc de maîtriser en temps réel, le coût d'utilisation des véhicules – TCO, total cost of ownership -, de les optimiser et de les piloter au mieux (consommation...).

Lié à Interparc, une solution de mobilité connectée appelée Interparc Connect management a été lancée en 2016 Cette solution donne aux gestionnaires de parcs l'opportunité d'animer et de former les conducteurs des véhicules afin d'encourager une conduite responsable génératrice entre autres, d'une moindre consommation de carburant, d'une réduction des émissions polluantes.

#### a) Impact territorial, économique et social de l'activité

Lors des réponses aux appel d'offres, en association avec la marque Peugeot, CREDIPAR propose à ses clients grands comptes une formation à l'éco-conduite à destination des conducteurs des véhicules financés, visant à maîtriser les dépenses de carburant en formant les conducteurs à consommer moins, réduisant ainsi les émissions polluantes et promouvant un meilleur respect de la réglementation routière et participant à la baisse de la sinistralité.

Enfin, lors des appels d'offres, CREDIPAR et CLV encouragent les clients à s'équiper de « pack business » incluant un système de navigation et bluetooth afin de rationaliser les déplacements et de réduire les risques d'accidents.

CREDIPAR a engagé plusieurs projets de digitalisation visant à dématérialiser les échanges avec les clients, dans une démarche zéro papier.

Une solution de signature électronique des contrats de financement, sur le lieu de vente, va être déployée en 2017, réservée pour l'instant à la clientèle des particuliers, cette solution de signature électronique vise à réduire de manière significative l'utilisation du papier, les contrats signés n'étant plus imprimés mais mis à disposition des clients dans un coffre-fort électronique.

CREDIPAR a lancé fin 2015 un espace web, permettant aux clients particuliers y adhérant, de consulter leurs contrats de financement ainsi que leurs données personnelles et d'effectuer des demandes d'actes de gestion ou de mise à jour de leurs données personnelles. a ainsi été créé fin 2015.

#### - En matière d'emploi et de développement régional

Le groupe PSA Banque France soutient l'activité des réseaux de vente des marques Peugeot, Citroën et DS soit 3 843 concessionnaires et agents, en leur proposant des solutions de financement de leurs stock de véhicules neufs et ou d'occasion, des pièces de rechange, de leurs besoins de trésorerie et de développement.

#### - Sur les populations riveraines et locales

En avril 2015, le groupe PSA Banque France s'est engagé en France dans l'activité d'épargne grand public et a poursuivi le développement de cette activité initiée par son actionnaire Banque PSA Finance. A fin 2016, l'encours ainsi collecté est supérieur à 1,5 milliard d'euros. Le groupe PSA Banque France s'engage à faire de son activité d'épargne un des moteurs de l'économie réelle : les fonds collectés sont utilisés exclusivement pour soutenir les achats de véhicules et de services par la clientèle auprès des réseaux Peugeot, Citroën et DS en France. Plus généralement, en proposant des solutions de financement à la clientèle finale des trois marques pour l'acquisition de leur véhicule, c'est l'ensemble de la filière automobile que le groupe PSA Banque France contribue à soutenir.



**b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la société**

<b>PARTIE PRENANTE</b>	<b>INFORMATION - COMMUNICATION</b>	<b>DIALOGUE - CONSULTATION</b>	<b>ACCORDS - PARTENARIATS</b>
<b>Autorités de tutelle</b>			
<b>Autorités de Tutelle</b>	Rapport Annuel de Contrôle Interne	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inspections réalisées à l'initiative de l'ACPR</li> </ul>	
<b>ACPR – Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution</b>	Charte de contrôle Interne Autorité de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communication régulière de tableaux de bord comptables et financiers</li> </ul>	
<b>BCE- Banque Centrale Européenne</b>			
<b>Autorité de tutelle</b>			
<b>Autorité de tutelle</b>	Rapports réglementaires requis par l'activité de prestataire de services d'investissement de PSA Banque France (rapport annuel, rapport protection des avoirs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Habilitation à la fonction de Responsable Conformité des Services d'Investissement (RCSI) et délivrance d'une carte professionnelle nominative.</li> </ul>	
<b>AMF</b>			
<b>Autorité des Marchés Financiers</b>			
<b>Associations professionnelles</b>			
	ASF – Association Française des Sociétés Financières FBF – Fédération Bancaire Française.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Groupes de travail</li> <li>Echanges ponctuels en tant que de besoin.</li> </ul>	
<b>Partenaires commerciaux,</b>			
	ARKEA BANKING SERVICES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coopérations opérationnelles</li> </ul>	
<b>Salariés, Comité d'Entreprise</b>			
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultations/Informations</li> <li>Avis réglementaires</li> </ul>	
<b>Organisme de certification</b>			
	Bureau Veritas	<ul style="list-style-type: none"> <li>Audit annuel de certification ISO 9001 version 2008</li> </ul>	
<b>Fournisseurs</b>			
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Appels d'offre</li> </ul>	
<b>Association de consommateurs</b>			
	Via l'ASF	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation à des travaux liés au crédit à la consommation</li> </ul>	
<b>Actionnaires</b>			
	- 50% : Banque PSA Finance filiale du groupe PSA à 100% - 50% Santander Consumer Banque, filiale de Santander Consumer Finance SA elle-même contrôlée par BANCO SANTANDER	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assemblée Générale</li> <li>Conseil d'administration</li> </ul>	
<b>Investisseurs</b>			
	Banques, Investisseurs institutionnels		
<b>Autres Banques, Compagnies d'Assurance</b>			
	AXA...	<ul style="list-style-type: none"> <li>Benchmark</li> </ul>	Partenariats opérationnels
<b>Réseaux de distribution</b>			
	Concessionnaires, filiales et succursales du groupe PSA	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prescripteurs, clients</li> </ul>	

<b>Entités du groupe PSA</b>	Les marques du groupe PSA Activité de support: - Informatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique commerciale</li> <li>• Déploiement de la politique RH en concertation avec Santander Consumer Bank</li> </ul>
<b>Agence de notation</b>	Moody's	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation de résultats</li> </ul>
<b>Médias</b>	Communiqués de presse Site Internet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Équipes dédiées aux relations presse</li> </ul>

- Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

En 2016, PSA Banque France a :

- Actions de partenariat ou de mécénat

- participé à l'opération nationale « Pièces jaunes » pour aider la Fondation Hôpitaux de Paris qui intervient auprès des enfants hospitalisés.
- poursuivi la collecte de bouchons, toute l'année, pour « Handi-Cap-Prévention » (Chatou) qui offre du matériel médical aux personnes en situation de handicap. 600 kg de bouchons ont été remis à l'Association depuis le début de notre partenariat.
- collecté des médicaments inutilisés et de vieilles paires de lunettes destinés à l'ONG « Hamap Humanitaire » dont la mission est d'agir pour que plus d'hommes, de femmes et d'enfants accèdent à l'eau potable, l'éducation, la santé et la sécurité.
- participé à la collecte de piles usagées, via la Sté SCRELEC, ce qui a permis de faire un don au Téléthon fin 2016.
- poursuivi son partenariat avec l'ADEP, qui emploie des personnes handicapées pour la mise en pochette de contrats et l'envoi de courriers en recommandé.
- sollicité les enfants de l'Institut de Pédagogie Curative de Chatou (établissement que nous accompagnons depuis 2012) pour la réalisation de nos cartes de vœux.

**c) Sous-traitance et fournisseurs**

Thématiques non pertinentes au regard de l'activité du groupe

Le groupe PSA Banque France dispose de sa Charte Ethique dont les dispositions ont été rappelées à l'ensemble des collaborateurs.

Par son statut d'établissement bancaire, le groupe PSA Banque France est soumis à la réglementation bancaire, qui encadre les moyens et les actions de la Fonction Contrôle interne.

**d) Loyauté des pratiques**

Le groupe PSA Banque France a mis en place, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des établissements du secteur de la banque (précédemment en vertu du Règlement n° 97-02 du CRBF) des procédures et des dispositifs destinés à prévenir les risques auxquels tout établissement financier est exposé.

Une Charte de contrôle interne définit les principes fondamentaux d'organisation et de fonctionnement de son dispositif de contrôle interne. Cette Charte développe et explicite notamment les principes de séparation des tâches et de prévention des conflits d'intérêt.

A titre d'exemple, le processus d'attribution et de suivi des droits informatiques dédiés aux collaborateurs du groupe PSA Banque France ou à des prestataires, intègre un dispositif de vérification de l'absence de « conflit » entre les différents droits attribués. Par ailleurs, chaque entité du groupe PSA Banque France doit veiller, à l'occasion de la rédaction et de la révision de ses instructions, procédures et pouvoirs et lorsqu'elle conduit une réflexion sur son organisation, au respect des principes de séparation des tâches ainsi qu'à la prévention des conflits d'intérêt. Par ailleurs, les entités de Contrôle des risques opérationnels ont pour mission d'assurer la prévention et le traitement précoce des risques au travers de leur identification, évaluation, suivi et maîtrise.

**e) Actions engagées pour prévenir la corruption**

Un dispositif de Lutte Contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) est en place. Il repose sur une procédure cadre, des contrôles portant sur les risques identifiés pour chaque processus opérationnel, des outils de reporting permettant au Département de la Conformité de piloter l'application de la politique du groupe en la matière et de suivre les plans d'actions entrepris. Un focus, au sein de ce dispositif, peut être fait sur les outils permettant de détecter des personnes faisant l'objet d'une mesure de gel des avoirs de manière à ne pas entrer en relation d'affaires le cas échéant. La qualité de Personne Politiquement Exposée est également contrôlée afin de mettre en place les contrôles et surveillances appropriés, en particulier en matière d'identification et de provenance de fonds. Un autre volet, la Formation interne à la LCB-FT, est privilégié pour former, de manière ciblée et opérationnelle, les personnels en fonction de leur exposition au risque.

Le groupe PSA Banque France a mis en place un système d'alerte professionnelle qui permet à tout

salarié du groupe de porter à la connaissance du responsable de la conformité toute situation de non-conformité liée aux activités des établissements. Cet outil, placé dans un contexte de strict respect des règles fixées par une procédure interne ad hoc et des impératifs de confidentialité, participe au dispositif de lutte contre les fraudes internes et les conflits d'intérêt.

La formation engagée en 2014 sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme s'est poursuivie en 2016.

La distribution de crédits à la consommation, qui représente environ 65% du total des crédits distribués, fait l'objet d'une réglementation spécifique, protectrice des droits des consommateurs.

CREDIPAR a mis en place dans le courant du mois de novembre 2015 un dispositif de détection de ses clients particuliers en situation de fragilité financière en application de la Charte d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement adoptée par l'Association Française des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (AFECEI). Ce dispositif mis en œuvre en après-vente et au recouvrement permet, selon des critères prédéfinis, d'identifier précocement les clients fragiles, de les accompagner et de trouver des solutions internes qui évitent l'aggravation de leur situation financière. Les collaborateurs concernés par ce dispositif ont bénéficié d'une formation spécifique

**f) Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs**

Plus largement, dans un souci de qualité et d'amélioration de ses processus clients, le groupe PSA Banque France a mis en place un dispositif de traitement des réclamations de la clientèle visant notamment à assurer la qualité de leur traitement (engagement sur des délais de réponse, exigence d'une réponse écrite). Ce dispositif repose sur une Instruction cadre qui impose à toute filiale ou succursale de Banque PSA Finance de désigner un Responsable du traitement des réclamations, de traiter les réclamations reçues en conformité avec ses dispositions, d'effectuer un suivi de ces réclamations (en volume et par typologie), de les analyser et, dans le cas où leur analyse révélerait des dysfonctionnements, de mettre en œuvre les mesures correctives appropriées.

Par ailleurs, CREDIPAR, a adhéré au système de médiation mis en œuvre par l'Association française des Sociétés Financières – ASF – et mentionne, dans ses contrats de crédit, les coordonnées de ce Médiateur indépendant ainsi que celles de son Département Consommateurs en charge du traitement des réclamations. Toute réponse négative du Département Consommateurs à la réclamation du client particulier donne

lieu à communication des coordonnées du Médiateur indépendant.

CREDIPAR a également adhéré à « l'Accord sur le recouvrement amiable en crédit à la consommation » conclu entre l'ASF et différentes associations de consommateurs et qui vise à garantir aux clients la mise en œuvre d'un certain nombre de règles de bonne conduite (progressivité dans la démarche de recouvrement, respect de la confidentialité et de la vie privée, transparence des relations avec le client) et privilégie, en conséquence, les réaménagements amiables de créances en cas d'impayés non régularisés.

CREDIPAR participe au sein de l'ASF à des groupes de travail sur la protection des consommateurs (emprunteurs) et la lutte contre le surendettement.

Le groupe PSA Banque France interroge désormais ses clients en ligne pour augmenter encore leur satisfaction et améliorer l'efficacité de ses équipes après-vente. Ainsi depuis 2 ans ce sont plus de 35.000 clients qui ont répondu. Les clients insatisfaits sont rappelés pour clarifier leur situation afin de mieux y répondre chaque fois que possible.

**g) Autres actions  
engagées en faveur  
des droits de  
l'Homme**

Pas d'action spécifique

### **1.10.5 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion**

## **Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion**

#### **PSA BANQUE FRANCE**

Société Anonyme

9 rue Henri Barbusse  
92230 Gennevilliers

#### **Grant Thornton**

SA d'Expertise Comptable et  
de Commissariat aux Comptes  
au capital de 2 297 184 €  
inscrite au tableau de l'Ordre de la région  
Paris Ile de France et membre  
de la Compagnie régionale de Versailles  
632 013 843 RCS Nanterre  
29, rue du Pont  
92 200 Neuilly-Sur-Seine

**Exercice clos le 31 décembre 2016**

# Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

## PSA BANQUE FRANCE

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société **PSA BANQUE FRANCE**, accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1080<sup>1</sup>, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

### **Responsabilité de la société**

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après le « Référentiel »), disponibles sur demande au siège de la société et dont certains éléments méthodologiques sont précisés dans le chapitre du rapport de gestion intitulé « Rapport Social et Environnemental ».

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

---

<sup>1</sup> dont la portée d'accréditation est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## **Responsabilité de l'organisme tiers indépendant**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés en février 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>2</sup>, ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

---

<sup>2</sup> ISAE 3000 – *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*



## **1. Attestation de présence des Informations RSE**

### ***Nature et étendue des travaux***

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans le chapitre du rapport de gestion intitulé « Rapport Social et Environnemental ».

### ***Conclusion***

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

## 2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

### *Nature et étendue des travaux*

Nous avons mené deux entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>3</sup> :

- au niveau de l'entité, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées<sup>4</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 100 % des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social, et 100 % des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental.

---

<sup>3</sup> **Informations sociales** : effectif total ; nombre de femmes ; nombre d'hommes ; embauches ; départs ; licenciements ; taux d'absentéisme ; accidents de travail et de trajet, nombre total d'heures de formation.

**Informations environnementales** : consommation d'énergies ; déchets générés par l'activité ; émissions de GES (Scope 1 et 2).

<sup>4</sup> PSA BANQUE FRANCE

Pour les autres informations RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques professionnelles.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### ***Conclusion***

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Neuilly-sur Seine, le 28 février 2017

L'organisme tiers indépendant  
**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**



Alban Audrain  
Associé

## 2

# COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016

2.1	Bilan consolidé	62
2.2	Compte de résultat consolidé	63
2.3	Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux	64
2.4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	64
2.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	65
2.6	Notes aux états financiers consolidés	66
2.7	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	108

## 2.1 Bilan consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
<b>Actif</b>		
Caisse, banques centrales, CCP (Note 3)	260 506	98 378
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (Note 4)	4 251	3 188
Instruments dérivés de couverture (Note 5)	242	3 969
Actifs financiers disponibles à la vente (Note 6)	3	132 922
Prêts et créances sur les établissements de crédit (Note 7)	472 947	662 878
Prêts et créances sur la clientèle (Notes 8 et 33)	9 224 565	8 254 557
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (Notes 9 et 20.2)	(5 600)	3 520
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Actifs d'impôts courants (Note 35.1)	933	893
Actifs d'impôts différés (Note 35.1)	959	1 834
Comptes de régularisation et actifs divers (Note 10)	237 446	162 586
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	-
Immobilisations corporelles (Note 11)	9 623	5 331
Immobilisations incorporelles	-	-
Ecarts d'acquisition	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>10 205 875</b>	<b>9 330 056</b>
<b>Passif</b>		
Banques centrales, CCP	44	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat (Note 12)	2 954	3 196
Instruments dérivés de couverture (Note 13)	832	1 496
Dettes envers les établissements de crédit (Note 14)	4 637 609	4 772 750
Dettes envers la clientèle (Note 15)	1 826 121	1 369 609
Dettes représentées par un titre (Note 16)	1 967 051	1 541 761
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (Notes 17 et 20.2)	589	(56)
Passifs d'impôts courants (Note 35.1)	17 221	17 472
Passifs d'impôts différés (Note 35.1)	251 307	257 372
Comptes de régularisation et passifs divers (Note 18)	405 151	267 726
Provisions (Note 19)	16 738	15 936
Dettes subordonnées	-	-
Capitaux propres	1 080 258	1 082 794
- Capitaux propres part du groupe	1 080 258	1 082 794
- Capital et réserves liées	743 617	892 103
- Réserves consolidées	338 537	191 433
- dont résultat net - part du groupe	148 710	132 458
- Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(1 896)	(742)
- Intérêts minoritaires	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>10 205 875</b>	<b>9 330 056</b>

## 2.2 Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
<b>Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle</b>	<b>392 329</b>	<b>411 566</b>
- Intérêts et produits au coût amorti (Note 24)	391 981	423 636
- Variation de juste valeur des crédits couverts en risque de taux (Note 20.2)	(9 120)	(8 282)
- Intérêts des instruments financiers de couverture (Note 25)	(7 443)	(12 555)
- Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture (Note 20.2)	3 950	1 271
- Intérêts et charges assimilées	(290)	(1 151)
- Autres produits et charges (Note 26)	13 251	8 647
<b>Intérêts et produits nets de placements</b>	<b>12</b>	<b>(233)</b>
- Intérêts et dividendes sur titres de placements	-	(237)
- Variation de juste valeur des titres avec option juste valeur	-	-
- Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement	7	4
- Frais d'acquisition	5	-
<b>Coût net de refinancement</b>	<b>(59 913)</b>	<b>(83 306)</b>
- Intérêts et produits sur opérations interbancaires (Note 27)	11	5 746
- Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédits (Note 28)	(20 099)	(44 596)
- Intérêts sur dettes représentées par un titre (Note 29)	(8 751)	(22 131)
- Intérêts sur comptes d'épargne (Note 30)	(26 267)	(15 832)
- Charges sur engagements de financement reçus	(1 219)	(1)
- Variation de juste valeur du refinancement couvert en risque de taux	(645)	56
- Intérêts des instruments financiers de couverture	290	(17)
- Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	652	(61)
- Variation de juste valeur du refinancement avec option juste valeur	-	-
- Frais d'émission	(3 666)	(6 470)
- Autres produits et charges divers	(219)	-
<b>Gains et pertes nets sur opérations de trading</b>	<b>-</b>	<b>27</b>
- Opérations de taux	-	-
- Opérations de change	-	27
<b>Gains et pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>(74)</b>	<b>(137)</b>
<b>Marge sur autres prestations de services (Note 31)</b>	<b>87 084</b>	<b>81 458</b>
- Produits	89 842	84 310
- Charges	(2 758)	(2 852)
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>419 438</b>	<b>409 375</b>
<b>Charges générales d'exploitation (Note 32)</b>	<b>(151 620)</b>	<b>(148 289)</b>
- Personnel	(59 612)	(57 125)
- Autres charges générales d'exploitation	(92 008)	(91 164)
<b>Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles (Note 11)</b>	<b>(1 854)</b>	<b>(1 671)</b>
<b>Gains ou pertes sur titres de participation consolidables et autres actifs immobilisés</b>	<b>(1 098)</b>	<b>(191)</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>264 866</b>	<b>259 224</b>
<b>Coût du risque (Note 33)</b>	<b>(20 456)</b>	<b>(61 230)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>244 410</b>	<b>197 994</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-
Charges des engagements sociaux	(210)	(186)
Produits des engagements sociaux	-	1
Autres éléments hors exploitation (Note 34)	-	(6 419)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>244 200</b>	<b>191 390</b>
Impôt sur les bénéfices (Notes 35.2 et 35.3)	(95 490)	(58 932)
<b>Résultat net</b>	<b>148 710</b>	<b>132 458</b>
- dont intérêts minoritaires	-	-
- dont part du groupe	148 710	132 458
<b>Résultat par action (en euros)</b>	<b>16,43 €</b>	<b>14,63 €</b>

## 2.3 Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	31.12.2016			31.12.2015		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts
<b>Résultat net</b>	244 200	(95 490)	148 710	191 390	(58 932)	132 458
- dont intérêts minoritaires			-			-
<b>Éléments recyclables par résultat</b>						
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	20	-	20	(20)	-	(20)
- dont évaluation reprise en résultat net	-	-	-	-	-	-
- dont évaluation directe par capitaux propres	20	-	20	(20)	-	(20)
<b>Éléments non recyclables par résultat</b>						
Ecart actuariels sur engagements de retraite	(1 791)	617	(1 174)	1 515	(522)	993
<b>Total des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>	(1 771)	617	(1 154)	1 495	(522)	973
- dont intérêts minoritaires			-			-
<b>Total Résultat et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>	242 429	(94 873)	147 556	192 885	(59 454)	133 431
- dont intérêts minoritaires			-			-
- dont part du groupe			147 556			133 431

## 2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital et réserves liées				Ecart d'évaluation - Part du groupe			Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes d'émission, d'apport et de fusion	Réserve légale et autres réserves	Réserves consolidées	Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	Ecart actuariels sur engagements de retraite	Capitaux propres part du groupe		
<b>Au 31 décembre 2014</b>	71 354	684 940	5 108	59 212	-	(1 715)	818 899	-	818 899
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	237	(237)	-	-	-	-	-
Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	132 458	(20)	993	133 431	-	133 431
Augmentation de capital de SOFIRA en numéraire	69 874	37 142	-	-	-	-	107 016	-	107 016
Augmentation de capital de PSA Banque France en numéraire	3 615	19 833	-	-	-	-	23 448	-	23 448
<b>Au 31 décembre 2015</b>	144 843	741 915	5 345	191 433	(20)	(722)	1 082 794	-	1 082 794
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	82	(82)	-	-	-	-	-
Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	148 710	20	(1 174)	147 556	-	147 556
Dividendes versés à Santander Consumer Banque	-	(74 284)	-	(762)	-	-	(75 046)	-	(75 046)
Dividendes versés à Banque PSA Finance	-	(74 284)	-	(762)	-	-	(75 046)	-	(75 046)
<b>Au 31 décembre 2016</b>	144 843	593 347	5 427	338 537	-	(1 896)	1 080 258	-	1 080 258

### En application de la méthode de la mise en commun d'intérêts :

Le tableau ci-dessus présente les activités du groupe en intégrant dès 2014 la contribution des entités le constituant, le capital et les réserves liées du nouvel ensemble reflétant dès 2014 les conséquences des opérations juridiques de regroupement réalisées en 2015 et décrites ci-après.

### Sur le plan juridique :

Au 31 décembre 2014, le capital social de PSA Banque France était de 9 600 000 euros, intégralement libéré ; il était divisé en 600 000 actions.

Au 31 décembre 2015, le capital social de PSA Banque France était de 144 842 528 euros, intégralement libéré ; il était divisé en 9 052 658 actions.

Il en est de même au 31 décembre 2016, aucun mouvement n'ayant eu lieu sur la période.

Pour mémoire, le 30 janvier 2015 ont été constatées chez PSA Banque France :

- une augmentation de capital pour un montant de 131 627 216 euros, par voie d'émission de 8 226 701 actions ordinaires nouvelles d'une valeur de 16 euros chacune en rémunération des apports en nature (apport des titres SOFIRA et CREDIPAR par Banque PSA Finance) ;
- une prime d'apport d'un montant de 722 082 615,23 euros correspondant à la différence entre la valeur des apports, soit 853 709 831,23 euros, et la valeur nominale des actions émises en rémunération des apports, soit 131 627 216 euros ;
- une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 3 615 312 euros par voie d'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de 225 957 actions de 16 euros de valeur nominale chacune, assortie d'une prime d'émission totale de 19 832 904,52 euros.

Au 31 décembre 2016, le capital social de PSA Banque France était de 144 842 528 euros, intégralement libéré ; il était divisé en 9 052 658 actions.

Conformément à l'amendement IAS 1 Présentation des états financiers - Informations sur le capital, les informations requises sont données dans le paragraphe "Fonds propres et exigence de fonds propres" du rapport de gestion.



## 2.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
<b>Résultat net revenant au groupe PSA Banque France</b>	<b>148 710</b>	<b>132 458</b>
Elimination des résultats sans effet sur la trésorerie		
- Variation des autres provisions et amortissements	1 343	6 098
- Variation des impôts différés	(4 573)	(23 974)
- Résultats sur cessions	1 098	191
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>146 578</b>	<b>114 773</b>
Augmentation/Diminution liée à des		
- prêts et créances sur les établissements de crédit	-	3 934 158
- dettes envers les établissements de crédit	(134 495)	(2 903 878)
Variation des créances sur la clientèle	(960 920)	(159 868)
Augmentation/Diminution liée à des		
- dettes envers la clientèle	456 512	1 161 838
- actifs financiers à la juste valeur par résultat	(1 064)	12 373
- passifs financiers à la juste valeur par résultat	(242)	(12 357)
- instruments dérivés de couverture	3 064	(7 974)
- dettes représentées par un titre	425 291	(2 169 940)
Variation des autres actifs d'exploitation	(75 343)	113 144
Variation des autres passifs d'exploitation	137 213	(91 226)
<b>Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>	<b>(3 406)</b>	<b>(8 957)</b>
Acquisitions de filiales	-	-
Cessions de filiales	-	-
Acquisitions d'immobilisations	(8 865)	(3 636)
Cessions d'immobilisations	1 621	1 663
Effet des variations de périmètre	-	-
<b>Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(7 244)</b>	<b>(1 973)</b>
Dividendes versés à Santander Consumer Banque	(75 046)	
Dividendes versés à Banque PSA Finance	(75 046)	-
Augmentation de capital	-	128 750
<b>Total flux net de trésorerie lié aux opérations financières</b>	<b>(150 092)</b>	<b>128 750</b>
Effets des variations de cours de change	-	-
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>(160 742)</b>	<b>117 820</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>894 195</b>	<b>776 375</b>
Caisse, Banques centrales, CCP	98 378	10
Bons du Trésor (Note 6)	132 939	-
Comptes courants et prêts au jour le jour	662 878	776 365
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>733 453</b>	<b>894 195</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (Note 3)	260 506	98 378
Bons du Trésor (Note 6)	-	132 939
Comptes courants et prêts au jour le jour (Note 7)	472 947	662 878

## 2.6 Notes aux états financiers consolidés

### Notes annexes

<b>Note 1</b>	Faits marquants de l'exercice et structure du Groupe	67
<b>Note 2</b>	Principes comptables	69
<b>Note 3</b>	Caisse, banques centrales, CCP	77
<b>Note 4</b>	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	77
<b>Note 5</b>	Instruments dérivés de couverture - actifs	78
<b>Note 6</b>	Actifs financiers disponibles à la vente	79
<b>Note 7</b>	Prêts et créances sur les établissements de crédit	80
<b>Note 8</b>	Prêts et créances sur la clientèle	81
<b>Note 9</b>	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	84
<b>Note 10</b>	Comptes de régularisation et actifs divers	84
<b>Note 11</b>	Immobilisations corporelles et incorporelles	85
<b>Note 12</b>	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	86
<b>Note 13</b>	Instruments dérivés de couverture - passifs	87
<b>Note 14</b>	Dettes envers les établissements de crédit	88
<b>Note 15</b>	Dettes envers la clientèle	88
<b>Note 16</b>	Dettes représentées par un titre	89
<b>Note 17</b>	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	90
<b>Note 18</b>	Comptes de régularisation et passifs divers	90
<b>Note 19</b>	Provisions	91
<b>Note 20</b>	Instruments financiers à terme	92
<b>Note 21</b>	Echéanciers et risques de liquidité	93
<b>Note 22</b>	Juste valeur des actifs et passifs financiers	95
<b>Note 23</b>	Autres engagements	96
<b>Note 24</b>	Intérêts et produits au coût amorti	97
<b>Note 25</b>	Intérêts des instruments financiers de couverture	98
<b>Note 26</b>	Autres produits et charges	98
<b>Note 27</b>	Intérêts et produits sur opérations interbancaires	98
<b>Note 28</b>	Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédit	98
<b>Note 29</b>	Intérêts et charges sur dettes représentées par un titre	99
<b>Note 30</b>	Intérêts sur comptes d'épargne	99
<b>Note 31</b>	Marge sur autres prestations de services	99
<b>Note 32</b>	Charges générales d'exploitation	99
<b>Note 33</b>	Coût du risque	100
<b>Note 34</b>	Autres éléments hors exploitation	101
<b>Note 35</b>	Impôt sur les bénéfices	102
<b>Note 36</b>	Information sectorielle	104
<b>Note 37</b>	Honoraires des Commissaires aux Comptes	106
<b>Note 38</b>	Evénements postérieurs à la clôture	107

## A. Faits marquants de l'exercice

### Stratégie de refinancement

Le groupe PSA Banque France bénéficiait en 2015 du financement intra-groupe fourni par Santander Consumer Finance suite à l'entrée au capital de SCF en février 2015, de financement apporté par la titrisation de créances, de l'activité d'épargne grand public auprès de la clientèle française, de lignes bancaires bilatérales et d'un accès aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE). Sa politique de refinancement poursuit sa diversification avec la mise en place en 2016 de programmes d'émission de titres de créance négociables (à court et moyen terme) et d'obligations moyen terme (EMTN). Les premières émissions de titres négociables sont intervenues dès juin 2016 et la première émission obligataire a été réalisée en janvier 2017.

## B. Evolution du périmètre

En juillet 2016, CREDIPAR a cédé au FCT Auto ABS French Leases Master des créances correspondant aux loyers futurs de contrats de location avec option d'achat. CREDIPAR conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence, ce dernier est consolidé par intégration globale depuis juillet 2016.

En novembre 2016, CREDIPAR a procédé au rachat anticipé des créances cédées en 2012 au FCT Auto ABS 2012-1 dans le cadre de la liquidation anticipée de ce compartiment. Le FCT étant consolidé, cette opération est neutre sur les comptes consolidés du groupe PSA Banque France.

## C. Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Pays	Participation de PSA Banque France			31.12.2016	
		Directe %	Indirecte		Méthode d'intégration	% intérêts
			%	Détenue par		
<b>Filiales</b>						
<i>Financement des ventes</i>						
CREDIPAR	France	100	-		IG	100
CLV	France	-	100	CREDIPAR	IG	100
<b>Entités ad hoc</b>						
FCT Auto ABS - Compartiment 2012-1	France	-	-		-	-
FCT Auto ABS French Loans Master	France	-	-		IG	100
FCT Auto ABS DFP Master - Compartiment France 2013	France	-	-		IG	100
FCT Auto ABS - Compartiment 2013-2	France	-	-		IG	100
FCT Auto ABS2 - Compartiment 2013-A	France	-	-		IG	100
FCT Auto ABS3 - Compartiment 2014-1	France	-	-		IG	100
FCT Auto ABS French Leases Master - Compartiment 2016	France	-	-		IG	100

Sociétés	Pays	Participation de PSA Banque France			31.12.2015	
		Directe %	Indirecte		Méthode d'intégration	% intérêts
			%	Détenue par		
<b>Filiales</b>						
<i>Financement des ventes</i>						
CREDIPAR	France	100	-		IG	100
CLV	France	-	100	CREDIPAR	IG	100
SOFIRA (1)	France	-	-		-	-
<b>Entités ad hoc</b>						
FCT Auto ABS - Compartiment 2011-1	France	-	-		-	-
FCT Auto ABS - Compartiment 2012-1	France	-	-		IG	100
FCT Auto ABS French Loans Master	France	-	-		IG	100
FCT Auto ABS DFP Master - Compartiment France 2013	France	-	-		IG	100
FCT Auto ABS - Compartiment 2013-2	France	-	-		IG	100
FCT Auto ABS2 - Compartiment 2013-A	France	-	-		IG	100
FCT Auto ABS3 - Compartiment 2014-1	France	-	-		IG	100

(1) Fusion absorption de SOFIRA par CREDIPAR le 1er mai 2015.

En application du Règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005, le groupe PSA Banque France a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Les normes et interprétations appliquées sont identiques à celles appliquées au 31 décembre 2015, complétées par les normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour la première fois en 2016.

### **Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1er janvier 2016**

**Les nouveaux textes d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et appliqués par le groupe PSA Banque France sont les suivants :**

**- IAS 1 – Amendement lié au projet « Disclosure Initiative »**

Clarifications apportées à la matérialité, la désagrégation, la présentation de sous-totaux et la structure des notes.

**- Amendement à IAS 19 - Régimes à prestations définies**

Précisions sur la comptabilisation des cotisations versées par des membres du personnel dans les régimes à prestations définies.

### **Améliorations annuelles des normes IFRS du cycle 2010-2012.**

Ces améliorations annuelles ont pour objectif la résolution, non urgente mais nécessaire, de questions dont l'IASB a discuté au cours du cycle entamé en 2010, portant sur des passages des normes IFRS présentant des incohérences ou nécessitant d'être formulés plus clairement.

Les améliorations concernent les normes suivantes :

**- IFRS 3 - Regroupements d'entreprises**

- Ajustement éventuel du prix : comptabilisation ultérieure à la juste valeur par résultat des compléments de prix éventuels qui ne répondent pas à la définition d'un instrument de capitaux propres.

**- IFRS 8 - Secteurs opérationnels**

- Regroupements de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs : nouvelles informations à communiquer.

**- IAS 24 - Information relative aux parties liées :**

- « Key management personnel services » : une « management entity » qui fournit des prestations de direction à une entité est partie liée de celle-ci. L'entité doit mentionner le montant des services qui lui ont été facturés.

### **Améliorations annuelles des normes IFRS du cycle 2012-2014.**

Ces améliorations annuelles ont pour objectif la résolution, non urgente mais nécessaire, de questions dont l'IASB a discuté au cours du cycle entamé en 2012, portant sur des passages des normes IFRS et IAS présentant des incohérences ou nécessitant d'être formulés plus clairement.

Les améliorations concernent les normes suivantes :

**- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées**

- Cession d'un actif ou d'un groupe d'actifs : changement des modalités de cession d'un actif ou d'un groupe d'actifs (cession à distribution ou inversement).

**- IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir**

- Mandat de gestion : clarification des conditions de recouvrement des actifs financiers cédés (obligations d'informations relatives aux transferts d'actifs).
- Informations sur les compensations d'actifs et de passifs financiers : suppression de l'obligation de fournir ces informations et précision sur les situations dans lesquelles cette information est souhaitable.

**- IAS 34 – Information financière intermédiaire**

- Précision de l'expression « ailleurs dans le rapport financier intermédiaire » : possibilité de présenter des informations requises dans le rapport financier intermédiaire (hors des états financiers), sous certaines conditions.

**Ces textes n'ont pas d'impact significatif au niveau du groupe PSA Banque France.**

### **Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC non applicables obligatoirement en Union européenne à l'exercice ouvert le 1er janvier 2016**

L'impact potentiel des textes publiés par l'IASB ou l'IFRIC ainsi que des projets comptables de l'IASB ou l'IFRIC d'application obligatoire en Union européenne aux exercices ouverts après le 1er janvier 2016, non encore adoptés par l'Union européenne est en cours d'analyse, et notamment :

**- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients.** Cette norme a été publiée dans sa version définitive par l'IASB en mai 2014. La date d'application obligatoire prévue par l'IASB est le 1<sup>er</sup> janvier 2018 sous réserve d'adoption par l'Union européenne. La norme IFRS 15 pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec des clients. Sont exclus les contrats qui relèvent de normes spécifiques : les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. Par conséquent, la majorité des revenus du groupe PSA Banque France sont exclus du périmètre de cette nouvelle norme. S'agissant des autres cas, il n'y a pas de modification significative attendue concernant les modalités de comptabilisation actuelles (commissions d'apporteurs notamment) pour le groupe PSA Banque France.

**- IFRS 9 – Instruments financiers, qui vise à remplacer IAS 39 – Instruments Financiers.** Cette norme, publiée par l'IASB en juillet 2014, a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016.

La norme IFRS 9 regroupe les 3 phases qui ont constitué le projet :

- la classification et l'évaluation des instruments financiers,
- la dépréciation des actifs financiers et
- la couverture des instruments financiers.

Les améliorations apportées par IFRS 9 incluent :

- une approche logique et unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés, ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels,
- un modèle unique de dépréciation, prospectif, fondé sur les « pertes attendues »,
- une approche sensiblement réformée de la comptabilité de couverture.

Les informations en annexe sont aussi renforcées. L'objectif global est d'améliorer l'information des investisseurs.

IFRS 9 est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Une application anticipée est autorisée. Le groupe n'envisage pas d'en faire usage.

Les travaux d'analyse des impacts des phases 1 et 2 de la norme IFRS 9 pour PSA Banque France ont été initiés en 2016. Les travaux relatifs à la phase 3 seront initiés en 2017.

- **IFRS 16 – Contrats de location.** Pendant plus de 10 ans, l'IASB a travaillé à la refonte de la norme IAS 17 qui régit la comptabilisation des actifs loués, tant en crédit-bail / location financière, qu'en location opérationnelle, dans une optique de convergence avec le FASB. Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié le texte définitif de la norme IFRS 16. Cette norme ne devrait pas générer d'impact significatif pour le groupe PSA Banque France en tant que bailleur ; car le texte de la norme converge en effet avec les dispositions actuelles d'IAS 17.

**Les autres textes sont sans impacts significatifs sur le groupe PSA Banque France.**

## Format des états financiers

En l'absence de modèle de présentation imposé par le référentiel IFRS, la présentation des états de synthèse du groupe PSA Banque France est largement inspirée de la Recommandation n° 2013-04 du 7 novembre 2013 proposée par l'Autorité des Normes Comptables, relative au « format des états de synthèse des établissements de crédit sous référentiel comptable international ». Les états de synthèse du groupe PSA Banque France sont présentés sous une forme comparative avec l'exercice précédent.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la société PSA Banque France et de ses filiales, selon les principes de consolidation exposés dans « Méthodes de consolidation » au paragraphe A ci-après.

Les comptes individuels sociaux de PSA Banque France et de ses filiales sont établis selon les règles comptables en vigueur en France et sont, pour des raisons d'homogénéité, retraités avant d'être consolidés.

Les principes comptables utilisés sont décrits aux paragraphes B à G ci-dessous.

Les entreprises liées correspondent aux entités ayant entre elles les liens suivants : contrôle exclusif, contrôle conjoint et influence notable conformément à la définition précisée par IAS 24 R.

Les comptes consolidés annuels du groupe PSA Banque France ainsi que les notes annexes afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> mars 2017.

## A. Principes de consolidation

### A.1 Méthodes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles PSA Banque France détient directement ou indirectement un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale. C'est notamment le cas des entités ad hoc dans le cadre des opérations de titrisation.

Les comptes réciproques ainsi que les résultats de cessions entre les sociétés du Groupe ont été éliminés.

### A.2 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères. En application de cette norme d'une part, et de la réglementation qui s'impose aux banques françaises d'autre part, les opérations libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées dans leur devise d'origine. A chaque arrêté comptable, les éléments du bilan en devises étrangères sont réévalués en juste valeur au cours de clôture de la BCE. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat, sur la ligne « Opérations de change ».

### A.3 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers en accord avec les principes comptables IAS / IFRS, requiert de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en Notes annexes sur les actifs et passifs éventuels. Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme étant les plus pertinentes et réalisables, compte tenu de l'environnement du Groupe et des retours d'expérience disponibles.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants réels définitifs peuvent s'avérer différents de ceux précédemment estimés.

Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques ; les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées, conformément à la norme IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs.

L'utilisation d'estimations et hypothèses revêt une importance particulière sur les thèmes suivants :

- juste valeur des actifs et passifs à la juste valeur par résultat,
- valeur recouvrable des prêts et créances sur la clientèle,
- écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux,
- actifs d'impôts différés,
- valeur d'utilité des actifs corporels ainsi que leur durée d'utilisation,
- provisions,
- engagements de retraites.



## A.4 Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

### Evaluation et comptabilisation des dérivés, comptabilisation de couverture IAS 39

Dans la plupart des comptes sociaux, les principes de comptabilisation à la juste valeur requis par la norme IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, ne sont pas reconnus. La comptabilisation en juste valeur des instruments dérivés, des actifs ou de certains passifs financiers à la juste valeur par résultat, ainsi que la traduction comptable de la méthode de couverture prévue par la norme IAS 39, nécessitent d'effectuer des retraitements dans les comptes consolidés, dont les principes sont détaillés dans le paragraphe C Actifs et passifs financiers ci-après. Les principes d'évaluation à la juste valeur sont appliqués conformément à la norme IFRS 13.

### Imposition différée

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux pour les mettre en harmonie avec les principes comptables retenus pour la consolidation, ainsi que certains reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux ou qui sont liés aux écritures de consolidation, peuvent dégager des différences temporaires entre la base imposable fiscalement et le résultat retraité. Conformément à la norme IAS 12 – Impôts sur le résultat, ces différences donnent lieu, sous réserve de perspectives réelles d'utilisation dans un horizon raisonnable, à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés et sont déterminées en application de la méthode du report variable. Les déficits fiscaux donnent lieu, sous la même réserve, à constatation d'un actif d'impôts différés sur déficits.

Il n'est pas prévu de distribution donnant lieu à un impôt non récupérable, donc aucun impôt différé n'est constaté à ce titre.

## B. Immobilisations

### B.1 Immobilisations corporelles

Selon la norme IAS 16 – Immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont amorties linéairement sur les durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

- Constructions	20 à 30 ans
- Matériel de transport	4 ans
- Autres immobilisations corporelles	4 à 10 ans

L'amortissement est calculé sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles.

La durée d'utilité de ces actifs est revue, et fait l'objet d'un ajustement si nécessaire, à chaque date d'arrêt comptable.

### B.2 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs, la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie,

catégorie limitée dans le cas du Groupe aux écarts d'acquisition, et seulement dans le cas où l'actif en question est significatif.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et les écarts d'acquisition sont affectés à l'UGT concernée. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs nets de trésorerie actualisés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée pour la différence et imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

Le groupe PSA Banque France dans son intégralité représente une seule UGT.

## C. Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 adoptée par le règlement (CE) n°1126/2008 du 3 novembre 2008, ainsi que par les différents amendements relatifs à IAS 39 adoptés par l'Union européenne.

Conformément à la possibilité offerte par la norme IAS 39, le groupe PSA Banque France a choisi comme élément déclencheur de la comptabilisation au bilan la date de transaction. En conséquence, lorsqu'un délai sépare la date de transaction (i.e. engagement) de la date de règlement, l'achat ou la vente de titres fait l'objet d'une comptabilisation au bilan (cf. fin des paragraphes C.2 et C7.2 ci-après).

Le groupe PSA Banque France comptabilise des dépôts à vue de la clientèle en « Dettes envers la clientèle ». Le groupe PSA Banque France ne fait pas usage des dispositions de la norme IAS 39 rejetées dans leur forme actuelle par la Commission européenne (« carve out »), concernant l'application de la comptabilité de couverture aux encours de dépôts à vue de la clientèle auprès des banques de dépôts.

### C.1 Instruments dérivés – méthode de couverture

#### C.1.1 Principes d'enregistrement des dérivés et des couvertures

Tous les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Sauf exception relative à la couverture, détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux ou du change ;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable dans les conditions restrictives suivantes :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée également a posteriori, à chaque date d'arrêté comptable.

L'application de la comptabilité de couverture a pour conséquence :

- dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, la partie couverte des éléments d'actifs ou de passifs est corrigée à concurrence de la variation de sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat, où elle est neutralisée pour la part efficace de la couverture par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture. Dans les états financiers, ces corrections de valeur des actifs et passifs financiers couverts sont positionnées dans les postes « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », respectivement à l'actif pour les encours de crédit couverts, au passif pour les dettes couvertes.
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie en capitaux propres. Les montants enregistrés en capitaux propres sont ultérieurement repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation en résultat des éléments couverts. Cette stratégie de couverture n'a pas été utilisée pour l'instant par le groupe PSA Banque France.

La part inefficace de la variation de valeur des instruments de couverture, quelle que soit la stratégie, est systématiquement enregistrée au compte de résultat.

### C.1.2 Présentation des dérivés dans les états financiers

**Au bilan :**

- la juste valeur des dérivés est présentée pour son montant net d'intérêts courus non échus ;
- la juste valeur positive des dérivés utilisés à des fins de couverture est présentée à l'actif dans le poste « Instruments dérivés de couverture », le même poste au passif enregistre la juste valeur négative des dérivés de couverture ;
- les dérivés non utilisés à des fins de couverture sont présentés dans les postes « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » en cas de juste valeur positive ; en cas de juste valeur négative, ils sont présentés en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

**Dans le compte de résultat :**

- l'effet en résultat des variations de valeurs des dérivés de couverture, utilisés en stratégie de couverture de juste valeur, est présenté dans la même catégorie que celui des éléments couverts ;
- la part inefficace des variations de juste valeur des dérivés de couverture de flux futurs de trésorerie est également enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture » ;
- l'effet en résultat des variations de valeur des dérivés non utilisés à des fins de couverture, est positionné en « Trading », exception faite :
  - des dérivés utilisés en couverture économique des placements de la trésorerie, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des titres avec option juste valeur » ;
  - des dérivés utilisés en couverture économique de certaines dettes comptabilisées en juste valeur par résultat, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur du refinancement avec option juste valeur ».

La norme IFRS 13 implique de présenter les techniques d'évaluation des actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur, ainsi que les hiérarchies de celles-ci (niveaux 1, 2 ou 3).

Les techniques d'évaluation doivent maximiser l'utilisation de données observables sur le marché. Ces techniques sont classées selon une hiérarchie à trois niveaux (par ordre décroissant de priorité) qui reprend celle d'IFRS 7 pour les instruments financiers :

- **niveau 1** : prix coté (sans ajustement) sur un marché actif pour un instrument identique ;  
Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.
  - **niveau 2** : évaluation utilisant uniquement des données observables sur un marché actif pour un instrument similaire ;
  - **niveau 3** : évaluation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable.
- Les évaluations dans le bilan sont de niveaux 1 ou 2, signalées dans les notes annexes concernées. Seule la note spécifique sur la « Juste valeur des actifs et passifs financiers » utilise des techniques d'évaluation de niveau 3, dont la description détaillée est donnée dans la Note 22.

### C.2 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Sont enregistrés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » :

- les valeurs positives des autres instruments dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IAS 39 ;
- les titres à recevoir, dès la date de transaction.

### C.3 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste intègre les dettes financières ayant fait l'objet d'une option pour une comptabilisation à la juste valeur par résultat. Cette option est exercée ponctuellement dans le but d'améliorer la présentation des états financiers en permettant de rendre symétriques les variations de valeur de dérivés couvrant économiquement le risque de taux de ces dettes, et la variation de valeur de ces mêmes dettes. Les variations de valeur de ces dettes intègrent alors celles du spread émetteur du groupe PSA Banque France. Au 31 décembre 2016, il n'y a pas de dette en option juste valeur.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat enregistrent également les valeurs négatives des dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IAS 39, ce qui est le cas notamment des swaps de taux couvrant économiquement les actifs ou les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

### C.4 Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent essentiellement les placements d'actifs liquides au sens du règlement UE n° 575/2013 et du règlement délégué UE n° 2015/61, ainsi que les titres de participation dans les sociétés non consolidées. Ils sont évalués à leur juste valeur, qui correspond le plus souvent à leur coût d'acquisition.

### C.5 Actifs détenus jusqu'à échéance

Ce sont exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver en principe jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés au coût amorti



correspondant à leur valeur de remboursement, corrigée des décotes ou primes qui sont portées en résultat sur la durée de détention des titres.

## C.6 Prêts et créances sur la clientèle

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe E « Information sectorielle » ci-après.

**Les encours de crédit à la clientèle sont répartis par type de financement :**

- **Les financements regroupant les natures de crédit suivantes**, telles que définies par la réglementation bancaire française :
  - Vente à crédit,
  - Location avec option d'achat,
  - Location longue durée.

Comme précisé dans le paragraphe C.6.2 ci-après, ces deux dernières natures de crédit sont présentées comme des encours de crédit.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination des segments de clientèle suivants :

- **Retail** (particuliers, petites entreprises ou entreprises de taille plus importante, ne répondant pas aux critères des portefeuilles Corporate, Souverains, Banques et Administrations locales),
  - **Corporate et assimilés** (qui regroupe les portefeuilles Corporate hors réseau, Souverains, Banques et Administrations locales),
  - et accessoirement à destination du segment **Corporate réseau**.
- **Les créances commerciales**, tels que définis par la réglementation bancaire française. Elles financent les véhicules et les pièces de rechange du réseau.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination du segment **Corporate réseau** (principalement réseaux des marques Peugeot, Citroën et DS, importateurs de véhicules neufs Peugeot, Citroën et DS de certains pays, certains marchands de véhicules d'occasion).

- **Les autres créances** (crédits à l'équipement, crédits revolving, etc...) et comptes ordinaires de la clientèle.

### C.6.1 Valorisation des encours au coût amorti

Les encours de crédit figurant au bilan correspondent à l'engagement financier net du groupe PSA Banque France. Ainsi, le capital restant dû des créances sur la clientèle, majoré des créances rattachées et hors effet de l'application de la comptabilité de couverture (cf. paragraphe C.6.3 ci-après), intègre également :

- les commissions versées aux prescripteurs ainsi que les charges administratives directes externes engagées pour mettre en place ces crédits, qui augmentent les encours de crédit ;
- les participations reçues des marques ainsi que les frais de dossiers restant à étaler, qui viennent minorer les encours de crédit ;
- les dépôts de garantie reçus lors de la mise en place de contrats de crédit-bail, qui viennent minorer les encours de crédit.

Cette valorisation des encours au coût amorti représente la meilleure estimation de l'exposition maximale au risque de contrepartie sur ce poste.

Les produits d'intérêts comptabilisés correspondent au rendement actuariel tiré des flux de trésorerie à recouvrer, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

### C.6.2 Crédit-bail et location longue durée

Conformément aux normes IAS 17 – Contrats de location et IAS 39, les véhicules loués à la clientèle sont comptabilisés en substance comme des crédits, car le groupe PSA Banque France ne détient pas les risques et avantages liés à la propriété du véhicule.

Les loyers et amortissements relatifs à ces immobilisations sont ainsi retraités afin de présenter l'ensemble de ces opérations comme des encours de crédits.

### C.6.3 Couverture du risque de taux des encours de crédit

Les encours de crédit peuvent faire l'objet de couvertures les immunisant contre le risque de taux. L'application de la comptabilité de couverture, dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, entraîne la correction de la valeur de la partie couverte des encours, par contrepartie du résultat (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures ci-avant).

### C.6.4 Dépréciations sur les encours de crédit

Les dépréciations sont isolées dans des postes spécifiques.

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe E « Information sectorielle » ci-après.

#### ***Dépréciation des encours de financement du segment Retail***

- ***Dépréciation de l'encours sain sans et avec impayés :***

Des probabilités de défaut distinctes sont calculées sur les encours sains et avec impayés sur le principe pertes encourues mais non encore significatives : l'indicateur de dépréciation (Loss event) n'est pas connu par la banque (ex : perte d'emploi, événement familial inattendu, ...).

La période d'émergence (durée entre l'évènement et le défaut) ne peut être modélisée compte-tenu de l'absence de données sur la nature de ces événements. Elle a été arbitrairement fixée à 12 mois.

On calcule donc une probabilité de défaut à 12 mois, distincte pour les encours sains sans impayé d'une part, et les encours sains avec impayés d'autre part, à partir des taux de défaut annuels moyens observés sur des périodes de 12 mois glissants.

Les calculs sont indépendants pour les encours sains sans impayé d'une part, et les encours sains avec impayés d'autre part.

- ***Dépréciation des créances douteuses :***

Conformément à la réglementation bancaire, les créances avec des impayés de plus de 90 jours sont systématiquement déclassées en « Créances douteuses », sauf statut immunisant représentatif de l'absence de risque de contrepartie, dans la limite de 150 jours. L'utilisation d'un statut forçant en cas de risque aggravé permet le déclasserment avant 91 jours. Cette définition de la créance douteuse correspond à la définition du « défaut » retenue dans le cadre de l'évaluation des risques Bâle II.

Le groupe PSA Banque France a constitué une base de données historiques, qui intègre les données relatives au recouvrement effectif des créances douteuses. Cette base permet d'apprécier le taux de pertes moyennes actualisées au taux d'intérêt effectif du crédit, sur base duquel est calculée la dépréciation minorant les créances douteuses.

Dans le cas du segment Retail, l'actualisation des flux de recouvrement a comme conséquence l'augmentation du montant de dépréciation comptabilisé au moment du défaut par rapport à la perte finale qui sera finalement constatée. L'effet de désactualisation, lié au passage du temps, à prendre en compte pour compenser cette surévaluation de l'estimation de la perte finale, est intégré au calcul de dépréciation.

- **Cas des créances saines restructurées :**

Dès que le client est officiellement déclaré en restructuration (client Neiertz), il est déclassé en « Créances douteuses ». A la fin du moratoire, si les paiements reprennent normalement, il retourne en encours sain et reste déprécié au même taux que celui appliqué à l'encours sain avec impayés. Dès la survenance d'un nouvel impayé, il est immédiatement déclassé en « Créances douteuses ».

- **Passages en pertes :**

Les procédures du groupe PSA Banque France prévoient le passage en pertes des créances présentant 48 mois d'impayés pour la Vente à crédit, et 24 mois d'impayés pour la Location avec option d'achat, la Location longue durée ou le Crédit revolving. La perte est constatée dès les comptes sociaux. La dépréciation antérieurement comptabilisée est reprise en résultat et tout montant recouvré ultérieurement est crédité en « Coût du risque » au compte de résultat.

**Dépréciation des encours de financement des segments « Corporate Réseau » et « Corporate et assimilés »**

- **Dépréciation de l'encours sain – Dépréciation sur base collective (IAS 39. AG90)**

Suite à la demande du régulateur, un modèle de dépréciation a été développé prenant en compte différents indicateurs (secteurs, zones à risques, etc...).

PSA Banque France a par conséquent enregistré une dépréciation collective sur l'encours sain Corporate au sens d'IAS 39. AG90 à fin 2016.

- **Dépréciation des encours douteux sur base individuelle**

Ces créances sont déclassées en créances douteuses à 91 jours pour tout le « Corporate » (à l'exception des Administrations locales : 271 jours), sauf statut immunisant représentatif de l'absence de risque de contrepartie dans la limite de 451 jours pour le « Corporate » (à l'exception des Administrations locales : 631 jours). L'utilisation d'un statut forçant en cas de risque aggravé permet le déclassement respectivement avant 91 jours et 271 jours.

Dès l'apparition du premier impayé ou au plus tard lors de son déclassement par le délai, une analyse du

risque au dossier est formalisée dans un document nommé « Rapport Flash », qui précise le montant éventuel de la dépréciation nécessaire. L'existence du « Rapport Flash » est reconnue dans les systèmes et joue le rôle de statut forçant.

- **Passage en pertes**

Dès lors qu'un crédit est considéré comme irrécouvrable, il est passé en pertes dans les comptes sociaux. La dépréciation antérieurement comptabilisée est reprise en résultat et tout montant recouvré ultérieurement est crédité en « Coût du risque » au compte de résultat.

## C.7 Dettes financières

La comptabilisation initiale des dettes traduit la ressource financière nette perçue. Ainsi, outre le principal des dettes contractées, majoré des intérêts courus, y sont intégrés :

- les frais d'émission, de courtage ou de montage,
- les différentes formes de primes d'émission ou de remboursement.

Les charges d'intérêts comptabilisées correspondent au coût actuariel tiré des flux de trésorerie à rembourser, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

### C.7.1 Couverture du risque de taux des dettes financières

Les dettes financières couvertes par des swaps de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. La valeur de ces dettes est corrigée de la variation de valeur de leur partie couverte, par contrepartie du compte de résultat, neutralisant ainsi les variations de juste valeur des instruments de couverture, dans la mesure de leur efficacité (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures, ci-avant).

### C.7.2 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre regroupent les bons de caisse, les emprunts obligataires, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Sont également enregistrés en « Dettes représentées par un titre » les titres à livrer, dès la date de transaction.

## D. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas de restructuration, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les effets d'actualisation sont comptabilisés uniquement lorsqu'ils sont significatifs.

## E. Information sectorielle

En application d'IFRS 8, le groupe PSA Banque France a identifié les trois segments suivants, en convergence avec le dispositif prudentiel (portefeuilles dits « Bâle II ») :

- **Retail** : ce segment fait essentiellement référence à la clientèle des particuliers et des petites et moyennes entreprises.
- **Corporate réseau** : ce segment fait référence aux réseaux propres ou indépendants des marques Peugeot et Citroën, aux importateurs de véhicules neufs Peugeot et Citroën de certains pays, ainsi qu'à certains marchands de véhicules d'occasion.
- **Corporate et assimilés** : ce segment fait référence à toute :
  - société appartenant à un groupe multinational ou dont l'encours global dépasse un seuil fixé (Corporate hors réseau),
  - clientèle émanant directement d'une structure étatique ou gouvernementale (Souverains),
  - entreprise bancaire ou entreprise d'investissement soumise à un dispositif de surveillance et de réglementation par les autorités de tutelle bancaire (Banques),
  - administration régionale ou locale (Administrations locales).

Une ventilation par segment du bilan et du compte de résultat est donnée dans la Note Information sectorielle.

## F. Engagements de retraites

Les salariés du groupe PSA Banque France perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes à la législation, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite (Note 19). Le groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond à ces cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 – Avantages du personnel, dans le cadre des régimes de prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetés. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de rotation du personnel.

Pour les principaux régimes, ces évaluations sont effectuées deux fois par an pour les clôtures semestrielles et annuelles, et tous les trois ans pour les autres régimes, sauf lorsque des modifications d'hypothèses ou de fortes modifications de données démographiques nécessitent des chiffrages à une fréquence plus rapprochée.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts actuariels sont comptabilisés en « Produits et charges comptabilisés

directement en capitaux propres », qui sont non recyclables dans le compte de résultat.

En cas de modification des avantages accordés par un régime, les effets des changements de régimes de retraite postérieurs au 1er janvier 2012 sont intégralement comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus, en « Résultat d'exploitation ».

Ainsi, pour chaque plan à prestations définies, le groupe comptabilise une provision égale aux engagements, nets de la juste valeur des actifs financiers du régime.

Les fonds externes étant appelés à couvrir la totalité des engagements de retraite, il se peut que les actifs financiers excèdent les engagements comptabilisés et génèrent un actif en « Actifs divers ».

En outre, en cas d'obligation minimum de financement imposée par la loi ou par un règlement de plan de retraite, lorsque le groupe n'a pas un droit inconditionnel à remboursement sur les fonds au sens de l'interprétation IFRIC 14, le plafonnement de l'actif s'en trouve affecté. Que le plan soit en déficit ou en surplus, une provision complémentaire est comptabilisée au titre de la quote-part non disponible de la valeur actualisée des contributions minima afférentes à des services passés qui, une fois payées, après avoir comblé le déficit constaté au sens de la norme IAS 19, donneraient lieu à un surplus excédant le plafond déterminé conformément à cette norme.

Ainsi, la charge nette de l'exercice des retraites à prestations définies correspond à la somme :

- du coût des services rendus et passés (en Résultat d'exploitation, en « Charges générales d'exploitation – Personnel »),
- de la charge de désactualisation de l'engagement nette du produit de rendement des actifs de couverture du plan (en Résultat hors exploitation, en « Produit ou Charges des engagements sociaux »). Ces deux composantes (désactualisation et rendement des actifs) sont déterminées sur la base du taux d'actualisation des engagements,
- et de la variation de la provision IFRIC 14 éventuelle (en Résultat hors exploitation, en « Produits ou Charges des engagements sociaux »).

Les engagements sociaux assimilés qui font l'objet d'un provisionnement sont, pour les filiales, le versement de primes liées à l'ancienneté.

Il n'y a plus d'engagement au titre de la dette résiduelle contractée en France auprès de la CRPB (Caisse de Retraite du Personnel Bancaire), les versements effectués à ce jour couvrant l'intégralité des droits acquis, selon les dernières estimations des experts.

## G. Engagements par signature

Conformément aux exigences de la norme IAS 39, les engagements irrévocables donnés ou reçus par les sociétés du Groupe sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur (engagements de financement irrévocables donnés à la clientèle, qui correspondent à la période entre la promesse de financement faite au client et la mise en place effective du crédit ; engagements de garantie ; autres engagements reçus ou donnés...). Les conditions de ces engagements étant proches des conditions de marché, leur juste valeur est nulle.

Les dépréciations des engagements de financement ou de garantie sont enregistrées en provisions conformément à la norme IAS 37. Ces engagements par signature sont repris pour leur montant nominal dans la Note 23 – Autres engagements.

Les engagements représentatifs des instruments financiers à terme de taux ou de change sont traités au paragraphe C.1 ci-avant et sont présentés en valeur nominale dans la Note 20 – Instruments financiers à terme.

## Note 3 Caisse, banques centrales, CCP

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Caisse et CCP	1	-
Banque centrale (1)	260 505	98 378
- dont réserves obligatoires auprès de la Banque de France	20 291	10 716
<b>Total</b>	<b>260 506</b>	<b>98 378</b>

(1) Hors les réserves obligatoires, les dépôts complémentaires sur le compte Banque de France correspondent à un placement de type HQLA dans le cadre du respect du ratio de liquidité LCR.

## Note 4 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

### 4.1 Analyse par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Produits à recevoir sur instruments financiers à terme de trading</b>	<b>81</b>	<b>58</b>
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	21	27
<b>Juste valeur des instruments financiers à terme de trading</b>	<b>6 538</b>	<b>3 130</b>
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	1 679	2 316
<b>Compensation de la juste valeur positive avec les appels de marge reçus</b>	<b>(2 368)</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>4 251</b>	<b>3 188</b>

Les swaps classés en trading concernent les opérations de titrisation pour lesquelles des swaps en sens inverse se neutralisent systématiquement, sans impact sur le résultat (cf. Note 12).

### 4.2 Compensation des swaps de trading avec appel de marge - actifs

#### Pour 2016

(en milliers d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
<b>Swaps gagnants</b>					
<b>Produits à recevoir</b>	<b>108</b>	<b>(27)</b>	<b>81</b>	<b>-</b>	<b>81</b>
- swaps avec appel de marge	108	(27)	81	-	81
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
<b>Juste valeur positive</b>	<b>6 590</b>	<b>(52)</b>	<b>6 538</b>	<b>-</b>	<b>6 538</b>
- swaps avec appel de marge	2 898	(25)	2 873	-	2 873
- swaps sans appel de marge	3 692	(27)	3 665	-	3 665
<b>Compensation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(2 368)</b>	<b>(2 368)</b>
<b>Total à l'actif</b>	<b>6 698</b>	<b>(79)</b>	<b>6 619</b>	<b>(2 368)</b>	<b>4 251</b>
Appels de marge reçus sur swaps de trading (en produits constatés d'avance - cf. Note 18)	-	-	2 738	(2 368)	370
<b>Total au passif</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 738</b>	<b>(2 368)</b>	<b>370</b>

## Note 5 Instruments dérivés de couverture - actifs

### 5.1 Analyse par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Comptes d'ajustement sur engagements en devises	-	-
Produits à recevoir sur swaps de couverture	3	95
Juste valeur positive des swaps de couverture	591	4 903
- des obligations (1)	-	4 892
- des emprunts	591	11
- des encours clientèle (Vente à crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée)	-	-
Compensation de la juste valeur positive avec les appels de marge reçus (cf. Note 5.2)	(352)	(1 029)
<b>Total</b>	<b>242</b>	<b>3 969</b>

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

L'analyse de l'efficacité de la couverture en Fair Value Hedge est donnée dans la Note 20.2.

(1) Ces swaps concernaient en 2015 certaines opérations de titrisation pour lesquelles des swaps en sens inverse se neutralisent systématiquement, sans impact sur le résultat (cf. Note 13). Ces opérations ont été reclassées en trading par application d'un traitement homogène de toutes les opérations de titrisation en 2016 (cf. Note 4).

### 5.2 Compensation des swaps de couverture avec appel de marge - actifs

#### Pour 2016

(en milliers d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
<b>Swaps gagnants</b>					
<b>Produits à recevoir</b>	<b>13</b>	<b>(10)</b>	<b>3</b>	-	<b>3</b>
- swaps avec appel de marge	13	(10)	3	-	3
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
<b>Juste valeur positive</b>	<b>2 617</b>	<b>(2 026)</b>	<b>591</b>	-	<b>591</b>
- swaps avec appel de marge	2 617	(2 026)	591	-	591
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
<b>Compensation</b>	-	-	-	<b>(352)</b>	<b>(352)</b>
<b>Total à l'actif</b>	<b>2 630</b>	<b>(2 036)</b>	<b>594</b>	<b>(352)</b>	<b>242</b>
Appels de marge reçus sur swaps de couverture (en produits constatés d'avance - cf. Note 18)	-	-	352	(352)	-
<b>Total au passif</b>	-	-	<b>352</b>	<b>(352)</b>	-

#### Pour 2015

(en milliers d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
<b>Swaps gagnants</b>					
<b>Produits à recevoir</b>	<b>100</b>	<b>(5)</b>	<b>95</b>	-	<b>95</b>
- swaps avec appel de marge	100	(5)	95	-	95
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
<b>Juste valeur positive</b>	<b>6 476</b>	<b>(1 573)</b>	<b>4 903</b>	-	<b>4 903</b>
- swaps avec appel de marge	2 519	(1 573)	946	-	946
- swaps sans appel de marge	3 957	-	3 957	-	3 957
<b>Compensation</b>	-	-	-	<b>(1 029)</b>	<b>(1 029)</b>
<b>Total à l'actif</b>	<b>6 576</b>	<b>(1 578)</b>	<b>4 998</b>	<b>(1 029)</b>	<b>3 969</b>
Appels de marge reçus sur swaps de couverture (en produits constatés d'avance - cf. Note 18)	-	-	2 730	(1 029)	1 701
<b>Total au passif</b>	-	-	<b>2 730</b>	<b>(1 029)</b>	<b>1 701</b>

## Note 6 Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2015
Titres de participation		
- BPIFrance (ex SOFARIS)	3	3
Bons du Trésor (1)	-	132 919
- dont réévaluation à la juste valeur directement en capitaux propres	-	(20)
<b>Valeur brute</b>	<b>3</b>	<b>132 922</b>
Dépréciation	-	-
<b>Valeur nette</b>	<b>3</b>	<b>132 922</b>

(1) En 2015, les Bons du Trésor correspondaient à un placement de type HQLA dans le cadre du respect du ratio de liquidité LCR. A fin décembre 2016, ces placements ont été remplacés par des sommes complémentaires sur le compte Banque de France (cf. Note 3).

## Note 7 Prêts et créances sur les établissements de crédit

### Ventilation créances à vue / à terme

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2015
<b>Créances à vue hors groupe</b>	<b>472 947</b>	<b>662 878</b>
- Comptes ordinaires débiteurs	472 947	628 878
- dont détenus par les fonds de titrisation	207 050	324 822
- Comptes et prêts financiers au jour le jour	-	34 000
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	-	34 000
<b>Créances à terme</b>	-	-
<b>Créances rattachées</b>	-	-
<b>Total</b>	<b>472 947</b>	<b>662 878</b>



## Note 8 Prêts et créances sur la clientèle

### 8.1 Ventilation des prêts et créances par type de financement

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Vente à crédit</b>	<b>1 928 396</b>	<b>1 974 917</b>
- dont encours titrisés (1)	1 237 834	1 307 023
<b>Location avec option d'achat (2)</b>	<b>2 034 338</b>	<b>1 519 026</b>
Capital restant dû et intérêts à recevoir	2 306 476	1 748 685
- dont encours titrisés (1)	957 538	687 809
Intérêts non courus sur location avec option d'achat	(272 138)	(229 659)
- dont encours titrisés (1)	(116 087)	(81 698)
<b>Location longue durée (2)</b>	<b>2 197 728</b>	<b>2 213 562</b>
Capital restant dû et intérêts à recevoir	2 403 713	2 442 089
- dont encours titrisés (1)	370 114	727 961
Intérêts non courus sur location longue durée	(205 932)	(228 474)
- dont encours titrisés (1)	(28 221)	(76 094)
Dépôts de garantie activité location	(53)	(53)
- dont encours titrisés (1)	-	-
<b>Créances commerciales</b>	<b>2 188 523</b>	<b>1 657 486</b>
- Entreprises liées avec le groupe PSA	22 487	22 487
- Hors groupe	2 166 036	1 634 999
- dont encours titrisés (1)	934 831	1 134 704
<b>Autres créances (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)</b>	<b>636 819</b>	<b>668 805</b>
<b>Comptes ordinaires</b>	<b>108 220</b>	<b>96 816</b>
- Entreprises liées avec le groupe PSA	1 390	6 813
- Hors groupe	106 830	90 003
<b>Éléments intégrés au coût amorti des prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>130 541</b>	<b>123 945</b>
- Etalement des coûts d'acquisition	192 554	170 965
- Etalement des frais de dossiers	(24 247)	(25 962)
- Etalement de la participation des marques et des réseaux	(37 766)	(21 058)
<b>Total des créances au coût amorti (3)</b>	<b>9 224 565</b>	<b>8 254 557</b>
- dont encours titrisés (1)	3 356 009	3 699 705

(1) Le groupe PSA Banque France a procédé à plusieurs opérations de titrisation (cf. Note 8.4).

(2) Le groupe PSA Banque France ne détenant pas les risques et avantages liés à la propriété du véhicule, les opérations de location (location avec option d'achat et location longue durée) respectent les critères de la location financement et sont présentées comptablement comme des encours de crédit.

(3) L'intégralité des créances est en euros.

### 8.2 Ventilation des prêts et créances par segment

Type de financement (en milliers d'euros)	Segment IFRS 8		Client final				Total	
	Corporate Réseau		Retail		Corporate et assimilés			
	(A - cf renvoi B Note 33.1)		(B - cf renvoi A Note 33.1)		(C - cf renvoi C Note 33.1)			
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Vente à crédit	3 484	3 641	1 923 087	1 969 635	1 825	1 641	1 928 396	1 974 917
Location avec option d'achat	10 097	11 551	1 999 773	1 488 263	24 468	19 212	2 034 338	1 519 026
Location longue durée	112 942	84 230	1 200 013	1 156 087	884 773	973 245	2 197 728	2 213 562
Créances commerciales	2 188 523	1 657 486	-	-	-	-	2 188 523	1 657 486
Autres créances	598 208	606 803	36 057	59 604	2 554	2 398	636 819	668 805
Comptes ordinaires	108 214	96 813	-	-	6	3	108 220	96 816
Éléments intégrés au coût amorti	(4 969)	-	96 888	87 309	38 622	36 636	130 541	123 945
<b>Total des encours par segment IFRS 8</b>	<b>3 016 499</b>	<b>2 460 524</b>	<b>5 255 818</b>	<b>4 760 898</b>	<b>952 248</b>	<b>1 033 135</b>	<b>9 224 565</b>	<b>8 254 557</b>

## 8.3 Echéanciers

### Pour 2016

<i>(en milliers d'euros)</i>	non réparti	3 mois à 6					Total au 31.12.2016
		0 à 3 mois	mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	
<b>Vente à crédit</b>	<b>8 546</b>	<b>159 216</b>	<b>157 182</b>	<b>291 556</b>	<b>1 301 844</b>	<b>10 052</b>	<b>1 928 396</b>
Créances brutes	75 268	159 216	157 182	291 556	1 301 844	10 052	1 995 118
Dépréciations	(66 722)	-	-	-	-	-	(66 722)
<b>Location avec option d'achat</b>	<b>3 165</b>	<b>114 936</b>	<b>123 804</b>	<b>248 674</b>	<b>1 539 352</b>	<b>4 407</b>	<b>2 034 338</b>
Créances brutes	34 665	114 936	123 804	248 674	1 539 352	4 407	2 065 838
Dépréciations	(31 500)	-	-	-	-	-	(31 500)
<b>Location longue durée</b>	<b>19 485</b>	<b>350 953</b>	<b>249 919</b>	<b>452 548</b>	<b>1 124 687</b>	<b>136</b>	<b>2 197 728</b>
Créances brutes	47 101	350 953	249 919	452 548	1 124 687	136	2 225 344
Dépôts de garantie	(53)	-	-	-	-	-	(53)
Dépréciations	(27 563)	-	-	-	-	-	(27 563)
<b>Créances commerciales</b>	<b>37 581</b>	<b>1 705 927</b>	<b>282 204</b>	<b>160 849</b>	<b>1 962</b>	-	<b>2 188 523</b>
Créances brutes	44 794	1 705 927	282 204	160 849	1 962	-	2 195 736
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	(7 213)	-	-	-	-	-	(7 213)
<b>Autres créances</b>	<b>6 444</b>	<b>179 090</b>	<b>40 783</b>	<b>194 669</b>	<b>180 991</b>	<b>34 842</b>	<b>636 819</b>
Créances brutes	51 679	179 090	40 783	194 669	180 991	34 842	682 054
Dépréciations	(45 235)	-	-	-	-	-	(45 235)
<b>Comptes ordinaires</b>	<b>108 220</b>	-	-	-	-	-	<b>108 220</b>
Créances brutes	108 370	-	-	-	-	-	108 370
Dépréciations	(150)	-	-	-	-	-	(150)
<b>Éléments intégrés au coût amorti</b>	<b>130 541</b>	-	-	-	-	-	<b>130 541</b>
<b>Total créances nettes</b>	<b>313 982</b>	<b>2 510 122</b>	<b>853 892</b>	<b>1 348 296</b>	<b>4 148 836</b>	<b>49 437</b>	<b>9 224 565</b>
Créances brutes	361 877	2 510 122	853 892	1 348 296	4 148 836	49 437	9 272 460
Dépôts de garantie	(53)	-	-	-	-	-	(53)
Dépréciations	(178 383)	-	-	-	-	-	(178 383)
Éléments intégrés au coût amorti	130 541	-	-	-	-	-	130 541

### Pour 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	non réparti	3 mois à 6					Total au 31.12.2015
		0 à 3 mois	mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	
<b>Vente à crédit</b>	<b>7 167</b>	<b>162 791</b>	<b>158 449</b>	<b>298 910</b>	<b>1 338 211</b>	<b>9 389</b>	<b>1 974 917</b>
Créances brutes	93 885	162 791	158 449	298 910	1 338 211	9 389	2 061 635
Dépréciations	(86 718)	-	-	-	-	-	(86 718)
<b>Location avec option d'achat</b>	<b>8 017</b>	<b>112 683</b>	<b>109 950</b>	<b>206 932</b>	<b>1 081 306</b>	<b>138</b>	<b>1 519 026</b>
Créances brutes	49 126	112 683	109 950	206 932	1 081 306	138	1 560 135
Dépréciations	(41 109)	-	-	-	-	-	(41 109)
<b>Location longue durée</b>	<b>29 749</b>	<b>343 541</b>	<b>273 651</b>	<b>441 633</b>	<b>1 124 988</b>	-	<b>2 213 562</b>
Créances brutes	62 884	343 541	273 651	441 633	1 124 988	-	2 246 697
Dépôts de garantie	(53)	-	-	-	-	-	(53)
Dépréciations	(33 082)	-	-	-	-	-	(33 082)
<b>Créances commerciales</b>	<b>25 659</b>	<b>1 320 933</b>	<b>223 692</b>	<b>85 363</b>	<b>1 839</b>	-	<b>1 657 486</b>
Créances brutes	30 629	1 320 933	223 692	85 363	1 839	-	1 662 456
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	(4 970)	-	-	-	-	-	(4 970)
<b>Autres créances</b>	<b>4 934</b>	<b>187 783</b>	<b>29 232</b>	<b>223 968</b>	<b>185 243</b>	<b>37 645</b>	<b>668 805</b>
Créances brutes	62 487	187 783	29 232	223 968	185 243	37 645	726 358
Dépréciations	(57 553)	-	-	-	-	-	(57 553)
<b>Comptes ordinaires</b>	<b>96 816</b>	-	-	-	-	-	<b>96 816</b>
Créances brutes	96 816	-	-	-	-	-	96 816
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
<b>Éléments intégrés au coût amorti</b>	<b>123 945</b>	-	-	-	-	-	<b>123 945</b>
<b>Total créances nettes</b>	<b>296 287</b>	<b>2 127 731</b>	<b>794 974</b>	<b>1 256 806</b>	<b>3 731 587</b>	<b>47 172</b>	<b>8 254 557</b>
Créances brutes	395 827	2 127 731	794 974	1 256 806	3 731 587	47 172	8 354 097
Dépôts de garantie	(53)	-	-	-	-	-	(53)
Dépréciations	(223 432)	-	-	-	-	-	(223 432)
Éléments intégrés au coût amorti	123 945	-	-	-	-	-	123 945

## 8.4 Opérations de titrisation

Fonds	Date de cession	Type de financement	Créances cédées		
			au 31.12.2016	au 31.12.2015	à l'origine
FCT Auto ABS - Compartiment 2012-1	12.07.2012	Location avec option d'achat (1)	-	606 111	1 080 000
FCT Auto ABS French Loans Master	Première cession le 29.11.2012 (2)	Vente à crédit	736 687	667 821	N/A
FCT Auto ABS DFP Master - Compartiment France 2013	Première cession le 09.04.2013 (2)	Créances Commerciales	934 831	1 134 704	N/A
FCT Auto ABS - Compartiment 2013-2	07.06.2013	Vente à crédit	98 319	228 552	494 550
FCT Auto ABS2 - Compartiment 2013-A	31.10.2013	Location longue durée (3)	341 893	651 867	735 000
FCT Auto ABS3 - Compartiment 2014-1	04.12.2014	Vente à crédit	402 828	410 650	430 000
FCT Auto ABS French Leases Master - Compartiment 2016	Première cession le 28.07.2016 (2)	Location avec option d'achat (1)	841 451	-	N/A
<b>Total</b>			<b>3 356 009</b>	<b>3 699 705</b>	

Les FCT (Fonds Communs de Titrisation) constituent des entités ad hoc, intégrées dans le périmètre de consolidation du groupe PSA Banque France, dans la mesure où les revenus perçus par la filiale CREDIPAR comprennent l'essentiel des risques (principalement le coût du risque) et des avantages (le Produit Net Bancaire) de ces entités ad hoc.

En effet, les techniques de rehaussement de crédit utilisées par le groupe PSA Banque France dans le cadre de ses opérations de titrisation maintiennent à sa charge les risques financiers inhérents à ces opérations. Le groupe finance également l'ensemble des réserves permettant de faire face aux risques spécifiques. Enfin, le groupe reste le bénéficiaire exclusif des avantages qui découlent de ces opérations, en particulier en ce qui concerne le financement obtenu en contrepartie de la vente du portefeuille au fonds, financé par le placement des tranches "senior" et "mezzanine" sur la plupart des opérations.

Le groupe ne réalise aucune opération de titrisation transférant tout ou partie de son risque financier (telles que les opérations de titrisation synthétiques).

(1) Les créances cédées correspondent aux loyers futurs de contrats de location avec option d'achat et de crédit-bail.

(2) Ces fonds sont des programmes de réémission mensuelle permettant d'ajuster au fil de l'eau la taille du fonds au portefeuille à refinancer (qui peut varier à la hausse ou à la baisse), dans la limite du plafond d'émission de chaque programme.

(3) Les créances cédées correspondent aux loyers futurs et aux valeurs résiduelles de contrats de location longue durée.

## Note 9 Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Ecart de réévaluation des encours</b>		
Vente à crédit	(2 377)	1 577
Location avec option d'achat	(1 786)	1 057
Location longue durée	(1 437)	886
<b>Total</b>	<b>(5 600)</b>	<b>3 520</b>

L'analyse de l'efficacité de la couverture est donnée dans la Note 20.2.

## Note 10 Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Débiteurs divers</b>	<b>123 520</b>	<b>104 983</b>
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	86 413	68 404
<b>Etat et autres organismes sociaux</b>	<b>38 728</b>	<b>28 276</b>
<b>Produits à recevoir</b>	<b>11 459</b>	<b>7 433</b>
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	10 082	6 622
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>3 204</b>	<b>4 691</b>
- dont appels de marge payés sur swaps (1)	374	2 385
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	-	145
<b>Autres comptes de régularisation</b>	<b>60 535</b>	<b>17 203</b>
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	-	1
<b>Total</b>	<b>237 446</b>	<b>162 586</b>

(1) Les appels de marge payés sur swaps ont été compensés avec la juste valeur négative pour 8,2 millions d'euros au 31 décembre 2016, contre 15,9 millions d'euros au 31 décembre 2015. (cf. Notes 12.2 et 13.2).

## Note 11 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles se répartissent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2016			31.12.2015		
	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>12 531</b>	<b>(2 908)</b>	<b>9 623</b>	<b>8 717</b>	<b>(3 386)</b>	<b>5 331</b>
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-
- Matériel de transport	5 658	(1 510)	4 148	5 257	(1 295)	3 962
- Autres	6 873	(1 398)	5 475	3 460	(2 091)	1 369
<b>Immobilisations incorporelles</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>12 531</b>	<b>(2 908)</b>	<b>9 623</b>	<b>8 717</b>	<b>(3 386)</b>	<b>5 331</b>

### Tableau de variation des valeurs brutes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2015	Acquisitions	Cessions	31.12.2016
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>8 717</b>	<b>8 865</b>	<b>(5 051)</b>	<b>12 531</b>
- Terrains et constructions	-	-	-	-
- Matériel de transport	5 257	3 418	(3 017)	5 658
- Autres	3 460	5 447	(2 034)	6 873
<b>Immobilisations incorporelles</b>	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>8 717</b>	<b>8 865</b>	<b>(5 051)</b>	<b>12 531</b>

### Tableau de variation des amortissements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2015	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31.12.2016
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>(3 386)</b>	<b>(1 854)</b>	<b>2 332</b>	-	<b>(2 908)</b>
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-
- Matériel de transport	(1 295)	(1 401)	1 186	-	(1 510)
- Autres	(2 091)	(453)	1 146	-	(1 398)
<b>Immobilisations incorporelles</b>	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>(3 386)</b>	<b>(1 854)</b>	<b>2 332</b>	-	<b>(2 908)</b>

## Note 12 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

### 12.1 Analyse par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Charges à payer sur instruments financiers à terme de trading</b>	<b>81</b>	66
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	21	27
<b>Juste valeur des instruments financiers à terme de trading</b>	<b>6 538</b>	3 130
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	1 679	2 316
<b>Compensation de la juste valeur négative avec les appels de marge versés</b>	<b>(3 665)</b>	-
<b>Total</b>	<b>2 954</b>	<b>3 196</b>

Les swaps classés en trading concernent les opérations de titrisation pour lesquelles des swaps en sens inverse se neutralisent systématiquement, sans impact sur le résultat (cf. Note 4).

### 12.2 Compensation des swaps de trading avec appel de marge - Passifs

#### Pour 2016

(en milliers d'euros)

Swaps perdants	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
<b>Charge à payer</b>	<b>108</b>	<b>(27)</b>	<b>81</b>	-	<b>81</b>
- swaps avec appel de marge	-	-	-	-	-
- swaps sans appel de marge	108	(27)	81	-	81
<b>Juste valeur négative</b>	<b>(44)</b>	<b>6 582</b>	<b>6 538</b>	-	<b>6 538</b>
- swaps avec appel de marge	(27)	3 692	3 665	-	3 665
- swaps sans appel de marge	(17)	2 890	2 873	-	2 873
<b>Compensation</b>	-	-	-	<b>(3 665)</b>	<b>(3 665)</b>
<b>Total au passif</b>	<b>64</b>	<b>6 555</b>	<b>6 619</b>	<b>(3 665)</b>	<b>2 954</b>
Appels de marge payés sur swaps de trading (en charges constatées d'avance - cf. Note 10)	-	-	3 872	(3 665)	<b>207</b>
<b>Total à l'actif</b>	-	-	<b>3 872</b>	<b>(3 665)</b>	<b>207</b>

## Note 13 Instruments dérivés de couverture - passifs

### 13.1 Analyse par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Comptes d'ajustement sur engagements en devises</b>	-	-
<b>Charges à payer sur swaps de couverture</b>	<b>1 086</b>	<b>4 176</b>
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	62	78
<b>Juste valeur négative des swaps de couverture</b>	<b>4 312</b>	<b>13 225</b>
- des emprunts	-	72
- des EMTN/BMTN	-	-
- des obligations (1)	-	4 892
- des autres dettes représentées par un titre	-	-
- des encours clientèle (Vente à crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée)	4 312	8 261
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	597	415
<b>Compensation de la juste valeur négative avec les appels de marge versés (cf. Note 13.2)</b>	<b>(4 566)</b>	<b>(15 905)</b>
<b>Total</b>	<b>832</b>	<b>1 496</b>

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

L'analyse de l'efficacité de la couverture en Fair Value Hedge est donnée dans la Note 20.2.

(1) Ces swaps concernaient en 2015 certaines opérations de titrisation pour lesquelles des swaps en sens inverse se neutralisent systématiquement, sans impact sur le résultat (cf. Note 5). Ces opérations ont été reclassées en trading par application d'un traitement homogène de toutes les opérations de titrisation en 2016 (cf. Note 12).

### 13.2 Compensation des swaps de couverture avec appel de marge - passifs

#### Pour 2016

(en milliers d'euros)	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
<b>Swaps perdants</b>					
<b>Charge à payer</b>	-	<b>1 086</b>	<b>1 086</b>	-	<b>1 086</b>
- swaps avec appel de marge	-	1 086	1 086	-	1 086
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
<b>Juste valeur négative</b>	-	<b>4 312</b>	<b>4 312</b>	-	<b>4 312</b>
- swaps avec appel de marge	-	4 312	4 312	-	4 312
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
<b>Compensation</b>	-	-	-	(4 566)	<b>(4 566)</b>
<b>Total au passif</b>	-	<b>5 398</b>	<b>5 398</b>	<b>(4 566)</b>	<b>832</b>
Appels de marge payés sur swaps de couverture (en charges constatées d'avance - cf. Note 10)	-	-	4 733	(4 566)	<b>167</b>
<b>Total à l'actif</b>	-	-	<b>4 733</b>	<b>(4 566)</b>	<b>167</b>

#### Pour 2015

(en milliers d'euros)	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
<b>Swaps perdants</b>					
<b>Charge à payer</b>	-	<b>4 176</b>	<b>4 176</b>	-	<b>4 176</b>
- swaps avec appel de marge	-	4 081	4 081	-	4 081
- swaps sans appel de marge	-	95	95	-	95
<b>Juste valeur négative</b>	<b>(2 799)</b>	<b>16 024</b>	<b>13 225</b>	-	<b>13 225</b>
- swaps avec appel de marge	(2 786)	15 076	12 290	-	12 290
- swaps sans appel de marge	(13)	948	935	-	935
<b>Compensation</b>	-	-	-	(15 905)	<b>(15 905)</b>
<b>Total au passif</b>	<b>(2 799)</b>	<b>20 200</b>	<b>17 401</b>	<b>(15 905)</b>	<b>1 496</b>
Appels de marge payés sur swaps de couverture (en charges constatées d'avance - cf. Note 10)	-	-	18 290	(15 905)	<b>2 385</b>
<b>Total à l'actif</b>	-	-	<b>18 290</b>	<b>(15 905)</b>	<b>2 385</b>

## Note 14 Dettes envers les établissements de crédit

### Ventilation des dettes à vue / à terme

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Dettes à vue</b>	<b>137 340</b>	<b>13 808</b>
- Comptes ordinaires créditeurs	4 457	13 005
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	426	302
- Comptes et emprunts financiers au jour le jour	132 000	-
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	132 000	-
- Autres sommes dues	883	803
<b>Dettes rattachées à vue</b>	<b>4</b>	<b>-</b>
<b>Dettes à terme hors groupe</b>	<b>4 500 260</b>	<b>4 756 721</b>
- Bancaires classiques	3 550 260	4 156 721
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	3 000 260	3 736 720
- Financement obtenu auprès de la BCE (cf. Note 23)	950 000	600 000
<b>Éléments intégrés au coût amorti des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>(1 190)</b>	<b>(249)</b>
- Frais d'émission à étaler	(1 190)	(249)
<b>Dettes rattachées à terme</b>	<b>1 195</b>	<b>2 470</b>
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	1 160	2 347
<b>Total des dettes au coût amorti (1)</b>	<b>4 637 609</b>	<b>4 772 750</b>

(1) L'intégralité de la dette est en euros.

## Note 15 Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Dettes à vue</b>	<b>1 451 167</b>	<b>1 097 832</b>
- Comptes courants	209 771	177 285
- Entreprises liées avec le groupe PSA	111 383	87 836
- Hors groupe	98 388	89 449
- Comptes d'épargne sur livret (1)	1 212 527	879 118
- Autres sommes dues à la clientèle	28 869	41 429
- Entreprises liées avec le groupe PSA	-	19 550
- Hors groupe	28 869	21 879
<b>Dettes rattachées</b>	<b>11 803</b>	<b>-</b>
- dont comptes d'épargne sur livret	11 803	-
<b>Dettes à terme</b>	<b>355 462</b>	<b>265 171</b>
- Comptes à terme (1)	338 382	227 131
- Autres dettes à terme	17 080	38 040
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	17 080	38 040
<b>Dettes rattachées</b>	<b>7 689</b>	<b>6 606</b>
- dont comptes à terme	7 616	6 212
<b>Total (2)</b>	<b>1 826 121</b>	<b>1 369 609</b>

(1) En avril 2015, le groupe PSA Banque France a acquis auprès de Banque PSA Finance l'activité de comptes d'épargne sur livret et de comptes à terme en France, connue sous le nom commercial de DISTINGO.

(2) L'intégralité de la dette est en euros.



## Note 16 Dettes représentées par un titre

### 16.1 Analyse par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables</b>	<b>517 000</b>	-
- EMTN, BMTN et assimilés	300 000	-
- dont en cours de livraison	-	-
- CD	217 000	-
- dont en cours de livraison	-	-
<b>Emprunts obligataires</b>	<b>1 450 495</b>	<b>1 542 682</b>
- Emis par les fonds de titrisation (cf. Note 16.3)	1 450 495	1 542 682
<b>Dettes rattachées</b>	<b>188</b>	<b>125</b>
- Titrisation	88	125
<b>Éléments intégrés au coût amorti des dettes représentées par un titre</b>	<b>(632)</b>	<b>(1 046)</b>
- Frais d'émission et primes d'émission à étaler	(632)	(1 046)
<b>Total des dettes au coût amorti (1)</b>	<b>1 967 051</b>	<b>1 541 761</b>

(1) L'intégralité de la dette est en euros.

### 16.2 Échéanciers des dettes représentées par un titre hors dettes rattachées

(en milliers d'euros)	31.12.2016			31.12.2015		
	Obligations	TCN	Autres	Obligations	TCN	Autres
0 à 3 mois	82 158	-	-	220 237	-	-
3 mois à 6 mois	626 733	97 000	-	188 921	-	-
6 mois à 1 an	106 604	120 000	-	299 513	-	-
1 an à 5 ans	635 000	300 000	-	834 011	-	-
+ 5 ans	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 450 495</b>	<b>517 000</b>	<b>-</b>	<b>1 542 682</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### 16.3 Opérations de titrisation

#### Emprunts obligataires (hors dettes rattachées)

(en milliers d'euros)	Fonds	Obligations	Notation (1)	Obligations émises		
				31.12.2016	au 31.12.2015	à l'origine
FCT Auto ABS - Compartiment 2012-1	Classe A	Classe A	Fitch/S&P	-	273 712	723 600
			AAA/AAA	-	356 400	356 400
FCT Auto ABS French Loans Master	Classe A	Classe A	Fitch/Moody's	688 700	618 817	N/A
			AAA/Aaa	83 400	75 000	N/A
FCT Auto ABS - Compartiment 2013-2	Classe A	Classe A	Fitch/Moody's	61 448	197 875	450 000
			AAA/Aaa	19 700	19 700	19 700
			A+/A2	24 850	24 850	24 850
FCT Auto ABS DFP Master - Compartiment France 2013	Classe A	Classe S	Moody's/S&P	550 000	550 000	N/A
			Aaa/AAA	161 800	172 900	N/A
			Aaa/AAA	261 600	295 400	N/A
FCT Auto ABS2 - Compartiment 2013-A	Classe A	Classe A	DBRS/Moody's	164 667	462 596	522 000
			AAA/Aaa	32 379	51 500	51 500
			A/A2	161 500	161 500	161 500
FCT Auto ABS3 - Compartiment 2014-1	Classe A	Classe A	Fitch/DBRS	397 300	397 300	397 300
			AAA/AAA	22 800	22 800	22 800
			A/A(high)	9 900	9 900	9 900
FCT Auto ABS French Leases Master - Compartiment 2016	Classe A	Classe B	Not Rated	635 000	-	N/A
			-	230 000	-	N/A
Elimination des opérations intragroupe (2)				(2 054 549)	(2 147 568)	
<b>Total</b>				<b>1 450 495</b>	<b>1 542 682</b>	

(1) Notation obtenue au closing de la transaction.

(2) CREDIPAR souscrit les titres subordonnés des opérations de titrisation et peut souscrire également des titres séniors, en vue d'utiliser ceux-ci comme collatéral auprès de la Banque Centrale Européenne.

## Note 17 Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Ecart de réévaluation des emprunts	589	(56)
Ecart de réévaluation des EMTN/BMTN	-	-
Ecart de réévaluation des certificats de dépôts	-	-
Ecart de réévaluation des autres dettes représentées par un titre	-	-
<b>Total</b>	<b>589</b>	<b>(56)</b>

L'analyse de l'efficacité de la couverture est donnée dans la Note 20.2.

## Note 18 Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>196 523</b>	<b>79 763</b>
- Entreprises liées	168 829	50 474
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	168 829	50 056
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	-	418
- Hors groupe	27 694	29 289
<b>Etat et autres organismes sociaux</b>	<b>34 193</b>	<b>34 192</b>
<b>Charges à payer</b>	<b>112 110</b>	<b>105 403</b>
- Entreprises liées	15 541	10 363
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	13 957	8 766
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	1 584	1 597
- Hors groupe	96 569	95 040
<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>17 002</b>	<b>14 558</b>
- Entreprises liées	10 522	9 533
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	10 522	9 533
- Hors groupe	6 480	5 025
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>9 610</b>	<b>7 342</b>
- dont appels de marge reçus sur swaps (1)	370	1 701
- Entreprises liées	8 449	6 437
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	8 449	5 117
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	-	1 320
- Hors groupe	1 161	905
<b>Autres comptes de régularisation</b>	<b>35 713</b>	<b>26 468</b>
- Hors groupe	35 713	26 468
<b>Total</b>	<b>405 151</b>	<b>267 726</b>

(1) Les appels de marge reçus sur swaps ont été compensés avec la juste valeur positive pour 2,7 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 1 million d'euros au 31 décembre 2015 (cf. Notes 4.2 & 5.2).

## Note 19 Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2015	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Capitaux propres	Reclassements et autres mouvements	31.12.2016
Provisions pour pensions et retraites	7 646	731	-	-	1 791	-	10 168
Provisions pour engagements douteux							
- Corporate réseau	3 447	226	(262)	-	-	-	3 411
- Corporate et assimilés	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges commerciaux et fiscaux	1 125	232	(1 125)	-	-	-	232
Autres provisions	3 718	1 156	(1 947)	-	-	-	2 927
<b>Total</b>	<b>15 936</b>	<b>2 345</b>	<b>(3 334)</b>	<b>-</b>	<b>1 791</b>	<b>-</b>	<b>16 738</b>

### 19.1 Engagements de retraites

#### Engagements résiduels du régime de la Caisse de Retraite du Personnel Bancaire

La provision pour engagements résiduels du régime de la Caisse de Retraite du Personnel Bancaire est constituée, si nécessaire, sur la base de la valeur actuelle probable des versements annuels, destinés à compléter les ressources nécessaires au paiement des retraites par l'AGIRC et l'ARRCO. Il n'y a plus de provision au titre de cet engagement, les versements effectués à ce jour couvrant l'intégralité des droits acquis.

#### Engagements pour indemnités de fin de carrière, retraites complémentaires propres au Groupe

Les salariés du groupe PSA Banque France perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes à la législation, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. La société offre ces avantages à travers soit un régime à cotisations définies, soit un régime à prestations définies.

Dans le cadre du régime à cotisations définies, la société n'a pas d'autre obligation que le paiement des cotisations ; la charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat de l'exercice.

Pour ce qui concerne les retraites complémentaires versées au personnel ayant quitté le groupe, la compagnie d'assurance a reçu les fonds nécessaires et est responsable du versement des rentes. Les droits acquis au titre des retraites complémentaires concernant le personnel en activité sont totalement couverts par les fonds versés à la compagnie d'assurances.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetés. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de rotation du personnel.

Il s'agit des indemnités de fin de carrière, pour lesquelles les droits acquis sont intégralement couverts.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans. Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts sont reconnus en résultat l'année de leur constatation.

Les fonds externes sont appelés à couvrir la totalité des engagements de retraite. Ainsi, dans le cas où les actifs financiers excèdent les engagements comptabilisés, une charge constatée d'avance est comptabilisée à l'actif du bilan.

### 19.2 Primes liées à l'ancienneté

#### Engagements pour médailles du travail

La dette latente couvrant les charges futures de règlement des médailles du travail est intégralement couverte par une provision.

## Note 20 Instruments financiers à terme

### Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

(cf. paragraphe "Risques financiers et risque de marché" du rapport de gestion)

#### Risque de taux :

La politique en matière de risque de taux d'intérêts est plutôt conservatrice et évite toute spéculation. Elle vise à piloter et encadrer des positions en risque de taux à l'intérieur des limites de sensibilité en accord avec l'appétit du risque défini. La gestion du risque de taux consiste à respecter cette politique et à s'en assurer par un contrôle régulier et des mesures de couverture.

#### Risque de change :

Le groupe PSA Banque France n'a pas d'opérations en devises. Le risque de change est inexistant.

#### Risque de contrepartie :

Les risques sont limités aux opérations sur produits dérivés négociées dans le cadre de contrats FBF ou ISDA et à des opérations de placement de liquidité à très court terme avec des contreparties de premier plan. La quasi-totalité des swaps font l'objet de contrats avec appel de marge hebdomadaire. En ce qui concerne le risque de crédit sur la clientèle, se reporter à la Note 33.

Dans le cadre de sa politique de placement, le groupe PSA Banque France limite le risque au maximum. Les excédents de liquidité, en dehors de comptes interbancaires et de dépôts sur les comptes de banques centrales, sont exclusivement investis dans des placements de type HQLA.

### 20.1 Position de taux du groupe PSA Banque France consolidée

(cf. paragraphe "Risque de taux d'intérêt" du rapport de gestion)

### 20.2 Analyse de l'efficacité de la couverture en taux en juste valeur (Fair Value Hedge)

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015	Variation de valeur	Inefficacité en résultat
<b>Ecart de réévaluation des encours clientèle (Vente à crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée)</b>				
- Ventes à crédit	(2 377)	1 577		
- Location avec option d'achat	(1 786)	1 057		
- Location longue durée	(1 437)	886		
<b>Total valorisation nette</b>	<b>(5 600)</b>	<b>3 520</b>	<b>(9 120)</b>	
<b>Instruments dérivés de couverture de l'encours clientèle</b>				
- à l'actif (Note 5)	-	-		
- au passif (Note 13)	(4 312)	(8 261)		
<b>Total valorisation nette</b>	<b>(4 312)</b>	<b>(8 261)</b>	<b>3 949</b>	<b>(5 171)</b>
<b>Inefficacité en stock</b>	<b>(9 912)</b>	<b>(4 741)</b>		<b>(5 171)</b>
<b>Ecart de réévaluation des emprunts couverts</b>				
- Valorisation nette (Note 17)	(589)	56		
<b>Total valorisation nette</b>	<b>(589)</b>	<b>56</b>	<b>(645)</b>	
<b>Instruments dérivés de couverture des emprunts</b>				
- à l'actif (Note 5)	591	11		
- au passif (Note 13)	-	(72)		
<b>Total valorisation nette</b>	<b>591</b>	<b>(61)</b>	<b>652</b>	<b>7</b>
<b>Inefficacité en stock</b>	<b>2</b>	<b>(5)</b>		<b>7</b>
<b>Ecart de réévaluation des obligations couvertes</b>				
- Valorisation nette	-	-		
<b>Total valorisation nette</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>Instruments dérivés de couverture des obligations (1)</b>				
- à l'actif (Note 5)	-	4 892		
- au passif (Note 13)	-	(4 892)		
<b>Total valorisation nette</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0</b>
<b>Inefficacité en stock</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>

(1) Il s'agit de swaps symétriques (chez CREDIPAR et chez les FCT) affectés en 2015 à la couverture de la dette obligatoire de ces fonds. Ces swaps ont été reclassés en trading en 2016 par application d'un traitement homogène de toutes les opérations de titrisation (cf. Note 20.3)

### 20.3 Impact en résultat de la variation de juste valeur des actifs et passifs financiers à la juste valeur

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015	Variation de juste valeur
<b>Actifs financiers à la juste valeur (Note 4)</b>			
- Juste valeur des instruments financiers à terme de trading	6 538	3 130	3 408
<b>Total valorisation nette</b>	<b>6 538</b>	<b>3 130</b>	<b>3 408</b>
<b>Passifs financiers à la juste valeur (Note 12)</b>			
- Juste valeur des instruments financiers à terme de trading	(6 538)	(3 130)	(3 408)
<b>Total valorisation nette</b>	<b>(6 538)</b>	<b>(3 130)</b>	<b>(3 408)</b>
<b>Impact en résultat</b>			<b>0</b>

## Note 21 Echéanciers et risques de liquidité

La gestion du risque de liquidité est décrite dans le paragraphe "Sécurité de la liquidité" du rapport de gestion.

La présentation retenue pour analyser le risque de liquidité repose sur le détail des postes d'actif et de passif, ventilé par échéances d'encaissement et de remboursement. En conséquence, les intérêts contractuels futurs ne sont pas présents dans les échéances.

Les instruments dérivés de couverture, qui couvrent les intérêts futurs contractuels, ne sont pas ventilés.

Les postes ventilés le sont en fonction des tombées d'échéances. Les principes suivants ont été retenus :

- les encours douteux, les créances et les dettes rattachées figurent dans la colonne non réparti ;
- les opérations au jour le jour figurent dans la colonne 0 à 3 mois.

Les capitaux propres, étant à échéance non déterminée, sont réputés remboursables au-delà de 5 ans, à l'exception du dividende versé au cours du deuxième trimestre qui suit la clôture annuelle. La cinquième résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 15 mars 2017 prévoit une distribution de dividendes de 72 millions d'euros.

### Pour 2016

(en milliers d'euros)	non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	31.12.2016
<b>Actif</b>							
Caisse, banques centrales, CCP	-	260 506	-	-	-	-	260 506
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 251	-	-	-	-	-	4 251
Instruments dérivés de couverture	242	-	-	-	-	-	242
Actifs financiers disponibles à la vente	3	-	-	-	-	-	3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	472 947	-	-	-	-	472 947
Prêts et créances sur la clientèle	313 981	2 510 122	853 892	1 348 296	4 148 837	49 437	9 224 565
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(5 600)	-	-	-	-	-	(5 600)
Autres actifs	248 961	-	-	-	-	-	248 961
<b>Total de l'actif</b>	<b>561 838</b>	<b>3 243 575</b>	<b>853 892</b>	<b>1 348 296</b>	<b>4 148 837</b>	<b>49 437</b>	<b>10 205 875</b>
<b>Passif</b>							
Banques centrales, CCP	-	44	-	-	-	-	44
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 954	-	-	-	-	-	2 954
Instruments dérivés de couverture	832	-	-	-	-	-	832
Dettes envers les établissements de crédit	892	786 597	965 140	1 499 980	1 385 000	-	4 637 609
Dettes envers la clientèle	19 492	1 525 414	36 465	95 100	149 650	-	1 826 121
Dettes représentées par un titre	(444)	82 158	723 733	226 604	935 000	-	1 967 051
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	589	-	-	-	-	-	589
Autres passifs	690 417	-	-	-	-	-	690 417
Capitaux propres	-	-	71 697	-	-	1 008 561	1 080 258
<b>Total du passif</b>	<b>714 732</b>	<b>2 394 213</b>	<b>1 797 035</b>	<b>1 821 684</b>	<b>2 469 650</b>	<b>1 008 561</b>	<b>10 205 875</b>

## Pour 2015

(en milliers d'euros)	non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	31.12.2015
<b>Actif</b>							
Caisse, banques centrales, CCP	-	98 378	-	-	-	-	98 378
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 188	-	-	-	-	-	3 188
Instruments dérivés de couverture	3 969	-	-	-	-	-	3 969
Actifs financiers disponibles à la vente	3	132 919	-	-	-	-	132 922
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	662 878	-	-	-	-	662 878
Prêts et créances sur la clientèle	296 286	2 127 732	794 974	1 256 806	3 731 587	47 172	8 254 557
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 520	-	-	-	-	-	3 520
Autres actifs	170 644	-	-	-	-	-	170 644
<b>Total de l'actif</b>	<b>477 610</b>	<b>3 021 907</b>	<b>794 974</b>	<b>1 256 806</b>	<b>3 731 587</b>	<b>47 172</b>	<b>9 330 056</b>
<b>Passif</b>							
Banques centrales, CCP	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 196	-	-	-	-	-	3 196
Instruments dérivés de couverture	1 496	-	-	-	-	-	1 496
Dettes envers les établissements de crédit	3 025	603 145	656 540	1 073 680	2 436 360	-	4 772 750
Dettes envers la clientèle	6 606	1 119 255	52 597	56 548	134 603	-	1 369 609
Dettes représentées par un titre	(921)	220 237	188 921	299 513	834 011	-	1 541 761
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(56)	-	-	-	-	-	(56)
Autres passifs	558 506	-	-	-	-	-	558 506
Capitaux propres	-	-	150 121	-	-	932 673	1 082 794
<b>Total du passif</b>	<b>571 852</b>	<b>1 942 637</b>	<b>1 048 179</b>	<b>1 429 741</b>	<b>3 404 974</b>	<b>932 673</b>	<b>9 330 056</b>

## Covenants

Les contrats signés par le groupe PSA Banque France concernant les dettes, y compris dans certains cas pour les dettes représentées par un titre, comportent des clauses d'exigibilité anticipée classiques pour ce type de contrat. Il s'agit notamment :

- de clauses de "negative pledge" par lesquelles la société emprunteuse s'engage à ne pas conférer de sûretés réelles à des tiers. Ces clauses comportent néanmoins des exceptions autorisant des opérations comme les titrisations ou les actifs donnés en garantie ;
- de clauses de "material adverse changes" en cas de changement négatif majeur dans les conditions économiques et financières ;
- de clauses de "pari passu" prévoyant que le prêteur bénéficie d'un traitement au moins égal à celui des autres créanciers ;
- de clauses de "défauts croisés" qui stipulent qu'un cas de défaut avéré sur un emprunt impliquerait également l'exigibilité d'autres emprunts ;
- d'obligations d'informations périodiques ;
- de respect de la législation en vigueur ;
- d'absence de changement de contrôle impliquant que Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance ne détiennent plus chacun de manière directe ou indirecte 50% des actions de PSA Banque France.

Par ailleurs, trois clauses spécifiques d'exigibilité anticipée apparaissent dans des contrats :

- un changement d'actionariat impliquant que Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance ne détiennent plus chacun de manière directe ou indirecte 50% des actions de PSA Banque France ;
- la perte par le groupe PSA Banque France de son statut bancaire ;
- le non-respect du niveau réglementaire pour le ratio de fonds propres Common Equity Tier One.

## Note 22 Juste valeur des actifs et passifs financiers

(en milliers d'euros)	Juste valeur		Valeur au bilan		Ecart	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
<b>Actif</b>						
Caisse, banques centrales, CCP	260 506	98 378	260 506	98 378	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (1)	4 251	3 188	4 251	3 188	-	-
Instruments dérivés de couverture (1)	242	3 969	242	3 969	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente (2)	3	132 922	3	132 922	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit (3)	472 947	662 878	472 947	662 878	-	-
Prêts et créances sur la clientèle (4)	9 280 868	8 337 877	9 218 965	8 258 077	61 903	79 800
<b>Passif</b>						
Banques centrales, CCP	44	-	44	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat (1)	2 954	3 196	2 954	3 196	-	-
Instruments dérivés de couverture (1)	832	1 496	832	1 496	-	-
Dettes envers les établissements de crédit (5)	4 638 876	4 779 495	4 638 198	4 772 693	(678)	(6 802)
Dettes envers la clientèle (3)	1 826 121	1 369 609	1 826 121	1 369 609	-	-
Dettes représentées par un titre (5)	1 966 866	1 542 651	1 967 051	1 541 762	185	(889)

À l'exception des prêts et créances sur la clientèle et des dettes, la valeur au bilan est conservée : dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2), à l'exception des OPCVM réévalués à la valeur de liquidation publiée (niveau 1).

- (1) Les instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat, ainsi que les instruments dérivés de couverture, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor,...) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne.
- (2) Les titres de participation non consolidés, comptabilisés en "Actifs disponibles à la vente", ont une juste valeur estimée à la valeur de la dernière transaction, qui correspond à l'acquisition des titres.
- (3) Les prêts et créances sur les établissements de crédit, ainsi que les dettes envers la clientèle, sont à court terme et principalement à taux révisable, et ont en conséquence une juste valeur proche de leur coût amorti.

Conformément à la norme IFRS 13, le processus de détermination de la juste valeur est détaillé ci-après :

- au paragraphe (4) pour les prêts et créances sur la clientèle,
- au paragraphe (5) pour les dettes.

(4) Les prêts et créances sur la clientèle sont évalués au bilan au coût amorti. Ils font l'objet d'une couverture en risque de taux (couverture de juste valeur) lorsque nécessaire afin d'encadrer les positions en risque de taux à l'intérieur des limites de sensibilité définies par le groupe PSA Banque France (cf paragraphe "Risque de taux d'intérêt" du rapport de gestion). L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des encours, sur la base du taux du swap de couverture. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus est estimée en actualisant les flux futurs au taux moyen clientèle des trois derniers mois. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

(5) Les dettes de financement sont comptabilisées au coût amorti. Les dettes couvertes par des swaps de taux d'intérêts font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des dettes, sur la base du taux de refinancement sans risque actualisé. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus représente essentiellement l'évolution du risque propre du groupe PSA Banque France sur les marchés financiers. Elle est déterminée selon les deux cas suivants :

- Pour la dette représentée par un titre, en valorisant sur la base des cotations sur le marché lorsqu'elles sont disponibles sur le marché (niveau 1).
- Pour la dette envers les établissements de crédit, en valorisant sur la base des informations recueillies auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

## Note 23 Autres engagements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2015
<b>Engagements de financement</b>		
Engagements reçus d'établissements de crédit	-	-
Engagements donnés en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements donnés en faveur de la clientèle (1)	438 006	561 686
<b>Engagements de garantie</b>		
Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit	18 876	48 833
- garanties reçues sur encours clientèle	18 000	48 095
- garanties reçues sur titres détenus	-	-
- autres garanties reçues d'établissements de crédit	876	738
Garanties données en faveur d'établissements de crédit	115	115
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	115	115
Garanties données en faveur de la clientèle	7 532	43 048
- dont entreprises liées avec le groupe PSA (2)	3 128	37 985
<b>Autres engagements reçus</b>		
Titres reçus en garantie	-	-
<b>Autres engagements donnés</b>		
Actifs donnés en garantie pour compte propre, reste mobilisable (3)	116 826	465 437
- à la Banque Centrale Européenne	116 826	465 437
- Autres	-	-

(1) Les engagements sur offres préalables de crédit à la clientèle sont pris en compte. Les autorisations de lignes de crédit accordées au réseau, révocables à tout moment, ne sont pas prises en compte, sauf contrats particuliers.

(2) Les engagements de garanties données en faveur d'entreprises du Groupe PSA s'établissent à 3,1 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 38 millions au 31 décembre 2015 en raison de la reprise d'une partie des engagements donnés en faveur de la clientèle de PSA Banque France par Banque PSA Finance en 2016.

(3) Il s'agit du montant restant mobilisable auprès de la Banque Centrale Européenne, sachant que 1 227 millions d'euros ont été mobilisés permettant d'obtenir 1 049 millions d'euros de financement autorisés après décote. PSA Banque France a utilisé 950 millions d'euros de financement, il reste donc 116 millions d'euros mobilisables soit un financement autorisé non utilisé de 99 millions d'euros après décote (cf. Note 14).

Le groupe PSA Banque France ne comptabilise pas les garanties reçues des clients, et n'en tient pas compte dans ses calculs d'exposition au risque de crédit.



## Note 24 Intérêts et produits au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
<b>Ventes à crédit</b>	<b>163 757</b>	<b>175 115</b>
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	3 487	3 482
- dont encours titrisé	94 588	103 795
<b>Location avec option d'achat</b>	<b>143 396</b>	<b>125 631</b>
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	10 930	2 900
- dont encours titrisé	56 413	78 697
<b>Location longue durée</b>	<b>164 366</b>	<b>177 151</b>
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	-	-
- dont encours titrisé	37 664	58 195
<b>Créances Commerciales</b>	<b>46 055</b>	<b>49 565</b>
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	34 688	48 697
<b>Autres financements (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)</b>	<b>16 199</b>	<b>24 413</b>
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	344	647
<b>Rémunérations des apporteurs</b>	<b>(127 421)</b>	<b>(115 124)</b>
- Vente à crédit	(45 717)	(41 250)
- Location avec option d'achat	(33 966)	(24 823)
- Location longue durée	(47 738)	(49 093)
- Autres financements	-	42
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	(30 115)	(27 072)
<b>Autres coûts d'acquisition</b>	<b>(14 442)</b>	<b>(13 418)</b>
<b>Intérêts sur comptes ordinaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Intérêts sur engagements de garantie</b>	<b>71</b>	<b>303</b>
<b>Total</b>	<b>391 981</b>	<b>423 636</b>

## Note 25 Intérêts des instruments financiers de couverture

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Swaps de couverture des financements clientèle (Fair Value Hedge)	(7 443)	(12 555)
- dont entreprises liées avec le groupe PSA (1)	-	(1 965)
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	(311)	(164)
<b>Total</b>	<b>(7 443)</b>	<b>(12 555)</b>

(1) En 2015, les opérations réciproques avec le groupe PSA concernent uniquement le mois de janvier. A partir de février 2015, suite à la prise de participation de Santander Consumer Finance, les opérations réciproques avec le groupe PSA ont été remboursées.

## Note 26 Autres produits et charges

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
- Commissions sur opérations avec la clientèle finale	12 955	11 739
- Commissions sur opérations avec la clientèle (autres)	2 787	2 813
- Moyens de paiement	190	90
- Provisions et résultat de cession des véhicules d'occasions	6 978	9 818
- Autres	2 125	466
<b>Autres produits</b>	<b>25 035</b>	<b>24 926</b>
- Quote-part sur opérations faites en commun	(4 934)	(10 089)
- Autres	(6 850)	(6 190)
<b>Autres charges</b>	<b>(11 784)</b>	<b>(16 279)</b>
<b>Autres produits et charges</b>	<b>13 251</b>	<b>8 647</b>

## Note 27 Intérêts et produits sur opérations interbancaires

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Intérêts sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	11	5 746
- dont entreprises liées avec le groupe PSA (1)	-	5 713
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>5 746</b>

(1) Jusqu'à fin janvier 2015, le refinancement obtenu via les fonds de titrisation (cf. Note 29) était systématiquement remonté à la société mère Banque PSA Finance. A partir de février 2015, suite à la prise de participation de Santander Consumer Finance, les opérations réciproques avec le groupe PSA ont été remboursées.

## Note 28 Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Intérêts sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	(20 099)	(44 596)
- dont entreprises liées avec le groupe PSA (1)	-	(21 508)
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	(15 650)	(20 718)
<b>Total</b>	<b>(20 099)</b>	<b>(44 596)</b>

(1) Jusqu'à fin janvier 2015, le refinancement obtenu via les fonds de titrisation (cf. Note 29) était systématiquement remonté à la société mère Banque PSA Finance (cf. Note 27), qui le prêtait en retour sous forme de dette à terme bancaire classique. A partir de février 2015, suite à la prise de participation de Santander Consumer Finance, les opérations réciproques avec le groupe PSA ont été remboursées.

## Note 29 Intérêts et charges sur dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Charges sur dettes représentées par un titre	(244)	-
Charges sur obligations et autres titres à revenus fixes	(8 507)	(22 131)
- dont titrisation : obligations prioritaires (1)	(8 507)	(22 131)
- dont entreprises liées avec le groupe PSA (2)	-	(1 637)
<b>Total</b>	<b>(8 751)</b>	<b>(22 131)</b>

(1) Hors l'impact évoqué au (2) ci-après, la baisse de la charge est liée à la baisse des taux ainsi qu'à l'amortissement des emprunts obligataires émis par les FCT dans le cadre des opérations de titrisation et non souscrites par CREDIPAR (1 450 millions d'euros au 31 décembre 2016, 1 543 millions d'euros au 31 décembre 2015 et 2 439 millions d'euros au 31 décembre 2014) (cf Note 16.2).

(2) La part des obligations émises par les fonds de titrisation, anciennement souscrite par Banque PSA Finance, l'est par CREDIPAR depuis février 2015. La charge correspondante s'élimine en consolidation à partir de cette date.

## Note 30 Intérêts sur comptes d'épargne

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Intérêts sur comptes d'épargne (1)	(26 267)	(15 832)
- sur livret	(19 074)	(11 620)
- compte à terme	(7 193)	(4 212)
<b>Total</b>	<b>(26 267)</b>	<b>(15 832)</b>

(1) La progression des comptes d'épargne sur livret et des comptes à terme (cf. Note 15), d'une part, et la reprise de l'activité Distingo chez PSA Banque France à partir d'avril 2015, d'autre part, expliquent la hausse de la charge d'intérêt.

## Note 31 Marge sur autres prestations de services

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Produits sur autres prestations de services	89 842	84 310
Charges sur autres prestations de services	(2 758)	(2 852)
<b>Total</b>	<b>87 084</b>	<b>81 458</b>

## Note 32 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Frais de personnel (1)</b>	<b>(59 612)</b>	<b>(57 125)</b>
- Rémunérations	(36 968)	(35 819)
- Charges sociales	(17 314)	(16 405)
- Intéressement et participation	(5 330)	(4 901)
<b>Autres charges générales d'exploitation</b>	<b>(92 008)</b>	<b>(91 164)</b>
- dont entreprises liées avec le groupe PSA	(40 276)	(37 521)
- dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	(1 176)	(985)
<b>Total</b>	<b>(151 620)</b>	<b>(148 289)</b>

(1) L'effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice 2016 est de 857,2.

Les informations concernant la rémunération des principaux dirigeants sont données dans le paragraphe "Rémunérations" du rapport de gestion.

## Note 33 Coût du risque

Les tableaux ci-après présentent le coût du risque par catégorie de clientèle, aucune autre perte significative de valeur n'ayant été constatée sur d'autres actifs financiers.

### 33.1 Evolution de l'encours

	Coût du risque						Total coût du risque au 31.12.2016	Bilan au 31.12.2016
	Bilan au 31.12.2015	Production nette	Dotations	Reprises	Passages en pertes	Récupérations sur créances amorties		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Retail (1)</b>								
Créances saines sans impayés	4 614 322	493 557	-	-	-	-	-	5 107 879
Créances saines avec impayés	61 997	(1 068)	-	-	-	-	-	60 929
Dépôts de garantie	(53)	-	-	-	-	-	-	(53)
Créances douteuses	193 737	27 059	-	-	(82 218)	-	(82 218)	138 578
<b>Encours brut</b>	<b>4 870 003</b>	<b>519 548</b>	-	-	<b>(82 218)</b>	-	<b>(82 218)</b>	<b>5 307 333</b>
Dépréciations créances saines sans impayés	(29 367)	1	(8 769)	7 684	-	-	(1 085)	(30 451)
Dépréciations créances saines avec impayés	(10 099)	(1)	(1 536)	2 171	-	-	635	(9 465)
Dépréciations créances douteuses	(156 948)	(9)	(32 055)	80 525	-	-	48 470	(108 487)
<b>Dépréciations</b>	<b>(196 414)</b>	<b>(9)</b>	<b>(42 360)</b>	<b>90 380</b>	-	-	<b>48 020</b>	<b>(148 403)</b>
<b>Eléments intégrés au coût amorti</b>	<b>87 309</b>	<b>9 579</b>	-	-	-	-	-	<b>96 888</b>
<b>Encours net (A - cf. renvoi B de la Note 8.2)</b>	<b>4 760 898</b>	<b>529 118</b>	<b>(42 360)</b>	<b>90 380</b>	<b>(82 218)</b>	-	<b>(34 198)</b>	<b>5 255 818</b>
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	17 020	17 020	-
Dépréciations sur engagements douteux	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Coût du risque Retail</b>			<b>(42 360)</b>	<b>90 380</b>	<b>(82 218)</b>	<b>17 020</b>	<b>(17 178)</b>	
<b>Corporate réseaux</b>								
Créances saines sans impayés	2 433 336	547 437	-	-	-	-	-	2 980 773
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances douteuses	50 205	16 596	-	-	(1 095)	-	(1 095)	65 706
<b>Encours brut</b>	<b>2 483 541</b>	<b>564 033</b>	-	-	<b>(1 095)</b>	-	<b>(1 095)</b>	<b>3 046 479</b>
Dépréciations créances saines sans impayés	(2 886)	(19)	(1 475)	216	-	-	(1 259)	(4 164)
Dépréciations créances douteuses	(20 131)	(378)	(2 442)	2 104	-	-	(338)	(20 847)
<b>Dépréciations</b>	<b>(23 017)</b>	<b>(397)</b>	<b>(3 917)</b>	<b>2 320</b>	-	-	<b>(1 597)</b>	<b>(25 011)</b>
<b>Eléments intégrés au coût amorti</b>	-	<b>(4 969)</b>	-	-	-	-	-	<b>(4 969)</b>
<b>Encours net (B - cf. renvoi A de la Note 8.2)</b>	<b>2 460 524</b>	<b>558 667</b>	<b>(3 917)</b>	<b>2 320</b>	<b>(1 095)</b>	-	<b>(2 692)</b>	<b>3 016 499</b>
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	507	507	-
Dépréciations sur engagements douteux	-	-	(318)	354	-	-	36	-
<b>Coût du risque Corporate réseaux</b>			<b>(4 235)</b>	<b>2 674</b>	<b>(1 095)</b>	<b>507</b>	<b>(2 149)</b>	
<b>Corporate et assimilés</b>								
Créances saines sans impayés	993 219	(79 754)	-	-	-	-	-	913 465
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances douteuses	7 281	(1 909)	-	-	(242)	-	(242)	5 130
<b>Encours brut</b>	<b>1 000 500</b>	<b>(81 663)</b>	-	-	<b>(242)</b>	-	<b>(242)</b>	<b>918 595</b>
Dépréciations créances saines sans impayés	(1 691)	2	(29)	174	-	-	145	(1 544)
Dépréciations créances douteuses	(2 310)	(81)	(1 315)	281	-	-	(1 034)	(3 425)
<b>Dépréciations</b>	<b>(4 001)</b>	<b>(79)</b>	<b>(1 344)</b>	<b>455</b>	-	-	<b>(889)</b>	<b>(4 969)</b>
<b>Eléments intégrés au coût amorti</b>	<b>36 636</b>	<b>1 986</b>	-	-	-	-	-	<b>38 622</b>
<b>Encours net (C - cf. renvoi C de la Note 8.2)</b>	<b>1 033 135</b>	<b>(79 756)</b>	<b>(1 344)</b>	<b>455</b>	<b>(242)</b>	-	<b>(1 131)</b>	<b>952 248</b>
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	2	2	-
Dépréciations sur engagements douteux	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Coût du risque Corporate et assimilés</b>			<b>(1 344)</b>	<b>455</b>	<b>(242)</b>	<b>2</b>	<b>(1 129)</b>	
<b>Encours total</b>								
Créances saines sans impayés	8 040 877	961 240	-	-	-	-	-	9 002 117
Créances saines avec impayés	61 997	(1 068)	-	-	-	-	-	60 929
Dépôts de garantie	(53)	-	-	-	-	-	-	(53)
Créances douteuses	251 223	41 746	-	-	(83 555)	-	(83 555)	209 414
<b>Encours brut</b>	<b>8 354 044</b>	<b>1 001 918</b>	-	-	<b>(83 555)</b>	-	<b>(83 555)</b>	<b>9 272 407</b>
Dépréciations créances saines avec ou sans impayés	(44 043)	(17)	(11 809)	10 245	-	-	(1 564)	(45 624)
Dépréciations créances douteuses	(179 389)	(468)	(35 812)	82 910	-	-	47 098	(132 759)
<b>Dépréciations</b>	<b>(223 432)</b>	<b>(485)</b>	<b>(47 621)</b>	<b>93 155</b>	-	-	<b>45 534</b>	<b>(178 383)</b>
<b>Eléments intégrés au coût amorti</b>	<b>123 945</b>	<b>6 596</b>	-	-	-	-	-	<b>130 541</b>
<b>Encours net</b>	<b>8 254 557</b>	<b>1 008 029</b>	<b>(47 621)</b>	<b>93 155</b>	<b>(83 555)</b>	-	<b>(38 021)</b>	<b>9 224 565</b>
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	17 529	17 529	-
Dépréciations sur engagements douteux	-	-	(318)	354	-	-	36	-
<b>Total Coût du risque</b>			<b>(47 939)</b>	<b>93 509</b>	<b>(83 555)</b>	<b>17 529</b>	<b>(20 456)</b>	

En ce qui concerne les créances soumises à dépréciation, le coût du risque est majoré du montant des intérêts facturés, qui restent en intérêts sur opérations avec la clientèle.

(1) Au 31 décembre 2016, le montant des créances restructurées (client Neiertz) est de 142 millions d'euros.

### 33.2 Evolution du coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	Retail	Corporate réseaux	Corporate et assimilés	31.12.2016	31.12.2015
<b>Créances saines avec ou sans impayés (1)</b>					
Dotations pour dépréciations (2)	(10 305)	(1 475)	(29)	(11 809)	(37 914)
Reprises de dépréciations	9 855	216	174	10 245	9 447
<b>Créances douteuses</b>					
Dotations pour dépréciations	(32 055)	(2 442)	(1 315)	(35 812)	(28 128)
Reprises de dépréciations	80 525	2 104	281	82 910	35 943
<b>Engagements douteux</b>					
Dotations pour dépréciations	-	(318)	-	(318)	(152)
Reprises de dépréciations	-	354	-	354	716
<b>Pertes sur créances irrécupérables</b>	(82 218)	(1 095)	(242)	(83 555)	(44 938)
<b>Récupérations sur créances amorties</b>	17 020	507	2	17 529	3 796
<b>Coût du risque</b>	<b>(17 178)</b>	<b>(2 149)</b>	<b>(1 129)</b>	<b>(20 456)</b>	<b>(61 230)</b>

La politique de gestion du risque de crédit est décrite au paragraphe "Risque de crédit" du rapport de gestion.

(1) Pour le Corporate, il s'agit de créances saines, soumises à une dépréciation statistique.

(2) Pour l'activité Retail, une dépréciation de l'encours sain sans impayé est constatée en application du principe des pertes encourues mais non encore signifiées (cf. paragraphe C.6.4 de la Note 2). Ce changement d'estimation à partir de 2015, lié à l'homogénéisation des principes et méthodes comptables du groupe Santander Consumer Finance, entré au capital de PSA Banque France le 2 février 2015, a eu un impact de -28,7 millions d'euros sur le coût du risque en 2015.

### 33.3 Informations sur les arriérés de paiement non dépréciés

En ce qui concerne le Retail, les créances saines avec impayés sont systématiquement dépréciées.

En ce qui concerne le Corporate, compte tenu de la dépréciation statistique mise en place sur le Corporate sain (cf. renvoi (1) de la Note 33.2), il n'y a pas d'encours sain Corporate avec impayés non dépréciés.

### Note 34 Autres éléments hors exploitation

Il s'agit, en 2015, d'un coût exceptionnel facturé par la Banque PSA Finance au titre de la dette remboursée par anticipation.

## Note 35 Impôt sur les bénéfices

### 35.1 Evolution des postes de bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	Bilan au 31.12.2015	Résultat	Capitaux propres	Règlements	Autres	31.12.2016
<b>Impôts courants</b>						
Actif	893					933
Passif	(17 472)					(17 221)
<b>Total</b>	<b>(16 579)</b>	<b>(100 063)</b>	-	<b>100 354</b>	-	<b>(16 288)</b>
<b>Impôts différés</b>						
Actif	1 834					959
Passif	(257 372)					(251 307)
<b>Total</b>	<b>(255 538)</b>	<b>4 573</b>	-	-	<b>617</b>	<b>(250 348)</b>

### 35.2 Charge d'impôts sur les résultats des sociétés intégrées

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode comptable précisée dans le dernier paragraphe du chapitre A de la note 2 qui traite de l'imposition différée.

Suite à la suppression de la contribution exceptionnelle de 10,7% visée à l'article 235 ter ZAA du code général des impôts, le taux d'imposition auquel est soumis le groupe PSA Banque France est passé de 38% en 2015 à 34,43% en 2016.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2015
<b>Impôts courants</b>		
Impôt sur les bénéfices	(100 063)	(82 906)
<b>Impôts différés</b>		
Impôts différés de l'exercice	4 573	23 974
Actifs sur déficits non reconnus et pertes de valeur	-	-
<b>Total</b>	<b>(95 490)</b>	<b>(58 932)</b>

### 35.3 Preuve d'impôt du groupe PSA Banque France

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
Résultat avant impôt	244 200	191 390
Différences permanentes	(2 164)	(276)
<b>Total imposable</b>	<b>242 036</b>	<b>191 114</b>
Charge d'impôt théorique	(83 340)	(72 624)
<i>Taux théorique</i>	34,43%	38,0%
Effet de la majoration provisoire du taux sur la France	-	11 878
Régularisation au titre de l'exercice antérieur		1 814
Contributions sur revenus distribués	(4 503)	-
Reclassement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en impôt courant (IAS12)	(8 218)	-
Autres	571	-
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>(95 490)</b>	<b>(58 932)</b>
<i>Taux effectif d'impôt groupe</i>	39,5%	30,8%

### 35.4 Impôts différés actifs sur déficits reportables

En l'absence de déficit reportable, il n'y a pas d'impôt différé actif sur déficit reportable.

**36.1 Eléments de Bilan**
**Pour 2016**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Activités de financement					Total au 31.12.2016
	Client final					
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés	Eléments non répartis	Services	
<b>Actif</b>						
Prêts et créances sur la clientèle	3 016 499	5 255 818	952 248	-		9 224 565
Placements				892		892
Prêts et créances sur les établissements de crédit			472 947	-		472 947
Autres postes de l'Actif				507 471		507 471
<b>Total de l'actif</b>						<b>10 205 875</b>
<b>Passif</b>						
Dettes de refinancement (1)	2 660 681	4 862 437	878 754	-		8 401 872
Dettes envers la clientèle (1)	4 717	17 853	6 341	(2)		28 909
Autres postes du Passif				694 836		694 836
Capitaux propres				1 080 258		1 080 258
<b>Total du passif</b>						<b>10 205 875</b>

**Pour 2015**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Activités de financement					Total au 31.12.2015
	Client final					
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés	Eléments non répartis	Services	
<b>Actif</b>						
Prêts et créances sur la clientèle	2 460 524	4 760 898	1 033 135	-		8 254 557
Placements				3 188		3 188
Prêts et créances sur les établissements de crédit			662 878	-		662 878
Autres postes de l'Actif				409 433		409 433
<b>Total de l'actif</b>						<b>9 330 056</b>
<b>Passif</b>						
Dettes de refinancement (1)	2 001 010	4 635 680	1 005 962	-		7 642 652
Dettes envers la clientèle (1)	22 028	14 014	5 426	-		41 468
Autres postes du Passif				563 142		563 142
Capitaux propres				1 082 794		1 082 794
<b>Total du passif</b>						<b>9 330 056</b>

(1) Dans l'information sectorielle, les "Comptes courants clientèle", les "Comptes d'épargne sur livret" et les "Comptes à terme" sont présentés dans les "Dettes de refinancement".



## 36.2 Eléments de Résultat

Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	Activités de financement						Total au 31.12.2016
	Client final					Services	
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés	Eléments non répartis	Instruments financiers de couverture (3)		
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle (au coût amorti) (1)	66 505	306 548	38 640	(11 921)	(7 443)		392 329
Intérêts et produits nets de placements	-	-	-	12			12
Coût net de refinancement (2) (3)	(15 319)	(52 806)	(10 339)	11 108	7 443		(59 913)
Gain et pertes nets sur opérations de trading				-			-
Gain et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente				(74)			(74)
Marge sur autres prestations de services						87 084	87 084
<b>Produit net bancaire</b>	<b>51 186</b>	<b>253 742</b>	<b>28 301</b>	<b>(875)</b>	<b>-</b>	<b>87 084</b>	<b>419 438</b>
Coût du Risque	(2 149)	(17 178)	(1 129)				(20 456)
<b>Résultat après coût du risque</b>	<b>49 037</b>	<b>236 564</b>	<b>27 172</b>	<b>(875)</b>	<b>-</b>	<b>87 084</b>	<b>398 982</b>
Charges générales d'exploitation et assimilées				(154 572)			(154 572)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>49 037</b>	<b>236 564</b>	<b>27 172</b>	<b>(155 447)</b>	<b>-</b>	<b>87 084</b>	<b>244 410</b>

Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	Activités de financement						Total au 31.12.2015
	Client final					Services	
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés	Eléments non répartis	Instruments financiers de couverture (3)		
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle (au coût amorti) (1)	70 773	326 096	48 749	(21 497)	(12 555)		411 566
Intérêts et produits nets de placements	-	-	-	(233)			(233)
Coût net de refinancement (2) (3)	(24 412)	(70 541)	(16 360)	15 452	12 555		(83 306)
Gain et pertes nets sur opérations de trading				27			27
Gain et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente				(137)			(137)
Marge sur autres prestations de services						81 458	81 458
<b>Produit net bancaire</b>	<b>46 361</b>	<b>255 555</b>	<b>32 389</b>	<b>(6 388)</b>	<b>-</b>	<b>81 458</b>	<b>409 375</b>
Coût du Risque	(7 246)	(53 525)	(459)				(61 230)
<b>Résultat après coût du risque</b>	<b>39 115</b>	<b>202 030</b>	<b>31 930</b>	<b>(6 388)</b>	<b>-</b>	<b>81 458</b>	<b>348 145</b>
Charges générales d'exploitation et assimilées				(150 151)			(150 151)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>39 115</b>	<b>202 030</b>	<b>31 930</b>	<b>(156 539)</b>	<b>-</b>	<b>81 458</b>	<b>197 994</b>

(1) Les éléments non répartis sur ce poste concernent pour partie les variations de juste valeur des instruments financiers de couverture et des éléments couverts (inefficacité de la couverture selon IAS39) pour -5,2 millions d'euros au 31 décembre 2016 (-7 millions d'euros au 31 décembre 2015). Pour le reste, il s'agit des autres produits et charges clientèle.

(2) Les éléments non répartis sur ce poste correspondent à l'écart entre le coût net de refinancement comptable et le coût théorique de l'encours adopté par le contrôle de gestion, qui consiste à refinancer l'intégralité de l'encours, sans tenir compte des passifs éventuels (capitaux propres et autres passifs nets) afin de permettre, segment par segment, une analyse comparative des marges entre les différentes sociétés du périmètre.

(3) Le résultat d'intérêt dégagé par les swaps de couverture des encours à taux fixe est reporté dans le compte de résultat publiable dans les "Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle", sur la ligne "Intérêts des instruments financiers de couverture", non réparti par segment. En revanche, le résultat de ces mêmes swaps est intégré par le contrôle de gestion dans le coût net de refinancement ventilé par segment. Cela explique le reclassement de 7,4 millions d'euros au 31 décembre 2016 (12,6 millions d'euros au 31 décembre 2015) entre "Coût net de refinancement" et "Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle" dans la colonne "Instruments financiers de couverture".

## Note 37 Honoraires des Commissaires aux Comptes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ernst & Young		Mazars		Pricewaterhouse Coopers	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
<b>Audit</b>						
- Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels						
- Emetteur	66	34	59	41	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	195	218	193	261	-
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissaire aux Comptes						
- Emetteur	24	15	24	15	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	12	-	12	-
<b>Autres prestations rendues aux filiales intégrées globalement</b>						
- Juridique, fiscal et social	-	-	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>244</b>	<b>313</b>	<b>249</b>	<b>273</b>	<b>-</b>

## **Note 38** Événements postérieurs à la clôture

Entre le 31 décembre 2016 et le 1 mars 2017, date d'examen des comptes par le Conseil d'Administration, une première émission obligataire (EMTN) a été réalisée en janvier 2017.

Le 8 mars 2017, Moody's Investors Service a relevé la notation de crédit long-terme de PSA Banque France à Baa1, assortie d'une perspective stable.

## 2.7 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

### Exercice clos le 31 décembre 2016

---

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société PSA Banque France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le provisionnement des risques de crédit constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire : votre groupe comptabilise des dépréciations pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités, tel que cela est mentionné dans les notes 2.C.6.4 et 33 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les processus mis en place par la direction pour identifier ces risques, les évaluer et déterminer leur niveau de couverture par des dépréciations individuelles et de portefeuilles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 1<sup>er</sup> mars 2017

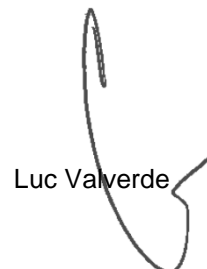
Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



Anne Veaute

ERNST & YOUNG Audit



Luc Valverde

## Déclaration de la personne responsable du rapport annuel 2016

### Responsable du rapport annuel

**Andrea Bandinelli**

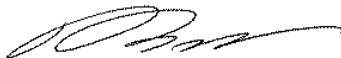
Directeur Général de PSA Banque France

### Attestation du responsable du rapport annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de PSA Banque France et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion du présent document présente également un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des commissaires aux comptes un rapport de fin de mission dans lequel ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.



**Andrea Bandinelli**

Directeur Général de PSA Banque France





---

## PSA BANQUE FRANCE

Société anonyme au capital de 144 842 528 €  
Siège social : 9, rue Henri Barbusse - 92 230 GENNEVILLIERS  
R.C.S. Nanterre 652 034 638 Siret 652 034 638 00039  
Code APE/NAF 6419Z  
Code interbancaire 14749

[www.psa-banque-france.com](http://www.psa-banque-france.com)  
Tel : + 33 (0) 1 46 39 65 55